



UNITED
NATIONS



**Convention to Combat
Desertification**

Distr.
GENERAL

ICCD/CRIC(3)/2/Add.3 (A)
18 April 2005

ENGLISH/FRENCH/SPANISH
ONLY

COMMITTEE FOR THE REVIEW OF THE IMPLEMENTATION OF THE CONVENTION
Third session
Bonn, 2 – 11 May 2005
Item 3 (a) of the provisional agenda

**REVIEW OF THE IMPLEMENTATION OF THE CONVENTION AND OF ITS
INSTITUTIONAL ARRANGEMENTS, PURSUANT TO ARTICLE 22,
PARAGRAPH 2 (a) AND (b), AND ARTICLE 26 OF THE CONVENTION,
AS WELL AS DECISION 1/COP.5, PARAGRAPH 10**

**REVIEW OF THE REPORTS ON IMPLEMENTATION BY AFFECTED AFRICAN
COUNTRY PARTIES, INCLUDING ON THE PARTICIPATORY PROCESS, AND
ON EXPERIENCE GAINED AND RESULTS ACHIEVED IN THE PREPARATION
AND IMPLEMENTATION OF ACTION PROGRAMMES**

Addendum

Compilation of summaries of reports submitted by affected African country Parties¹

1. Following decision 9/COP.6, the third session of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention (CRIC) shall review, *inter alia*, the reports on implementation by affected African country Parties, including on the participatory process, and on experience gained and results achieved in the preparation and implementation of action programmes. Pursuant to decision 11/COP.1, the secretariat was requested to compile summaries of such reports. The same decision also defined the format and content of reports and, in particular, required summaries not to exceed six pages.

2. In total, 49 affected African country Parties had submitted their reports by 28 February 2005. The present document contains 28 narrative summaries, while document ICCD/CRIC(3)/2/Add.3(B) contains 37 tabular summaries. The secretariat has made all the reports available on its website at <http://www.unccd.int>.

¹ Reproduced without formal editing.

CONTENTS

	<u>Page</u>
1. BENIN	3
2. BOTSWANA.....	5
3. BURKINA FASO	7
4. CAMEROON	15
5. CAPE VERDE.....	19
6. CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	23
7. CHAD	24
8. COMOROS.....	27
9. DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO.....	29
10. DJIBOUTI.....	30
11. EGYPT	32
12. EQUATORIAL GUINEA.....	34
13. ERITREA.....	36
14. GHANA	40
15. GUINEA	42
16. GUINEA-BISSAU.....	47
17. LESOTHO	54
18. LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA.....	57
19. MALAWI.....	59
20. MALI	65
21. MOROCCO	70
22. NAMIBIA	72
23. RWANDA	73
24. SAO TOME AND PRINCIPE.....	78
25. SIERRA LEONE	83
26. SUDAN.....	85
27. TANZANIA (UNITED REPUBLIC OF)	91
28. UGANDA	93

BENIN

La République du Bénin présente pour la troisième fois son rapport national sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD). Ce troisième rapport fait le point de la mise en œuvre de la Convention à partir de l'élaboration du programme d'action national (PAN). Il s'articule autour de quatre axes essentiels dont : (i) le diagnostic global, (ii) les mesures de mise en œuvre de la Convention, (iii) l'analyse critique et, (iv) les conclusions et recommandations.

Le premier axe présente les centres de liaison de la mise en œuvre de la Convention, qui sont des structures nationales en charge de la coordination des activités de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification au Bénin ; l'état d'avancement du PAN ; le niveau de participation à un programme d'action sous-régional ou régional ; la composition de l'organe national de coordination (ONC) et les six organisations non gouvernementales (ONG) accréditées pour le processus.

Le deuxième axe relatif aux mesures de mise en œuvre de la Convention prises par le Bénin fait état de quinze textes législatifs et réglementaires référencés ainsi que du processus consultatif qui comporte aussi bien les accords conclus ou en voie de conclusion que la participation aux réunions consultatives organisées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention. Le rapport évoque cinq accords et huit réunions consultatives. Par ailleurs, à ce niveau des mesures, le rapport évoque les dix programmes et projets initiés pour la mise en œuvre du PAN qui n'ont pu être mis en œuvre que grâce aux appuis financiers et techniques des partenaires au développement tels que la Banque Mondiale (Association internationale de développement (IDA)), l'Agence française de développement (AFD), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), l'Agence allemande de coopération technique (GTZ/KFW), l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et autres.

En outre, ce deuxième axe retrace les activités menées de 2002 à 2004, celles déjà en cours et qui sont poursuivies et les mesures nouvelles.

Au titre des activités menées entre 2002 et 2004, le rapport cite : (i) le reboisement et les actions de lutte contre la dégradation du couvert végétal, (ii) la diversification des cultures et l'adoption des pratiques agro-forestières, (iii) la gestion de la fertilité des sols et la sécurisation foncière (Allada, Aplahoué, Boukombé, Ouaké, Ouessè et Sinendé), (iv) la promotion des activités génératrices de revenus en vue de la réduction de la pression sur les ressources forestières et fauniques et, (v) la responsabilisation des acteurs riverains autour de la gestion de leurs ressources.

En ce qui concerne les projets poursuivis, le rapport évoque : le Projet de gestion des terroirs et des ressources naturelles dont le champ d'intervention couvre les communes de Sinendé, de Aplahoué, de Ouaké, et de Boukombé ; le Projet d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, des Monts Kouffè et de Wari-Marou à deux composantes dont la composante *A* relative à la gestion durable des ressources naturelles et la composante *B* relative aux actions d'accompagnement dans les villages riverains ; le Programme de gestion des forêts et terroirs riverains qui est initié pour venir en appui à la Direction des forêts et ressources naturelles en vue de relancer et de soutenir les institutions et les autres programmes de développement sectoriel dans le domaine de la gestion du patrimoine forestier classé et protégé ; les différentes actions du Centre national de gestion des réserves en faunes menées

dans le parc national de la Pendjari et dans celui du W du Niger ; le Projet d'Appui à la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (PASNAREP-FEM/UNSO) qui s'est employé à l'exécution d'un certain nombre d'activités touchant au renforcement des capacités d'organisation et de gestion des comités villageois de développement, au crédit épargne, à la formation et à l'équipement des pépiniéristes de Djidja, à l'appui aux groupements de femmes et à la réalisation des plantations villageoises ; le Projet de restauration des ressources forestières dans la région de Bassila initié pour pallier les conséquences néfastes de l'écrémage excessif des ressources forestières et des pratiques agricoles destructrices du couvert végétal, est dans sa 5^{ème} et dernière phase ; les activités du Centre national de télédétection et de surveillance du couvert forestier qui consistent à fournir des prestations de services aux usagers ; les activités du Département des recherches en sciences de la terre et de l'environnement, qui est une unité du Centre béninois pour la recherche scientifique et technique du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et enfin, les activités des ONG qui, à l'instar des institutions ci-dessus citées, contribuent pour une large part à l'exécution des activités de lutte contre la désertification.

Ce deuxième axe du rapport prend fin avec la présentation des nouvelles mesures qui sont à la fois d'ordre législatif et réglementaire et d'ordre technique et humain.

Le troisième axe du rapport fait une critique de la mise en œuvre de la Convention au Bénin. Il ressort de cette critique que les différents projets et programmes mis en œuvre sont pour la plupart ceux relevant du programme de gestion des ressources naturelles du plan stratégique du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dont le point focal est la Direction des forêts et ressources naturelles. Celle-ci s'investit dans l'aménagement des forêts, l'information et la communication des acteurs de gestion des ressources naturelles pour un changement de comportement, la restauration de la fertilité des sols, l'installation des plantations, l'amélioration des revenus des populations et l'élaboration des outils de sécurisation foncière qui favorisent l'aménagement des parcelles agricoles par les sans terre sans aucune crainte et ont réduit au niveau des villages les conflits fonciers. Grâce à ces différents projets, environ 16.000 hectares de plantations sont installés dans les différentes zones agro-écologiques. Il en ressort également que l'exécution du PAN est tributaire des aides extérieures sans lesquelles il ne pourra pas atteindre ses objectifs. Mais, la mise en œuvre du Programme national de gestion de l'environnement à partir de 2002 a marqué une avancée significative dans l'obtention des résultats escomptés du PAN, surtout en matière de recherche de cohérence globale avec les politiques et stratégies nationales de développement. Toutefois, des difficultés sont à craindre au niveau des nouvelles structures à créer concomitamment avec le processus de décentralisation en cours au Bénin.

Enfin, le rapport a apprécié favorablement la conformité des programmes avec les stratégies et objectifs nationaux de développement.

Le rapport conclut dans une quatrième partie que dans l'ensemble, l'approche managériale de la Convention est suffisamment pertinente et a permis d'atteindre des résultats qui augurent d'un environnement qualitativement meilleur. Toutefois, la mise en œuvre des politiques, programmes et projets dans le cadre de la lutte contre la désertification n'a pas permis de faire reculer de façon significative les limites de la désertification dans les proportions souhaitées. Les raisons expliquant ces faibles performances sont imputables aux faiblesses suivantes : (i) non-installation des comités communaux de lutte contre la désertification, (ii) faible capacité d'intervention des comités départementaux et des brigades, (iii) faible capacité de communication sur les activités de lutte contre la désertification, (iv)

insuffisance de ressources financières tant intérieures qu'extérieures pour la mise en œuvre des politiques, programmes et projets, (v) insuffisance de moyens matériels et logistiques, (vi) manque de synergie d'actions, (vii) absence de ligne budgétaire pour l'environnement au niveau des communes, (viii) insuffisance d'engagement des ONG, (ix) faible niveau d'alphabétisation des populations. Face à cette portée limitée des résultats obtenus, le gouvernement a pris la mesure du danger de la désertification et de l'opportunité de la mise en œuvre de la Convention.

Dans la recherche d'une meilleure performance en matière de lutte contre la désertification au cours des années à venir, outre les actions entreprises jusqu'à maintenant, il est recommandé de (i) renforcer les capacités du Secrétariat permanent du comité national de lutte contre la désertification, (ii) renforcer les capacités des ONG impliquées dans la lutte contre la désertification, (iii) élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur la lutte contre la désertification, (iv) susciter les initiatives des communes en matière de lutte contre la désertification, (v) procéder à l'installation des structures communes du Réseau international d'ONG sur la désertification (RIOD), (vi) susciter l'appui financier d'autres partenaires pour la mise en œuvre des programmes et projets.

BOTSWANA

This report provides an update on the implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) by the Republic of Botswana. This is the third report to be submitted to the UNCCD secretariat, the first having been submitted in 2001 and the second in 2002.

Botswana is a semi-arid country with a fragile ecosystem which is susceptible to land degradation that may lead to desertification. Land degradation in Botswana is caused mainly by a combination of human and natural/climatic factors. The Government has recognized this problem and has been making efforts to address the situation. It has ratified a number of international conventions including the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC), the Convention on Biological Diversity (CBD), the Ramsar Convention on Wetlands, and the UNCCD. The UNCCD was signed by the Government in October 1995 and ratified in 1996.

The Government has developed a draft national action programme (NAP) to combat desertification. The draft NAP recognizes linkages between poverty and land degradation and the need to adopt plans, strategies and legislation aimed at addressing poverty at community level. Policies and measures aimed at addressing poverty alleviation have therefore been instituted and a number of project activities and programmes initiated which directly and indirectly address the desertification problem in the country. Notable policies and legislative measures introduced include the National Development Plan 9, Draft Forestry Policy and Natural Resources Conservation and Development Policy, the Agricultural Resources Conservation Act and the Wildlife Conservation and National Parks Act. Government efforts are also being complemented by non-governmental organizations (NGOs) which have instituted programmes at community level aimed at sustainable livelihoods.

Government has also established institutional set-ups such as the national focal point (NFP) and the National Task Force to implement the UNCCD. The Ministry of Agriculture was initially designated the NFP but the responsibility has since been moved to the National Conservation Strategy Coordinating Agency under the Ministry of Environment, Wildlife and Tourism.

Botswana continues to participate actively in regional efforts to combat desertification. This is demonstrated through the implementation of the Indigenous Vegetation Project, the subregional action programme (SRAP), the Desert Margins Programme and the proposed Kalahari-Namib Transboundary Project.

Though not yet formally approved by the Government, some facets of the draft NAP have been incorporated into national development plan (NDP) 9 (2003-2009) as a component of the Land Resources Management Programme.

To date four projects have since been funded under the draft NAP with funds from the United Nations Development Programme (UNDP)/Office to Combat Desertification and Drought (UNSO). These are the Lehututu Community-based Natural Woodland Management Project, Rakops Tree Planting, Matsiloje Land Reclamation and Agroforestry Project and Mokobeng Agroforestry Woodlot.

Botswana is in the process of preparing for submission a project proposal to the Global Environment Facility (GEF) for funding the development of a Land Degradation Policy.

The Government continues to fund the projects that are related to combating desertification as part of departmental mandates. Moreover, the Government has gone a step further to allocate funds for possible funding of NAP activities under NDP 9.

Consultations with stakeholders revealed the following constraints/challenges with regard to implementation of the UNCCD in Botswana.

1. The Government still has to approve the NAP so as to give it a formal status;
2. The lack of a clear framework for the implementation of conventions at country level. Such a framework would ensure collaboration and lead to sustainable land utilization;
3. Uncoordinated efforts within and between stakeholders including the Government, NGOs and community-based organizations (CBOs);
4. Inadequate awareness among communities with regard to how to access funding for projects;
5. Insufficient capacity and resources to implement projects.

BURKINA FASO

Le Burkina Faso, pays africain de la zone sahélienne, compte parmi les pays de ce continent confrontés au phénomène de la désertification. Dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, il s'est doté d'un PAN qui, à l'issue d'un long processus participatif, a été finalisé en 1999 et lancé officiellement par le Chef de l'État au cours d'une cérémonie grandiose en juin 2000. Le présent rapport est le troisième du genre produit par le Burkina Faso et il couvre la période 2000-2004.

Au titre des stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et politiques de développement, on peut retenir ce qui suit :

Des actions d'harmonisation des politiques et stratégies nationales ont été menées avec succès au cours de la période sous revue. Elles sont parties du constat que, après le lancement enthousiaste du PAN, les fonds attendus dans la perspective d'une mise en œuvre "autonome" du programme ne sont pas arrivés. Dès lors, il était nécessaire de développer des initiatives pour surmonter cette difficulté. A partir de 2002, ces initiatives ont consisté à inciter à la prise en compte des dispositions, stratégies et approches du PAN dans les différentes politiques et stratégies nationales de développement en cours d'élaboration ou de révision. Ainsi, il a été possible d'intégrer avec succès la stratégie d'intervention du PAN au niveau de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) d'une part, et les sept domaines d'intervention prioritaires du même PAN au niveau du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté d'autre part. Cette nouvelle démarche est également conforme à l'esprit de la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015 du gouvernement.

Des actions d'amélioration des plans et stratégies élaborés avant l'adoption du PAN ont également été enregistrées. Celles-ci portent essentiellement sur le secteur de l'agriculture, qui constitue la base de l'économie nationale. Ainsi, les autorités du Burkina Faso ont adopté une série de documents définissant de manière plus opérationnelle la politique agricole du Burkina Faso : Document d'orientation stratégique (DOS) de croissance durable de l'agriculture ; Stratégie de développement rural à l'horizon 2015 ; Plan national de lutte contre la désertification, Note d'orientation du plan d'action de la politique de développement du secteur de l'Élevage, Plan d'action et programme d'investissement du secteur de l'élevage, Politique forestière nationale, Politique et stratégies en matière d'environnement et d'eau, etc.

Tout cela s'est traduit au cours des dix dernières années par des actions caractérisées par leur convergence et leur recherche de la sécurité alimentaire et du bien-être des populations, aboutissant à : (1) la gestion rationnelle des ressources naturelles avec notamment le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), les projets de développement intégrés et ceux plus récents de développement local, tels que le Programme Sahel Burkinabé (PSB) ; (2) la lutte contre la dégradation du patrimoine foncier, notamment à travers les techniques de Défenses et Restauration des Sols ou de Conservation des Eaux et des Sols (DRS/CES) avec des projets tels que le Programme Spécial Conservation des Eaux et des Sols et Agroforesterie (CES/AGF) dans le plateau central du pays et le Projet Aménagement des Terroirs et Conservation des Ressources (PATECORE) ; (3) le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles avec le Programme de Renforcement des Services Agropastoraux et le Programme National de Développement des Services de l'Agriculture (PNDSA) ; (4) la mobilisation et la valorisation des ressources en eau avec les aménagements hydro-agricoles du Sourou et de Bagré ; (5) la valorisation du potentiel halieutique avec le projet de Gestion de la pêche dans le sud-ouest

(GPSO); (6) la valorisation des produits forestiers et de la faune avec les Projets d'aménagements Forestiers de la Sissili et de Maro, le Projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN) et le Projet d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune (PAUCOF) ; (7) les projets de valorisation des zones à vocation pastorale, etc.

Au niveau des mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la Convention, on retiendra que :

Des efforts ont été déployés dans la recherche d'une cohérence entre le PAN et les autres cadres stratégiques. Comme mentionné ci-dessus, le PAN a été intégré au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Cela s'est traduit par une certaine cohérence entre les activités du PAN et celles des autres plans nationaux de développement. Cependant, si cette mise en cohérence des activités est une réalité sur le terrain, ses fondements au niveau central restent très fragiles et n'autorisent pas à dire que le PAN est considéré comme un cadre stratégique d'action à l'égard des objectifs de politique générale.

Ces différentes préoccupations ont amené le centre national de liaison à mettre en route les principales activités suivantes :

- L'extension des comptes nationaux au domaine de l'environnement.
- La relecture, annoncée dans le deuxième rapport de mise en œuvre de la CCD (2002), du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE).
- La mise en place de cellules environnementales au niveau des ministères et des régions pour conseiller les chefs de département ministériel et les premiers responsables des régions administratives sur la nécessité de prendre en compte les préoccupations environnementales dans leurs activités de production.
- L'opérationnalisation des dispositions du Code de l'Environnement, notamment celles relatives aux Études d'Impact sur l'Environnement.
- L'élaboration périodique du rapport sur l'état de l'environnement, dont le dernier en date a été élaboré en 2002.

Par ailleurs le PAN, en plus de son lien étroit avec le programme d'action sous-régional de l'Afrique de l'Ouest (PASR/AO), s'inscrit dans la dynamique de nouveaux développements induits par le processus d'élaboration du volet environnemental du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) pour l'Afrique de l'Ouest. L'objectif de ce volet est de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest. Il dispose d'un plan d'action stratégique qui a entre autres pour domaine d'intervention prioritaire la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Quant à l'ONC proprement dit, il a connu des évolutions suite à la tenue de la dernière conférence de l'ex-Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE), devenu depuis 2003 Conseil National pour l'Environnement et le Développement durable (CONEDD). Cette conférence avait recommandé que la tutelle du CONEDD, qui jouait le rôle de Centre national de liaison des activités de lutte contre la désertification, soit transférée du Ministère en charge de l'environnement au Premier Ministère. Malheureusement, et pour diverses raisons, cette proposition n'a pas été agréée. C'est ainsi que l'ONC précédemment logé au sein du Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le développement durable (SP/CONEDD) a été ramené au niveau de l'organisation classique du Ministère de l'environnement et du cadre de vie qui, dès lors, devient le centre national de

liaison. Une direction technique dénommée "Direction de la coordination de la lutte contre la désertification" a été créée pour servir de secrétariat à temps plein au Comité National de Pilotage (CNP).

L'ONC est organisé à trois niveaux : (1) le niveau national ; (2) le niveau provincial ; (3) le niveau villageois. Au niveau national, l'ONC est structuré autour de deux organes, à savoir :

- La Direction de la coordination de la lutte contre la désertification, secrétariat de l'ONC.
- Le Comité national de pilotage, composé de 25 membres, qui assure les fonctions d'orientation et d'approbation des programmes de l'ONC.

Au niveau décentralisé, l'ONC dispose d'un centre régional de liaison dans chacune des treize régions du Burkina, d'un centre provincial de liaison dans chacune des 45 provinces, et d'un centre départemental de liaison dans la plupart des 350 départements. Au niveau villageois, les Commissions villageoises de gestion des terroirs jouent le rôle de centre de liaison.

Du point de vue du fonctionnement, la composition de l'ONC a été revue en 2002 pour prendre en compte au niveau national les structures de coordination et de mise en synergie des politiques sectorielles d'une part, et utiliser les cadres de concertation prévus par la LPDRD au niveau décentralisé d'autre part. Pour permettre un dialogue interactif permanent avec les différentes structures de développement, le secrétariat de l'ONC est membre permanent de plusieurs structures telles que :

- Le comité technique de l'irrigation.
- Le comité de pilotage du programme cadre de développement agricole durable.
- Les groupes de travail du secrétariat technique de coordination des politiques de développement économique et social, etc.

D'autres outils de sensibilisation, notamment les conférences thématiques dans les provinces, des outils d'aide à la décision tels qu'un guide sur les procédures de financement des bailleurs de fonds élaboré et diffusé et des outils de suivi des activités des partenaires étatiques et de la société civile sont utilisés par l'ONC pour augmenter le degré de participation des parties prenantes. En termes de moyens de communication interne et externe, l'ONC diffuse un bulletin de liaison trimestriel "Notre Environnement", publie un rapport sur l'état de l'environnement tous les 4 ans et exploite les sessions périodiques du Programme national de gestion de l'information sur le milieu. Il ne dispose pas pour le moment d'un site web autonome sur la désertification.

Dans le domaine des cadres institutionnel, juridique et réglementaire cohérents, la période sous revue a été marquée par les actions suivantes.

En matière de développement rural, le paysage institutionnel du Burkina Faso a connu des avancées significatives à partir de l'année 2002 en vue de rationaliser les multiples mécanismes de mise en œuvre et de suivi des activités de développement rural. Ainsi, à la lumière des expériences passées, le Gouvernement s'est forgé une vision en matière de promotion du monde rural dont les axes essentiels sont :

- La pleine responsabilisation des populations en matière de développement local.
- L'accès des populations aux services sociaux essentiels.
- Le recentrage des services techniques sur les missions régaliennes de l'État.
- La contribution des opérateurs privés, des ONG et des associations, à la mise en œuvre des plans de développement locaux à travers des prestations de services variées sur des bases contractuelles ;
- L'accroissement des revenus des populations.

Pour opérationnaliser une telle vision, l'ensemble des mécanismes de mise en œuvre et de coordination de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), de la Décentralisation, du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et des politiques et stratégies sectorielles ont été analysés et mis en harmonie à travers un mécanisme opérationnel de mise en œuvre du développement rural décentralisé. Ce mécanisme définit une répartition des rôles entre l'État et les autres acteurs du développement. Il a contribué à renforcer la coordination et la mise en œuvre des programmes relevant de la Convention. Si le mécanisme ainsi décrit donne des résultats satisfaisants aux niveaux provincial et villageois, sa non-fonctionnalité au niveau national crée des difficultés au Comité national de pilotage qui, pour le moment, ne dispose pas d'un cadre approprié pour promouvoir au niveau national l'ensemble des principes du PAN.

Le cadre juridique a enregistré une avancée moins significative que le cadre institutionnel et celui des stratégies. En effet, ces dernières années, l'absence des instruments de mise en application effective de la RAF a créé un vide préjudiciable à la bonne coordination des actions de développement en général, et de lutte contre la désertification en particulier. Elle a également favorisé une occupation « anarchique » de l'espace disponible et de nouvelles activités induites par les récentes politiques de développement agricole.

Conscients de cette situation qui, par ailleurs, compromet le développement harmonieux et cohérent des régions du Burkina Faso, le Gouvernement et ses partenaires ont pris des dispositions pour accélérer l'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), des Schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) et des Schémas provinciaux d'aménagement du territoire (SPAT) à partir de 2005.

Au-delà de ces lacunes, il faut se féliciter de certaines initiatives prises et/ou en cours de réalisation visant à une amélioration du cadre juridique et réglementaire de la gestion des ressources naturelles et de la lutte contre la désertification. Il s'agit d'expériences locales de sécurisation foncière telles que le remembrement, la délimitation, le zonage ou encore le Plan foncier rural. De plus, des études ont été réalisées en vue d'éclairer les décideurs.

Il convient d'ajouter à cela un programme de révision et d'élaboration des textes relatifs à la gestion des ressources naturelles qui a été initié par le Gouvernement et qui touche les secteurs de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de la forêt, et enfin celui de l'eau. L'ensemble de ces mesures qui vise d'une part à clarifier des droits d'occupation et des droits de propriété sur les ressources naturelles, et d'autre part à faciliter l'accès équitable des populations aux ressources naturelles ou aux avantages qui en sont tirés, a favorisé un accroissement de la responsabilisation des populations dans le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles.

Pour ce qui est du processus participatif à l'appui de la mise en œuvre du PAN, le Burkina Faso a capitalisé comme acquis au cours de la période sous revue les éléments ci-après.

Des outils et des procédures participatives ont été prévus par le PAN pour permettre la participation de l'ensemble des burkinabé à la lutte contre la désertification. Ainsi il est prévu que ses principaux domaines d'intervention se traduisent par l'élaboration et la mise en œuvre de Programmes locaux de développement au niveau des localités rurales du pays, avec comme principes clés : l'adaptation des interventions aux conditions locales, l'instauration d'un dialogue entre acteurs pour identifier les intérêts spécifiques et d'un cadre de collaboration pluridisciplinaire avec les divers acteurs fondé sur la transparence et le libre accès aux informations.

Une stratégie de communication en appui à la participation a été initiée par le Comité national de pilotage (CNP). Celle-ci vise à faire connaître le contenu du PAN à tous les acteurs avant de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les domaines prioritaires et l'esprit du PAN. Cette stratégie de communication concerne deux niveaux : le niveau national, principalement pour les activités de coordination et le niveau "terrain", pour l'information des acteurs à la base et leur accompagnement dans les activités de lutte contre la désertification.

Le processus consultatif à l'appui de la mise en œuvre du PAN est quant à lui illustré par les réponses reçues des partenaires techniques et financiers suite à une démarche initiée par l'organe national de coordination.

Au plan de la coopération multilatérale, les partenaires au développement du Système des Nations Unies (SNU), la Banque mondiale, l'Union européenne, le Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Liptako Gourma, la BAD, la Banque ouest-Africaine de développement (BOAD), l'Union mondiale pour la nature (UICN), etc., constituent l'essentiel du partenariat en soutien aux efforts de l'État. En matière d'environnement et plus particulièrement en matière de lutte contre la désertification, le SNU préconise que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) joue le rôle de chef de file avec la participation des autres agences. Ainsi par exemple, la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la FAO collaborent étroitement dans le cadre de la mise en œuvre du PNGT, sous la coordination du Gouvernement. La même approche de gestion des terroirs et d'utilisation de la Commission villageoise de gestion des terroirs et du Cadre de concertation technique provincial est appliquée dans les projets de développement rural qui sont exécutés dans les provinces autres que celles couvertes par le PNGT et qui sont appuyés conjointement par le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU), le PNUD, la FAO et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA).

En matière de coopération bilatérale, il existe un cadre informel de concertation des partenaires de coopération intervenant dans la mise en œuvre de la CCD avec les Pays-Bas comme chef de file. Le PNUD et l'Union européenne y participent également. Ce cadre, qui a bien fonctionné pendant la phase d'élaboration du PAN, a connu des difficultés au cours de la phase de mise en œuvre. Les partenaires bilatéraux estiment qu'ils participent déjà à la lutte contre la désertification à travers le financement des projets classiques, et ils ont de ce fait des réticences à financer spécifiquement l'exécution du PAN. Pour lever cette équivoque, l'ONC, avec l'appui technique et financier du Mécanisme Mondial, a commandé une série d'études

visant entre autres la conciliation de l'offre et la demande en financement de la lutte contre la désertification (LCD).

L'une de ces études, dont l'objet était de proposer une approche de plan de mobilisation des ressources additionnelles en se basant sur l'écart entre la demande et l'offre de financement, a été menée en deux phases. Une première phase était relative à la revue des projets et programmes entrant dans le cadre de la LCD : elle a permis de quantifier le volume financier contribuant de manière spécifique à la LCD, et de représenter sa distribution au plan géographique sur la période 2000-2002. Elle a mis en évidence deux notions importantes pour les besoins de l'analyse : celle de « teneur en LCD » d'un projet d'une part, et celle d'« indice LCD » d'une entité administrative d'autre part.

Les acteurs clés du partenariat au plan bilatéral pour la lutte contre la désertification sont essentiellement les coopérations danoise, néerlandaise, canadienne, autrichienne, japonaise, chinoise, italienne, etc.

Avec l'ensemble de ces partenaires techniques et financiers, des consultations pour la promotion de nouvelles sources de financement se sont basées sur les résultats des études ci-dessus mentionnées pour viser un processus d'opérationnalisation du PAN. Une étude spécifique à ce besoin a été menée fin 2003. Elle a mis en relief la nécessité d'une mise en synergie du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et du PAN. Ainsi, un programme opérationnel de mise en œuvre du PAN a été élaboré et propose une démarche inédite d'intégration du PAN au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et de *mainstreaming* de la lutte contre la désertification dans les axes de mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, sous la forme d'une « convergence des interventions » aux niveaux national et local faisant appel à tous les acteurs sur le terrain.

Sur les mesures prises pour améliorer le climat économique, protéger les ressources naturelles et développer la connaissance du phénomène de la désertification, on peut dire que le Burkina Faso a atteint des résultats fort encourageants.

En effet, plusieurs évaluations de la lutte contre la désertification au Burkina Faso rendent compte d'expériences de gestion des ressources naturelles pour lutter contre la désertification, réhabiliter le capital productif et assurer durablement les moyens d'existence des populations. Elles montrent que des solutions techniques existent, parfois même bien maîtrisées à l'échelle locale, et que des communautés d'hommes et de femmes sont déjà à l'œuvre, n'attendant que des renforts en ressources et en capacité pour venir à bout de ce problème de la désertification. Ainsi on observe :

- Au plan écologique, une restauration des sols, du couvert forestier, de la faune, des pâturages, des ressources en eau, etc. dans leur zone d'intervention.
- Au plan socio-économique, l'émergence d'un nombre croissant d'organisations paysannes (OP) qui s'approprient progressivement la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs et génèrent des ressources pour les investir dans la gestion des ressources naturelles et dans d'autres secteurs sociaux.

- Au plan du renforcement des capacités locales, un accroissement des capacités d'intervention des organisations paysannes, grâce notamment à leur reconnaissance juridique, à leur organisation ainsi qu'à la prise en compte et à l'intégration de leur savoir-faire dans les pratiques intégrées de la gestion des ressources naturelles.

D'autres programmes, relatifs entre autres à la gestion participative de la faune, à la petite irrigation villageoise, aux pluies provoquées à travers l'ensablement des nuages, à l'aménagement des zones pastorales, ont donné de bons résultats au regard de leurs impacts aussi bien sur la gouvernance locale que sur l'écologie et l'économie.

Toutefois, des insuffisances existent toujours et concernent notamment :

- La poursuite du processus de dégradation des écosystèmes et de la pauvreté rurale dans de larges portions du pays.
- La faiblesse des mécanismes de pérennisation et de diffusion des mesures réussies de gestion des ressources naturelles.
- L'insuffisance de textes d'application des législations nationales qui garantissent la sécurité des investissements en matière de gestion des ressources naturelles.
- Le besoin de simplification du nombre d'approches et de modèles de gestion des ressources naturelles pour en faciliter l'appropriation par les populations rurales.
- Le déficit d'initiatives et de capacités de nombreuses organisations paysannes en matière de négociation avec les partenaires extérieurs.
- Les lenteurs dans les transferts des pouvoirs et des ressources aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation, entraînant une faible participation des populations aux décisions concernant la gestion des ressources naturelles à des échelles plus grandes.
- L'insuffisance des mécanismes permettant l'apprentissage rapide des règles de bonne gouvernance, dont notamment le devoir de rendre compte.
- L'insuffisance des mesures et moyens d'évaluation et de surveillance du phénomène de la désertification.

Au chapitre des ressources financières allouées pour appuyer la mise en œuvre de la convention (budget de l'État, coopération technique et financière), on peut retenir ce qui suit :

Les mécanismes de financement prévus par le PAN sont d'une part un Fonds national de lutte contre la désertification, et d'autre part l'exploitation judicieuse des sources traditionnelles de financement. Cependant, le Fonds National de lutte contre la désertification n'a pu être mis en place.

Les ressources nationales affectées à la lutte contre la désertification sont à ce jour mobilisées à travers le budget de l'État (contrepartie nationale et projets nationaux), la mise en œuvre de projets financés par les partenaires de coopération et la contribution des populations et des ONG. Quant aux ressources extérieures, elles continuent d'être en général mobilisées au travers des projets et programmes à caractère généralement local et sectoriel. Ces modes de financement, s'ils restent nécessaires, ne sont pas pour autant moins inadaptés aux exigences d'une programmation locale décentralisée. Ils posent en effet des problèmes de fragmentation des financements et des problèmes de dévolution de ces financements à l'échelle locale. Cette réalité commence du reste à être comprise par la plupart des partenaires de coopération qui, ces derniers temps, appuient la mise en place de Fonds de développement

local (FDL) dans le cadre des projets et programmes qu'ils financent ou la mise en place de fonds spécifiques destinés au développement local. Ces types de fonds, même s'ils constituent une avancée par rapport à la méthode classique de mobilisation des ressources, posent des problèmes de déséquilibre aussi bien sur le plan thématique que sur le plan de la répartition géographique des efforts de lutte contre la désertification. En effet, ces fonds ne permettent pas toujours de réaliser une planification harmonieuse des efforts au plan géographique aussi bien que thématique.

Le financement du PAN et la Coopération technique s'illustrent par l'étude sur les besoins en financement additionnel qui a mis en évidence les chiffres clés ci-après : une demande moyenne annuelle de l'ordre de 389 500 000 US\$ (sur la période 2004-2006), contre une offre annuelle d'environ 216 547 000 US\$, d'où un déficit de l'ordre de 172 953 000 US\$ environ par an. En vue de la mobilisation effective de ce besoin supplémentaire, une autre étude sur l'opérationnalisation du PAN a été conduite, qui a abouti à l'intégration du PAN au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Au chapitre des repères et indicateurs pour évaluer les progrès accomplis, les mécanismes de suivi-évaluation, les activités scientifiques et techniques et la mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie (CST), font ressortir ce qui suit :

Le mécanisme de suivi-évaluation, bien que prévu par le PAN, n'est pas encore opérationnel. Cependant, le système de suivi-évaluation a fait l'objet de travaux d'opérationnalisation démarrés depuis 1995, bien avant l'adoption du PAN survenue en 2000. Malheureusement, ces travaux n'ont pas connu une évolution satisfaisante et cela pour des raisons d'approche et des questions de moyens humains, matériels et financiers. Toutefois, trois grands résultats ont été atteints à l'issue des traitements et analyses des données collectées dans le cadre d'une étude et/ou générées par les institutions membres du Programme national de gestion de l'information sur le milieu. Il s'agit de la détermination des zones potentielles de suivi, de la détermination de l'année de référence et de la détermination des sites définitifs de suivi.

Les activités scientifiques et techniques sont marquées par l'adoption d'un Plan stratégique de recherche scientifique. Pour exploiter au mieux cet outil au profit de la mise en œuvre du PAN, l'ONC avait mis en place un groupe de travail sur la science et la technologie. Faute d'avoir pu mobiliser les fonds nécessaires, ce groupe n'a pas fonctionné, ce qui rend difficile aujourd'hui toute évaluation des activités scientifiques et techniques liées à la lutte contre la désertification. Heureusement, l'Institut de l'environnement et des recherches agricoles (INERA), dans le cadre du *Desert Margin Programme*, a mené les deux études ci-après, dont les résultats sont disponibles : « Caractérisation socio-économique des sites de recherche du *Desert Margin Programme* » et « Inventaire des technologies traditionnelles de lutte contre la dégradation des terres dans le Sahel burkinabé ». Le Forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques contribue à faire apprécier régulièrement la pertinence des résultats de la recherche en relation avec la lutte contre la désertification, notamment avec les techniques de conservation des aliments, les techniques d'irrigation « goutte à goutte », celles de valorisation de la gomme arabique, d'amélioration des techniques de restauration des sols, d'amélioration de la productivité et de la qualité de certains produits forestiers tels que le *Ziziphus mauritiana* (jajubier), le *Vitellaria paradoxa* (Karité) et le *Parkia biglobosa* (Néré), etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du CST, outre les axes relatifs aux impacts à évaluer, notamment impact sur la pauvreté, les revenus et les conditions de vie des communautés rurales, et l'impact sur les capacités institutionnelles déconcentrées, des études ont mis en valeur le savoir et le savoir-faire traditionnels favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique au Burkina Faso.

En conclusion, si les progrès réalisés par le Burkina Faso dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD depuis le dernier rapport ne peuvent être qualifiés de spectaculaires, on peut toutefois apprécier les avancées significatives acquises aussi bien sur le terrain que dans le cadre du mécanisme de mobilisation des financements pour la mise en œuvre du PAN. Ainsi, l'élaboration du troisième rapport intervient dans un contexte favorable caractérisé par l'intégration du programme opérationnel du PAN au plan d'action prioritaire du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. On est donc fondé à penser que le financement du PAN, à travers le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui constitue le canal d'intervention des partenaires techniques et financiers, en appui aux efforts du gouvernement, ira en se renforçant au fil du temps.

CAMEROON

Introduction

Conformément à la décision 11/COP.1 invitant les pays membres à informer la Conférence des Parties (CdP) par des rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CCD, et en exécution des décisions 8/COP.4, 1/COP.5 et 1/COP.6 relatives au processus d'établissement des rapports nationaux, le Cameroun a procédé à l'élaboration du présent rapport qui s'articule sur six points, à savoir : le contexte géographique national, l'étendue de la dégradation des sols par zones bio-écologiques, l'analyse des priorités et stratégies établies dans le cadre du développement durable, le cadre institutionnel et législatif de la mise en œuvre de la CCD au Cameroun ainsi que les processus participatif et consultatif à ce sujet.

Le contexte national

Le Cameroun s'étend sur une superficie de 475.000 km², avec une population estimée en 2002 à 15 millions d'habitants. Il comprend quatre régions topographiques distinctes. Au sud se trouve une plaine alluviale, région de forêts humides équatoriales délimitées au sud-ouest par le massif volcanique du mont Cameroun, dont le sommet culmine à 4 095 mètres. Le trait dominant de la topographie du Cameroun est le massif de l'Adamaoua, région de hauts plateaux d'origine volcanique d'une altitude moyenne de 1 370 mètres qui sépare le nord et le sud du pays. Enfin, au nord, une zone étroite descend progressivement vers les marécages qui bordent le lac Tchad.

La Sanaga et le Nyong, deux des cours d'eau les plus importants du pays coulent vers l'Ouest, en direction de l'océan Atlantique ; le Logone occidental et le Logone oriental traversent le plateau central dans le sens sud-nord, avant de se jeter dans le lac Tchad ; un réseau de rivières appartenant au bassin du lac Tchad, et parmi lesquelles figure la Bénoué, relie le pays au vaste système hydrographique du Niger, à l'est et au nord.

Le Cameroun possède un climat tropical humide dans le sud, qui devient progressivement plus sec vers le nord. Sur la côte, les précipitations atteignent environ 3 900 mm ; sur les versants exposés du mont Cameroun, les pluies pratiquement ininterrompues atteignent les plus hautes valeurs d'Afrique, soit jusqu'à 10 160 mm par an. Dans la partie semi-aride du nord-ouest en revanche, les précipitations annuelles s'élèvent en moyenne à 380 mm. Dans le nord, la saison sèche, dure d'octobre à avril. La température moyenne dans le sud est de 25 °C ; sur le plateau elle est de 21 °C, et dans le nord de 32 °C.

L'Etat camerounais a protégé 20 970 km² de terres (1997), qui comprennent les 5 260 km² de la réserve de Dja, déclarée site du patrimoine mondial en 1987. Si le pays possède une faune extrêmement riche, 80 espèces (1996) sont menacées d'extinction, alors que la déforestation constitue un problème croissant : entre 1990 et 1995, 646 000 hectares de forêts ont disparu. Près de 42% (1995) du territoire est boisé.

Analyse de l'état actuel de la dégradation des sols

Dans la zone côtière, les principales causes de la dégradation des sols sont de plusieurs ordres : la pollution pétrolière, l'engorgement des sols dû à des remontées d'eau, l'érosion régressive due au balancement des marées dans la zone intercotidale.

Au niveau des forêts de montagne, l'érosion hydrique est prépondérante. Dans la Mémé, la vallée du Moungo et le Nkam, l'exploitation forestière et l'extension des plantations industrielles sont responsables de la dégradation des terres.

Dans la zone de forêt, les principales causes de la dégradation des sols sont : l'exploitation forestière, l'agriculture sur brûlis, la réduction du temps de jachère, l'exploitation minière.

Dans la zone de savane humide, parmi les principales causes de la dégradation des sols, on relève: l'agriculture (agriculture sur brûlis), les feux de brousse, la pratique de l'écobuage, l'élevage non-durable, l'exploitation minière, la recherche de bois de chauffe.

Dans la zone de savane sèche, la dégradation des terres est imputable à : l'agriculture itinérante, le surpâturage, le pacage, la coupe du bois de chauffe, les feux de brousse anarchiques, l'érosion éolienne et hydrique et les causes climatiques. Le signe le plus marquant de la dégradation des terres dans cette zone est la présence de vastes étendues de sols nus, appelés localement « Hardé » ou sols stériles.

Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou des politiques et développement durable

Le Cameroun a mis en place plusieurs stratégies relatives à la gestion durable de son environnement en général et des sols en particulier, notamment:

- Le Plan national de gestion de l'environnement qui vise à renforcer, au niveau national, les mécanismes et actions permettant une protection efficace de l'environnement et une gestion rationnelle des ressources pour un développement durable.

- Le Plan d'action d'urgence, qui repose sur quatre actions prioritaires : la lutte contre l'exploitation forestière frauduleuse, la lutte contre le braconnage, l'implication des populations locales et le rôle de cadre transversal de coordination des actions prioritaires.
- Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté dont le principal objectif est de permettre une nette amélioration des conditions de vie des populations, repose sur les axes stratégiques suivants : (i) la promotion d'un cadre macro-économique stable, (ii) le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie, (iii) la dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux, (iv) le développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement, (v) l'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), (vi) le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique, (vii) l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance.
- La stratégie de développement du secteur rural, qui vise à améliorer la productivité et à favoriser la croissance de la production agricole, s'articule sur cinq domaines prioritaires : (i) le développement local, (ii) le développement des productions, (iii) l'appui institutionnel, (iv) la gestion durable des ressources naturelles, et (v) les modalités et mécanismes de financement du secteur rural.
- Le Programme sectoriel forêt et environnement, qui a pour objectif de mettre en place un cadre cohérent pour toutes les interventions qui concourent à la réalisation des objectifs de la politique forestière et faunique du Cameroun. Il est structuré en cinq composantes : (i) gestion environnementale des activités forestières, (ii) aménagement des forêts de production et valorisation des produits forestiers, (iii) conservation de la biodiversité et valorisation des ressources fauniques, (iv) gestion communautaire des ressources forestières et fauniques, (v) renforcement institutionnel, formation et recherche.
- La stratégie sectorielle de l'élevage, des pêches et des industries animales, qui a pour objectif principal la lutte contre la pauvreté par la promotion des initiatives privées, porte sur : (i) la protection de la biodiversité aquatique par la création d'aires marines protégées, (ii) la production intensive des espèces animales non conventionnelles (cobaye, crocodiles, grenouilles géantes, etc.), (iii) le renforcement de la lutte contre la dégradation des mangroves et des sols dans les zones semi-arides et sub-humides, (iv) l'amélioration de la lutte contre les pollutions d'origines diverses, (v) l'évaluation régulière des stocks halieutiques, (vi) l'élaboration d'une réglementation spécifique sur les qualités de l'eau au Cameroun, (vii) l'information et la formation des femmes sur les moyens de production et de conditionnement.
- La stratégie sur la diversité biologique, qui est le cadre général des actions à entreprendre au niveau de la conservation de la biodiversité, est assorti d'un plan d'action national qui prend en compte les spécificités des différentes zones écologiques du Cameroun.

Cadre institutionnel et législatif de la mise en œuvre de la CCD

Le Cameroun a entrepris sur le plan institutionnel et législatif la mise en place d'une cellule de coordination de la lutte contre la désertification, par décision n° 639/MINEF/CAB du 07 août 1999 ainsi que la désignation d'un point focal et l'élaboration des textes

organiques mettant en place l'organe national de coordination qui remplace la cellule de coordination.

Au plan juridique, la gestion durable des sols est prise en compte dans la loi-cadre de 1996 portant Gestion de l'Environnement, la loi forestière de 1994 portant Régime des Forêts, faune et Pêche, assortie des textes d'application et la loi portant Régime de l'eau au Cameroun de 1998.

Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action

L'approche participative utilisée dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes au Cameroun intègre tous les acteurs au niveau régional aussi bien que central.

Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action

Le Cameroun a mis en œuvre un processus consultatif dans les domaines financier, des forêts, des transports et de la santé.

Evaluation des mesures de lutte contre la désertification

Le Cameroun a mis en œuvre, avec l'appui de la communauté financière internationale, plusieurs mesures de lutte contre la désertification, notamment :

- Des mesures pour l'amélioration de la croissance économique, qui portent sur :
 - la stabilisation et l'assainissement des finances publiques ;
 - la consolidation de la croissance économique ;
 - la réforme administrative et fiscale.
- Des mesures pour la protection et la conservation des ressources naturelles, qui portent sur :
 - l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) ;
 - l'adoption d'une Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR).
- Des mesures pour la restauration des sols dans les différentes zones écologiques :
 - au niveau de la zone côtière (Littoral, Sud-Ouest) : les reboisements, la mise en œuvre du projet de la foresterie communautaire et l'exécution des projets de conservation de la biodiversité ;
 - au niveau de la zone forestière (provinces du Centre, du Sud, de l'Est) : le projet de la foresterie communautaire et l'exécution des projets de conservation de la biodiversité ;
 - au niveau de la zone de savane humide (provinces de l'Adamaoua, Ouest, Nord Ouest) : les reboisements et la production de la fumure organique pour la restauration de la fertilité des sols ;
 - au niveau de la savane sèche (Nord, Extrême-Nord) : la recherche forestière et la mise en œuvre des projets.

CAPE VERDE

Depuis l'indépendance du pays, le Gouvernement du Cap Vert a orienté les actions en milieu rural dans une logique de lutte contre la désertification. Pour une meilleure intervention dans ce domaine, il a élaboré un PAN de lutte contre la désertification, avec la participation effective des communautés locales au niveau de la conception et de l'élaboration, contenant des projets intégrés et décentralisés.

Il faut rappeler que le Cap Vert fut le premier pays d'Afrique et le second dans le monde à ratifier la CCD, en mars 1995.

En effet, les plans et les stratégies nationaux de développement, notamment « Les Grandes Options du Plan », le Plan National de Développement 2002-2005, le Programme de Lutte contre la Pauvreté, le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANA) II (2004-2014), considèrent la lutte contre la désertification comme une mesure importante pour la sauvegarde des ressources naturelles et la promotion du développement durable. On enregistre au Cap Vert des mesures pratiques de lutte contre la désertification et la mitigation des effets de la sécheresse antérieures à la Convention sur la lutte contre la désertification, et des mesures politiques, auparavant adoptées dans ce domaine et qui ont été insérées dans le nouveau cadre de coopération, créées lors de la Convention.

Lors de l'élaboration du PANA II on a pris en considération la vision intégrée des problèmes environnementaux, englobant divers secteurs de la société et à plusieurs niveaux. Il faut noter que la participation et l'implication élargie des partenaires, comme la décentralisation des décisions, qui représentent les principes clefs de la Convention, font aussi partie de la méthodologie d'élaboration d'autres plans stratégiques pour le Cap Vert.

Le PANA II a permis de faire une ample évaluation des programmes antérieurs élaborés et exécutés, comme ceux en cours, en identifiant les principaux obstacles et succès pour une meilleure capitalisation des expériences dans le domaine de la protection de l'environnement.

La création du Ministère de l'environnement, de l'agriculture et des pêches, traduit la volonté politique de valorisation du secteur de l'environnement, en prenant en considération la nature insulaire et archipélagique du pays, qui est aggravée par sa fragilité et sa vulnérabilité écologiques.

A la suite de l'extinction du Secrétariat Exécutif pour l'Environnement, le gouvernement a créé en 2002 la Direction générale de l'environnement (DGA), qui a engendré un nouveau cadre institutionnel doté de deux directions de services : la Direction d'Evaluation d'Impact Environnemental et la Direction d'Information et Accréditation.

Il faut noter également que la restructuration interne de la DGA est en cours. Il entre dans les compétences de cette direction de coordonner les politiques de l'environnement dans le cadre national, y compris la mise en oeuvre du PANA II, ce dernier étant un instrument cadre de la gestion environnementale.

Le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et des pêches en est à la phase finale de l'élaboration du PANA II, avec l'aide des partenaires internationaux, notamment le PNUD et la Coopération néerlandaise, pour la période 2004-2014. Ce document stratégique a été élaboré avec la participation active de la société civile et du pouvoir local. Ainsi, 17 plans municipaux pour l'environnement sont déjà élaborés, le PANA est d'ailleurs la résultante de ces différents plans municipaux.

En ce qui concerne les mesures législatives, il a été publié durant la période analysée, des mesures de conservation et de protection des espèces de la flore et de la faune menacées d'extinction, le régime juridique d'autorisation et d'exploitation des carrières, le régime juridique de la réserve naturelle de l'île de Santa Luzia, le régime juridique des espaces naturels protégés, l'interdiction d'extraction et d'exploitation des sables des dunes au niveau des plages et des eaux intérieures, des zones côtières et dans la mer territoriale, le système national de protection et de contrôle de l'air, et la création d'une commission spécialisée dans le domaine du droit de l'environnement, auprès des mairies.

Au niveau municipal, des commissions spécialisées en droit de l'environnement ont été créées, ces commissions appuieront les mairies dans l'élaboration de leurs programmes municipaux et dans la définition et la mise en œuvre de la politique environnementale au niveau local.

Le nouveau cadre institutionnel et juridique vise une implication totale de la société civile, particulièrement des communautés locales, dans les prises de décisions, pour une meilleure gestion des ressources naturelles dans la perspective du développement durable.

Le processus participatif adopté dans l'élaboration des programmes d'action de lutte contre la désertification a été à la base de la philosophie qui a permis l'élaboration du PANA II (2004-2014). Les documents de base ont été élaborés avec le concours de cadres et d'institutions nationaux, y compris les ONG et aussi, dans une approche participative, soit au niveau national, soit au niveau municipal et local. Les organisations communautaires de base constituent des partenaires locaux importants dans la lutte contre la désertification, dans la lutte contre la pauvreté et pour la promotion du développement.

L'identification des priorités, au niveau des communautés de base, favorise une participation plus conséquente des groupes ruraux organisés, comme les groupements de femmes, les groupes de jeunes et les associations d'agriculteurs, comme d'autres groupes ayant des intérêts bien spécifiques.

Dans la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse, comme les programmes et plans de protection de l'environnement et de développement, l'appui des partenaires internationaux s'avère crucial. Le Cap Vert compte également sur l'aide des partenaires dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement, notamment la Banque Mondiale, le PNUD, le FEM, l'Union européenne, le FIDA, le secrétariat de la CCD et le Mécanisme Mondial. Dans le domaine de la lutte contre la désertification, la France dirige le processus de mobilisation des partenaires en tant que chef de file de la Convention. C'est ainsi que plusieurs appuis ont été retenus pour la capacitation technique des cadres, au niveau national et international.

Ainsi, dans le processus de financement direct des actions de lutte contre la désertification, il s'avère urgent de renforcer la capacité des cadres nationaux dans les domaines de la recherche et de la gestion des ressources naturelles, particulièrement dans les régions arides et semi-arides. Cette capacitation devrait être extensible à la recherche scientifique, en vue d'une meilleure connaissance des potentialités naturelles de la région, mais aussi dans la quête d'une alternative durable des ressources.

L'évaluation de l'impact des micro-réalisations concrétisées en 2002 et le diagnostic des activités de lutte contre la désertification et leur évaluation ont permis l'identification de projets qui intègrent le PANA II, qui est un instrument cadre de gestion environnementale au niveau national.

Les études réalisées recommandent une évaluation quantitative de certains paramètres et une analyse plus profonde de l'impact des activités de lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse, aussi bien dans le monde rural que dans les milieux péri-urbain et urbain.

Le Cap Vert a réussi, par le biais de programmes de (re) plantation, à arboriser de 1975 à 2004 environ 90 000 hectares de terre, alors que la superficie plantée en 1975 était de 3 000 hectares. Dans la période 2002-2004, environ 5 000 hectares ont été (re) plantés, avec des espèces adaptées aux conditions édapho-climatiques locales.

Plusieurs mesures ont été prises pour l'amélioration de la structure administrative, en vue d'approfondir la connaissance du phénomène de la désertification, et dans sa gestion, en accompagnant et évaluant ses effets au niveau local.

Les méthodologies adoptées dans l'élaboration du PAN et du PANA II sont en conformité avec les principes de la CCD, selon les termes de l'article 8 de l'Annexe de la mise en oeuvre régionale en Afrique, donnant ainsi des garanties pour une gestion durable des ressources naturelles.

En effet, ces méthodologies s'articulent autour d'une approche participative et décentralisée, impliquant un ensemble d'acteurs, à travers des partenariats cohérents et fonctionnels. Cependant, la responsabilité des communautés locales dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et environnementales doit être renforcée, afin de permettre une meilleure considération des préoccupations des acteurs, dans la gestion des écosystèmes structuraux et fonctionnels.

Le Gouvernement, dans le cadre de la politique de décentralisation en cours, a transféré aux pouvoirs et communautés locaux certaines compétences en matière d'environnement, où la lutte contre la désertification est devenue un des principaux domaines. Pour garantir le succès de cette politique, il est nécessaire que les pouvoirs locaux et les organisations de base soient bien organisés et formés, pour qu'ils puissent assumer convenablement leurs fonctions. Néanmoins, le transfert de ces pouvoirs n'a pas été suivi par des mesures politiques de déconcentration de moyens humains et matériels, condition sine qua non pour une mise en oeuvre efficiente et efficace d'une politique environnementale.

C'est dans ce sens que le PANA II a non seulement commencé la formation des cadres nationaux, mais aussi prévu le renforcement des capacités des organisations et institutions de base, tant au niveau national que municipal.

D'une manière générale, c'est l'État qui finance et/ou mobilise les ressources financières pour l'exécution des activités de lutte contre la désertification. Ce qui tient à ce que ces activités sont dans la majeure partie des cas destinées à la protection et à la conservation des écosystèmes, et jusqu'à présent, ces activités n'attirent pas véritablement l'investissement privé.

Cependant, certaines activités génératrices de revenus commencent à intéresser les investisseurs privés nationaux et les associations communautaires, qui s'initient à leur rôle dans la lutte contre la désertification. Dans ce contexte, certaines familles rurales ont bénéficié, dans les domaines de l'élevage et de l'agriculture, de projets générateurs de revenus qui les ont incités à abandonner les pratiques nocives à l'environnement et aux ressources naturelles qui représentaient leur unique source de revenus.

Pour la mobilisation de ressources financières internes et externes, il existe deux mécanismes : (i) appui budgétaire et (ii) Fonds National de l'Environnement. A travers l'appui budgétaire, les partenaires au développement du Cap Vert transfèrent des ressources financières vers le Trésor de l'État, et ce dernier affectera ces ressources aux activités spécifiques de protection et de conservation de l'environnement, selon les priorités établies et retenues dans le PAN et le PANA II. L'évaluation de cette affectation, mais aussi des résultats obtenus, est effectuée sur la base d'indicateurs auparavant adoptés entre les parties.

Le Fonds National de l'Environnement se trouve en ce moment en phase de réglementation. Ce Fonds bénéficie de la structure de l'avant-projet pour la création du Fonds National de Lutte contre la Désertification déjà élaboré et qui, pour des questions administratives, n'est pas encore publié. L'objectif de ce Fonds National pour l'Environnement est d'avoir un mécanisme financier plus global et doté d'un guichet destiné à la désertification. Ce Fonds sera alimenté par les ressources du Gouvernement, du secteur privé, des ONG, des partenaires externes et des produits des amendes résultants des infractions commises à l'égard l'environnement.

Durant la COP 6, il a été retenu que le FEM finance les activités de lutte contre la « dégradation des terres ».

Le problème de la désertification n'est pas un phénomène actuel, dont il existe des registres d'une occurrence antérieure. Cependant, elle touche tous les processus de dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides. Ces processus sont la résultante de plusieurs facteurs, y compris les altérations climatiques et les activités humaines. De ce fait, toute zone où la précipitation annuelle est comprise entre 5 à 65 % de l'évapotranspiration et où l'on note une réduction ou une perte de productivité biologique ou économique dans le système bio-productif en question peut être considérée comme touchée par le phénomène de la désertification.

C'est pour cela que l'indice d'aridité au Cap Vert est déduit sur la base de plusieurs facteurs, notamment le relief, l'exposition des versants et les vents dominants, afin de pouvoir extraire des valeurs qui justifient cette nomenclature pour le cas spécifique du Cap Vert, à partir de la précipitation moyenne durant une période de 39 ans (1960-1999) et de l'évapotranspiration potentielle. La combinaison de ces paramètres, l'application de formule hydrologique ainsi que d'autres paramètres comme la radiation solaire, le pouvoir desséchant de l'air, l'évaporation du sol et la transpiration des plantes, a permis de définir clairement les zones qualifiées d'aride, de transition et de montagne. Pour cette étude, on a considéré une

zone représentative du Cap Vert, en l'occurrence Serra Malagueta, qui se trouve au nord de l'île de Santiago (voir Santiago en 3 D), où les valeurs de précipitation enregistrées durant cette période ont permis d'obtenir un indice d'aridité acceptable égal à 391.8.

Les étages climatiques sont définis en : zone aride (300-400 mm), zone de transition (400-600 mm) et zone de montagne (> 600 mm).

L'indice différentiel de la végétation normalisée est variable le long de l'année avec des variations prépondérantes à mesure que l'on approche de la période hivernale. Cet indice est partiellement dépendant des valeurs du « quotient évapotranspiromètre » dans la mesure où, plus le sol est sec, moindre sera la présence de la végétation et plus faible la valeur du quotient.

L'utilisation des terres agricoles en ce qui concerne la couverture végétale est de 23,5 % et l'utilisation des terres est de 35,04 % (en pourcentage de la superficie totale). On note une augmentation significative de l'utilisation des terres, tant pour les terres irriguées que pour celles non irriguées et autres.

En ce qui concerne la dégradation des sols au Cap Vert, on a retenu l'étude réalisée dans l'île de Santiago. Cette étude a mis en évidence l'impact de l'érosion hydrique comme une des causes principales de la dégradation des sols au Cap Vert. Durant cette étude, un modèle arborescent de type expert a été développé sur la base de 4 facteurs : l'occupation des sols (1981), les sols (1970), la topographie et les précipitations (1940-2001). La combinaison de ces facteurs a permis de définir 5 classes d'aléa ou risque (très faible, faible, modéré, fort et très fort) à l'érosion hydrique.

La récupération des périmètres forestiers dégradés, dans le cadre du programme d'aménagement des forêts, s'est effectuée par le biais d'actions de replantation réalisées sur plus de 100 hectares avec environ 40 000 plantes adaptées aux conditions edapho-climatiques de chaque écosystème (Municipalité de Tarrafal et 52 953 plantes pour le cas de la Délégation d'Assomada).

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

La position de la République centrafricaine (RCA) en zone équatoriale induit une perception du phénomène de la désertification qui ne correspond pas toujours au contenu du concept tel que défini par la CCD. La dotation exceptionnellement riche du pays en ressources naturelles vient renforcer cette perception au point que la désertification n'apparaît pas comme une des priorités nationales.

Pourtant, il est incontestable que les écosystèmes centrafricains sont très fragiles et fortement influencés par la désertification à travers :

- L'impact des activités anthropiques (feux de brousse, surpâturage, cultures extensives sur brûlis sans apport de fumures, déforestation).
- La pauvreté (près de 72 % de la population vivant avec moins de 1 US\$ par jour) qui induit une demande de plus en plus accrue d'exploitation directe des ressources naturelles (flores, faunes et sols).

Ces facteurs constituent autant de menaces réelles pour un développement humain durable et se caractérisent sur le plan physique par la perte de la biodiversité, la dégradation des sols et du couvert végétal, le tarissement et la déplétion des ressources en eau autour des grands centres de consommation et dans la partie nord du pays.

Conscient de cette situation préoccupante, le Gouvernement a ratifié la CCD, s'engageant ainsi à mettre en place un mécanisme de planification et de gestion stratégique afin de trouver des solutions. A travers ce mécanisme, les principaux objectifs recherchés sont la restauration/conservation des ressources naturelles, le renforcement des capacités et la lutte contre la pauvreté. Pour atteindre ces objectifs, l'accent est mis sur une approche participative pouvant garantir la durabilité des actions ainsi que sur la coopération internationale.

Malgré cette volonté des pouvoirs publics, des partenaires au développement et des organisations de la société civile, il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour rendre la mise en œuvre opérationnelle et efficace.

Cette situation s'explique essentiellement par l'instabilité du cadre socio-économico-politique du pays, qui a pour corollaire l'incapacité du gouvernement à tenir ses engagements nationaux et internationaux.

A cela s'ajoutent la faiblesse du cadre national de coordination des activités de lutte contre la désertification et l'absence d'un mécanisme permanent de consultation et d'harmonisation des activités entre les partenaires.

Il n'en demeure pas moins que l'existence au plan institutionnel d'un Ministère chargé de l'Environnement et de l'ébauche d'une politique dans ce domaine sous la forme de plans d'actions ou de programmes marque la volonté inébranlable de la RCA de s'impliquer résolument dans la mise en œuvre de la Convention qu'elle a ratifiée. Par conséquent, malgré les difficultés de tout genre qui compromettent ses efforts, la RCA a pris la mesure des menaces qui pèsent sur ses écosystèmes et sur ses populations et met tout en œuvre pour affronter le problème crucial de la désertification.

CHAD

Le présent rapport national de l'ONC a été rédigé conformément aux indications contenues dans le guide que le secrétariat de la CCD a fait parvenir à l'ONC. Ce guide a comme référence : ICCD/CRIC(3)/INF.3. La nomenclature utilisée pour les chapitres et sous-chapitres est celle du guide (tantôt en lettre de i à ix et tantôt en chiffre de 1 à 8), cette manière de présenter le rapport a constitué une des difficultés pour la compréhension du rapport.

Les chapitres du rapport se présentent comme suit :

- Chapitre 1, informations générales sur le centre national de liaison et l'ONC.
- Chapitre 2, état d'avancement du PAN.
- Chapitre 3, composition de l'ONC.
- Chapitre 4, les ONG accréditées au processus qui sont actuellement au nombre de cinq.
- Chapitre 5, les lois promulguées qui concourent à la mise en œuvre de la CCD

sont au nombre de huit au total, dont les cinq plus pertinentes sont énumérées dans le tableau. Il faudrait noter que parmi les lois adoptées, plusieurs ont vu le jour après l'avènement de la CCD. Cependant, certaines ont été promulguées dans le cadre de la lutte contre la désertification bien avant la signature de la CCD. Par ailleurs, des projets de lois sont en chantier et en cours d'adoption. L'analyse de la législation fait apparaître certaines difficultés dans l'application des lois adoptées, soit que les décrets d'applications tardent à venir, soit que la mise en œuvre des textes signés rencontre des obstacles par manque de moyens.

- Chapitre 6, annonce le processus consultatif engagé.
- Chapitre 7, récapitule les réunions qui ont été tenues.
- Chapitre 8, les programmes et projets en cours d'exécution directement ou indirectement liés au PAN. On note que, depuis l'élaboration du PAN, des projets et programmes de développement et de gestion des ressources naturelles ont été élaborés et mis en œuvre. Ils ont pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des populations surtout rurales et d'arrêter la dégradation des ressources naturelles. Cependant, les résultats de ces programmes et projets restent mitigés.
- Chapitre iii, les stratégies et priorités du Gouvernement établies dans le cadre des plans et politiques de développement durable. Au Tchad, les politiques économiques et sociales sont conduites dans le cadre des plans de développement. Depuis 1987, ces politiques sont périodiquement élaborées à l'occasion des renouvellements des accords de Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Par ailleurs, les stratégies sectorielles émanent des Tables Rondes avec les Bailleurs de Fonds (TRBF) et concernent les secteurs dits prioritaires. La dernière TRBF est la quatrième organisée à Genève en octobre 1998. Il a été établi de manière certaine que des liens et synergies positifs existent entre le PAN et les autres stratégies, politiques et plans de développement durable.
- Chapitre iv, les mesures institutionnelles et juridiques prises pour mettre en œuvre la convention : des mesures institutionnelles et juridiques ont été prises et de nouveaux cadres stratégiques créés ou mis en place, et de nouvelles lois ont également été votées après le PAN. La plupart de ces nouveaux cadres stratégiques ont intégré en leur sein les préoccupations du PAN : ainsi, la cohérence entre le PAN et les autres cadres stratégiques tels que la stratégie de réduction de la pauvreté, les stratégies sectorielles, les stratégies élaborées dans le cadre du plan national d'action pour l'environnement (PNAE), etc. est bien établie, car ces plans ont tous intégré des actions visant à la lutte contre la désertification.
- Chapitre v, le processus participatif au niveau international et régional concerne surtout les bailleurs de fonds qui se sont engagés aux côtés du Tchad pour apporter leurs appuis financier, technique et matériel. Depuis le rapport précédent, il n'y a pas eu de nouveaux accords de partenariat. Il faudrait cependant faire savoir que la participation financière attendue des bailleurs de fonds tarde toujours à se concrétiser, ce qui handicape les activités de mise en œuvre de la convention. En ce qui concerne le processus participatif au niveau national, on note une adhésion de plus en plus importante des ONG, associations, groupements et organisations de la société civile dans la conception et l'exécution des activités dans le cadre de la lutte contre la désertification.

- Chapitre vi, le processus consultatif : il faut remarquer qu'un cadre de consultation formel entre les partenaires au niveau national et local n'a pas encore été mis en place, mais les rencontres se font au niveau national sous la coordination du Ministère de l'environnement et de l'eau pour créer une dynamique et une synergie entre les divers acteurs de la protection de l'environnement et de la lutte contre la désertification. Aux niveaux régional et international, on peut noter l'existence de rencontres de concertation avec le CILSS dans le cadre d'échange d'informations sur le processus du PAN et de sa mise en œuvre. Il y a également des rencontres avec le FEM dans le cadre de l'élaboration du projet de renforcement des capacités.
- Chapitre vii, les mesures prises ou prévues dans le cadre du PAN : des expériences passées ont fait l'objet de diagnostics et de réévaluations utiles à la réalisation du PAN. Les orientations politiques et stratégiques, les cadres institutionnels, législatifs et réglementaires existant ont également fait l'objet d'analyses et de nouvelles initiatives ont été prises, dont certaines ont eu des résultats appréciables, notamment l'émergence d'initiatives privées et de nouvelles catégories d'acteurs.
- Chapitre viii, les ressources financières allouées au titre du budget national, de l'aide financière et de la coopération technique. Sur le plan financier, beaucoup de bailleurs ont donné leur engagement. Cependant, la réalisation de ces engagements tarde à venir et la mise en œuvre de la Convention se heurte à la lenteur des apports effectifs de ces fonds.
- Chapitre ix, l'examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et pour évaluation de ceux-ci. Le processus et la dynamique de la dégradation des terres ne sont que partiellement étudiés, faute de suffisamment d'institutions de recherche spécialisées. En effet, il existe quelques bases de données dans le secteur du développement rural. Cependant, ces bases de données sont incomplètes et disparates, de sorte que beaucoup de recherches restent encore à faire en vue de les compléter et de les réactualiser.
- Chapitre x, les annexes. Celles-ci se subdivisent en trois sous-chapitres qui sont : le descriptif du pays, qui donne des indicateurs bio-physiques et socio-économiques (ce sous-chapitre est d'importance capitale et devrait être normalement placé au début du rapport, mais nous avons été contraint de le placer en annexe comme l'exige le guide); les références bibliographiques; la liste des membres de l'équipe de rédaction.

D'une manière générale, on peut conclure que des progrès ont été accomplis depuis le rapport précédent. Des efforts ont été déployés aussi bien sur le plan institutionnel que juridique, et des progrès ont été réalisés par l'ONC en matière de programmation. Cependant, les moyens ne sont pas à la hauteur des actions que l'ONC entend mener dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

COMOROS

La désertification est le phénomène le plus inquiétant lié à la dégradation de la terre. Elle se traduit par une perte totale du potentiel biologique, la réduction d'un sol autrefois fertile à l'état de désert. C'est la forme ultime d'un long processus d'érosion, de surexploitation agricole, de surpâturage et de déboisement.

L'acuité d'un tel problème vu sous cet angle est peu perçue aux Comores, où on a plutôt à faire à la sécheresse, qui est une situation provisoire, où les besoins en eau ne sont pas toujours satisfaits. On considère aux Comores qu'il y a sécheresse si, durant la période dite de la saison de pluie, il y a un déficit très sensible de la pluviométrie, entraînant l'impossibilité pour les agriculteurs de semer ou de planter.

Les Comores ont adhéré à la CCD et s'appêtent à prendre les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre, dans la mesure de ses ressources humaines et financières, et en tenant compte du nouvel ensemble institutionnel du pays.

C'est ainsi que le processus d'élaboration du PAN prend en compte le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) - document de référence pour le développement national.

Dans le même contexte, des lois ont été adoptées, comme la loi sur l'environnement, ou sont sur le point de l'être, comme les lois forestières.

Parallèlement, des projets ont été exécutés, qui ont des liens indirects avec la Convention : il s'agit notamment d'un projet Biodiversité et du Projet de développement local des Comores.

Un plan d'action environnemental des Comores a été élaboré afin :

- D'assurer une gestion durable et rationnelle des ressources ;
- De définir ou de renforcer les politiques sectorielles que constituent l'aménagement du territoire, le foncier, la politique de l'eau, la politique d'assainissement et de gestion de déchets ménagers.

Dans le cadre des politiques de développement durable, le DSCR a défini cinq axes stratégiques en appui à ses objectifs de promotion d'une croissance économique et de réduction de la pauvreté monétaire. Il s'agit de :

- Créer les conditions d'un développement économique durable, c'est-à-dire un cadre macro, incitatif à l'activité économique ;
- Relancer le secteur privé, source essentielle de création de valeurs ajoutées, d'emploi et de revenu, mais aussi le mieux placé pour investir dans de nouveaux créneaux porteurs de l'agro-alimentaire et du tourisme ;
- Développer les filières agro-alimentaires, principal secteur d'activité qui assure la couverture des besoins alimentaires fondamentaux et occupe la majeure partie des pauvres ;
- Renforcer la gouvernance, la justice et la sécurité, conditions d'un développement politique caractérisé par la stabilité, l'harmonie et l'adhésion de la population à un projet collectif ;

- Développer le capital humain, condition pour améliorer l'emploi, la productivité, la compétitivité et les revenus des populations pauvres.

L'ONC est en cours de restructuration, son futur statut juridique tient compte de la décentralisation de fait dans le cadre du nouvel ensemble comorien, où chaque île autonome aura une entité (ministère ou direction) en charge de l'environnement. L'ONC sera constitué de représentants de ces entités régionales qui définiront le terme de mandat de l'ONC, son mode de gestion ainsi que son fonctionnement.

Le caractère transversal et pluridisciplinaire de l'ONC est assuré à travers divers contacts pris avec les différents responsables régionaux, ainsi que la participation d'autres partenaires.

Le cadre juridique et réglementaire s'appuie sur un plan d'action environnemental qui vise à l'amélioration des connaissances sur l'environnement et sur une loi cadre relative à l'environnement qui définit les mécanismes pour la protection de l'environnement et les activités de conservation, avec des mesures spécifiques y afférentes.

Pour ce qui est du processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action, conformément aux orientations définies dans le DSCR, la participation des acteurs dans la définition des priorités nationales a été recherchée, notamment en ce qui concerne :

- La participation et l'encouragement des populations locales pour les travaux de conservation des sols et de plantation d'arbres et de fourrage ;
- La création de groupements de femmes (maraîchage, aviculture, revendeuses, transformation de produits agricoles) ;
- L'appui à ces groupements dans le financement des infrastructures agricoles (citerne magasin, magasin de stockage, réseau d'adduction d'eau) ;
- Le renforcement des capacités des personnes impliquées dans les projets à tous les niveaux ;
- La collaboration entre l'administration et les communautés pour ce qui concerne la limitation des permis de coupe dans les domaines forestiers et la surveillance de ces coupes par les communautés villageoises ;
- Le partenariat secteur privé – administration publique ;
- La décentralisation de la gestion et de l'exécution des activités de développement.

Dans le cadre des PAN, au vu des expériences passées, un bilan des innovations générées par les projets et programmes a été fait, en mettant l'accent entre autres sur :

- Les innovations en matière de défense et restauration des sols ;
- La gestion de la fertilité et des associations culturales ;
- Le bilan des bonnes pratiques culturales traditionnelles ;
- La vulgarisation des nouvelles techniques de protection des sols centrés autour de la technique de l'embocagement et de la restauration de la fertilité des sols.

Les ressources financières allouées pour appuyer la mise en œuvre de la Convention sont relativement faibles, compte tenu des difficultés financières que connaît le pays. Cependant, il est prévu de créer des fonds spéciaux pour seconder cet appui. Ces fonds seront créés à partir (i) de taxes sur les produits pétroliers importés et (ii) de redevances

administratives au taux de 2 % prélevées sur la valeur des marchandises admises en exonération des droits et taxes douanières.

La coopération technique dans le secteur s'est concrétisée à travers des programmes et projets cofinancés par les Comores et les partenaires bilatéraux ou multilatéraux : l'Union européenne, la FAO, le PNUD, la Banque mondiale et le FEM. Compte tenu des expériences, cette coopération se focalisera de plus en plus sur la mise en place d'un système de suivi des programmes, de l'évaluation de leur impact, tant au niveau de l'appropriation par les populations concernées qu'au niveau de la nature (faune, flore, ressource en eau).

En ce qui concerne les activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification, toutes les informations émanant des bilans des projets exécutés n'ont pas encore été compilées ni analysées, pour tirer toutes les leçons nécessaires à ces investissements en terme de temps, de ressources financières et humaines, pour mettre en place un mécanisme pérenne devant permettre d'atténuer les effets de tous ces facteurs conjugués.

Pour la mise en œuvre des recommandations du CST, le PAN de lutte contre la désertification est en cours d'élaboration et doit mobiliser l'ensemble des compétences techniques et scientifiques du pays, mais également avoir recours à l'appui et aux soutiens de partenaires extérieurs.

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

Après une longue période de crises sociopolitiques et de guerres, la reprise de la coopération bilatérale et multilatérale a permis la relance de nombreux programmes de développement dans lesquels le PAN de la lutte contre la désertification devra, à l'issue de son élaboration, s'intégrer de la manière la plus cohérente possible.

Le présent rapport coïncide ainsi avec une étape importante dans la mise en œuvre effective de la CCD, étape marquée par l'élaboration et la validation d'un projet du PAN. Ce dernier, tenant compte des recommandations de la Convention, notamment en ce qui concerne la gestion participative, est basé sur des données et des informations recueillies lors des ateliers de concertations qui ont permis de recueillir les opinions et les informations des représentants de toutes les provinces ainsi que sur une analyse documentaire. Ce projet a permis non seulement de relever la problématique de la dégradation des ressources en terre et des facteurs qui y contribuent, mais aussi de dégager les stratégies nationales ayant un lien direct ou indirect avec les ressources en terre.

Cette étape est aussi caractérisée par la prise de mesures institutionnelles indispensables à la mise sur pied d'une politique spécifique et cohérente devant permettre une gestion durable, rationnelle, décentralisée et participative des ressources en terres par tous les acteurs de la société (communautés locales, société civile, autorités publiques, entreprises privées, etc.). C'est ainsi qu'il y a eu promulgation des nouveaux codes forestier et minier. Un effort reste cependant à accomplir en ce qui concerne la loi foncière, afin de la mettre au diapason des autres lois régissant la gestion des terres.

La pauvreté étant un des éléments contribuant à la désertification, l'importance du Document de Stratégie sur la Réduction de la Pauvreté (DSRP) n'est plus à démontrer pour l'élaboration du PAN proprement dit, car le DSRP est le cadre dans lequel toutes les actions dans l'exécution future du PAN doivent s'inscrire pour une intégration cohérente.

Un autre élément important de ce rapport est le rôle accru dévolu au Comité National de la lutte contre la désertification (CN/LCD), qui jusqu'ici n'avait qu'une existence symbolique. Vu son caractère multisectoriel et participatif, c'est de son dynamisme que dépendra l'avenir de la mise en œuvre de la Convention dans le pays. D'où la volonté des autorités en charge de l'environnement de voir cette structure exercer pleinement ses fonctions.

Une des préoccupations du CN/LCD est de renforcer les liens avec les ONG du secteur qui auront un rôle prépondérant dans les campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation et dans les contacts avec les communautés locales en général.

A cause de la situation des troubles sociopolitiques et une longue guerre, les ressources financières de la RDC sont encore si maigres qu'il est hasardeux, au stade actuel, d'envisager une réelle contribution financière du pays dans la mise en œuvre effective de la Convention. Néanmoins, un montant de 20 000 \$US avait été prévu symboliquement au budget d'investissement de l'exercice 2004, mais n'est pas encore libéré à ce jour.

Par conséquent, la RDC ne peut compter que sur les apports financiers et matériels de ses partenaires, notamment les agences des Nations Unies et autres, pour la réalisation effective de la CCD.

Ainsi, les fonds sollicités au Mécanisme Mondial et au FEM restent les sources les plus sûres qui permettront de finaliser l'élaboration du PAN d'ici 2005. A cet effet, la RDC a introduit au FEM une requête de plus de 250 000 \$US dans le cadre du Programme Opérationnel 15 (OP15)/PDF(B). De plus, le Mécanisme Mondial a prévu un montant de 60 000 \$US dont 20 000 \$US ont été débloqués pour l'élaboration du projet du PAN. Le solde de 40 000 \$US va servir à la réalisation des autres activités en vue de finaliser l'élaboration du PAN.

DJIBOUTI

La République de Djibouti a ratifié la Convention en juin 1997. Elle a adopté son PAN au mois de juin 2001. A l'instar des autres pays africains, elle a préparé et soumis au secrétariat de la CCD les premier et deuxième rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention (respectivement en 1999 et 2002). Le présent rapport est le troisième du genre à faire le point sur la situation d'avancement de la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Son élaboration est basée sur les orientations données par le secrétariat de la CCD et vise à rendre compte des activités, actions et mesures entreprises depuis la soumission du dernier rapport.

Au niveau des stratégies et plans adoptés depuis mai 2002, il y a lieu de mentionner notamment l'adoption en 2003 du DSRP qui intègre les principales préoccupations du PAN. Cette période a connu également l'adoption de la Stratégie d'Intégration de la Femme dans le Développement, le Bilan Commun de Pays qui a servi de base pour la préparation du Plan

Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) pour la période 2003–2007, lequel plan est axé sur quatre domaines spécifiques de coopération visant un développement durable et harmonieux du pays. Au cours de ces deux dernières années, un certain nombre de mesures institutionnelles et réglementaires ont été également adoptées par le gouvernement, dont la réorganisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, permettant l'adaptation de ses structures aux besoins de la décentralisation et du développement local ainsi que la gestion rationnelle des ressources naturelles (création de Sous-directions régionales de développement, Service de lutte contre la désertification etc.). En ce qui concerne le cadre législatif, il convient de noter la promulgation de mesures complémentaires aux dispositifs déjà existants (loi sur la création des aires protégées et décret sur la préservation de la biodiversité biologique etc.).

Durant cette période, quelques actions prévues dans le PAN et s'inscrivant dans l'effort de lutte contre la désertification ont été initiées ou planifiées. Il s'agit notamment des activités visant la restauration des zones forestières dégradées (forêt du Day, Andaba), la réhabilitation de la zone soumise à la pression de réfugiés (Holl-Holl), ainsi que des activités de sensibilisation et de formation entreprises par les différents partenaires nationaux, sous-régionaux et internationaux. Parmi les actions planifiées figurent des requêtes soumises aux partenaires de développement, notamment auprès du FEM (Projet PDF(A) de renforcement des capacités en gestion durable des sols dans la plaine côtière, Projet PDF(A) sur la conservation de la biodiversité de la forêt du Day, requête PDF(B) sur l'auto-évaluation des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement).

En dépit de ces quelques actions initiées ou planifiées relatées ci-dessus, il y a lieu de mentionner que la mise en œuvre du PAN dans son ensemble rencontre des contraintes majeures qui ralentissent le processus. Il s'agit plus particulièrement de faiblesses au niveau des capacités institutionnelles (humaines et financières), dans l'élaboration de projets bancables, et la mise en place d'un cadre consultatif avec les partenaires au développement permettant la mobilisation de ressources financières conséquentes. Pour remédier à cette situation et aller de l'avant dans la mise en œuvre de la Convention, il est primordial de renforcer les capacités du Comité Directeur National de lutte contre la désertification (CDN) (par l'allocation des ressources nécessaires). La dynamisation de cet organe permettra à ses membres de mener des concertations et des réflexions sur la problématique de lutte contre la désertification et de dégager des projets bancables dans les domaines prioritaires.

De même, il est indispensable de renforcer les capacités du Secrétariat technique du CDN afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle. La préparation rapide de la phase de mise en œuvre nécessite aussi d'envisager une assistance technique.

EGYPT

The current report is presented within the framework of formulating the NAP for Egypt to assess the progress made towards implementation from May 2002 to April 2004. It actually represents the integral achievements and support, enhanced by the dedicated National Coordinating Committee and the Scientific Committee, headed by the NFP, to address, integrate, strengthen and follow up implementation activities to combat desertification and provide sustainable development to cope with the NDPs in Egypt.

The report comprises a brief account of the natural resources (water, land, vegetation, renewable energy and socio-economic resources) in Egypt, with ample consideration given to data compilation and documentation of previous studies, research outcomes, reports, indigenous knowledge and experience. These data are harmonized and integrated to produce a comprehensive verified database, plus basic and thematic maps relevant to each agro-ecological zone through satellite images, remote sensing and geographic information system (GIS) facilities together with field checks. In this respect, gaps in information are identified and proper follow-ups are planned, particularly with regard to vegetation, renewable energy and socio-economic aspects, for effective implementation of the UNCCD to promote sustainable development.

The report also includes the activities undertaken to implement the UNCCD in the commonly agreed priority areas. Within this context, several efforts, achievements and a coherent set of actions to support implementation are presented as follows:

1. Assessment of national capacity building

A project is suggested as long-term to build up the necessary capacity to implement the thematic conventions in an effective, efficient and sustainable manner. In the short to medium term the project will identify the priorities and needs for capacity building to address the national and regional global environmental issues, in particular desertification, biodiversity and climatic change with the aim of implementing domestic and/or extremely assisted actions to meet these needs in coordinated and planned ways. This will develop synergies with other conventions, employ a holistic approach to capacity building, set up priorities for addressing the cross-cutting constraints, and compile past, ongoing and planned initiatives.

2. Proposal for desertification assessment and impact indicators

Desertification assessment is conducted at three levels: local (annual), provincial (up to five years, desertification dynamics) and national (five years, to try to analyze the dynamics of desertification). This includes the classes of desertification: types (natural, manmade, etc.), degrees (ranked on a basis of quantified and measured indicators) as well as the type of land use and prominent causes of desertification.

Impact monitoring is evaluated through dissemination of information concerning climatic, physical, hydrological, biological and land use indicators, anthropogenic measures, socio-economic, biophysical, institutional and behavioural changes resulting from the NAP at various spatial levels and determination as to whether they are goal-oriented or not. Monitoring of input during implementation together with time lag between cause and effect should also be considered.

3. Early warning systems

It is intended that one collecting data station will be installed in each agro-ecological zone, and all these stations will be connected with the main station in the headquarter of the Desert Research Centre, Cairo, Egypt. The early warning systems will monitor drought and desertification impacts through the following technical aspects:

- Data collection accessibility and integration
- Evaluation, prediction and controlling measures for drought and desertification, and risk hazards
- Dissemination of information to the end-users, monitoring evaluation and strengthening appropriate response mechanisms.

4. Proposed projects

Based on the database and priorities delineated for each agro-ecological zone, four main projects of multicomponents were formulated in initial forms. These projects, which involve the most pronounced disciplines such as urban encroachment, environmental pollution, water-logging and land salinization, sand dune hazards, rangelands conservation, water resources management, soil erosion, agronomic management practices, socio-economic constraints, etc., were presented and discussed in regard to priorities and hot spots through workshops, representing the ministerial authorities, scientific institutions, NGOs, the private sector, stakeholders and local community representatives. The workshops addressed and discussed the major problems relevant to sustainable development with special emphasis on desertification issues and impacts in each of the agro-ecological zones concerned. As a result of these workshops, conclusions and recommendations were worked out to improve reformulation and orientation of the respective projects and their implementation to cope with the UNCCD framework.

5. Constraints

Several constraints are faced, the most relevant of which is the capacity deficiencies correlated with the lack of financial support to mobilize national resources and therefore implementation of Egypt's NAP. Cooperation at the subregional and regional levels is almost absent, and lack of clarification of land tenure, marginalized political and economic concern, lack of social driving process to alleviate or eradicate poverty, lack of infrastructure in some desertified areas are all constraints which hinder or oppose the progress of NAP finalization and consequently its implementation.

EQUATORIAL GUINEA*

El Informe Nacional de Lucha contra la Desertificación en Guinea Ecuatorial tiene o está dividido en los siguientes capítulos, y se resume como sigue:

1. Compromiso del país como Parte contratante de la CNULD

El país está notando la constante evolución y aumento demográfico, debido al aumento de la economía; la explotación del petróleo crea aumento del calor en el país que viene observándose últimamente por la quema del gas natural y otros efectos que se producen, propiciando aumento de la sequía y por consiguiente degradación de suelos. Por lo tanto, el país como Parte contratante de la Convención de las Naciones Unidas de Lucha contra la Desertificación (CNULD), se ve obligado a tomar las medidas necesarias y luchar contra la sequía y la degradación de suelos, cumpliendo así con las normas del Convenio.

2. Perfil medio ambiental

En la fisiología del país la extensión de la superficie es 28.051 Km²; la parte continental posee 26.000 km² y la insular 2.017 km².

El país tiene 314 km² de aguas territoriales marinas; el relieve es variado con alturas de 600 hasta 1.200 m sobre el nivel del mar, y el pico de Basilé con 3.007 m de altura.

En las condiciones climáticas, las temperaturas varían de 26 a 27 °C; las temperaturas extremas, raras veces descienden a 18°C o superan los 35°C. Aún con todo eso, se prevé aumento de las temperaturas.

El suelo puede tener un espesor de hasta 10 m de profundidad debido a la humedad, y su Ph no desciende de 6; el de la isla de Bioko es volcánico.

La vegetación es variada, dependiendo de la zona ya sea en la isla o en el continente.

Los recursos del bosque son variados, con diferentes tipos de especies; las características ecológicas de la isla de Bioko y de la región continental son distintas.

El país es rico en recursos hídricos; posee grandes ríos y lagos que proporcionan agua y riego para sus plantaciones.

La topografía del país no presenta problema para el acceso; el país es rico en biodiversidad, con buena cantidad de especies de flora y fauna.

* The report of which this is a summary has not yet been submitted to the national validation workshop at the time this document was prepared.

3. Procesos que ayudan la elaboración del PAN

Se ha elaborado un informe de reforzamiento de capacidades. Se han identificado dos oficinas aliadas para ayudar al proceso del PAN en el país, así como su actualización. Actualmente el documento del PAN está en proceso de aprobación por el Gobierno de la República de Guinea Ecuatorial. Existen organismos subregionales que apoyan la elaboración del PAN: COMIFAC y CEFDHAC.

En el aspecto institucional, los organismos involucrados están apoyando el proceso del PAN en el país, como la Universidad Nacional de Guinea Ecuatorial; la UNGE, que está creando una Facultad de Ciencias Medioambientales, y el Ministerio de Pesca y Medio Ambiente, que crea un Instituto de Medio Ambiente.

Por otra parte, existen diferentes leyes aprobadas por el Gobierno sobre la Conservación del Medio Ambiente.

4. Datos estadísticos

Como vemos, el país carece de datos estadísticos y hace falta crear proyectos para recopilar, inventariar y reproducir datos estadísticos en el país, por ser deficientes.

5. Aspecto institucional

Cabe señalar que el país es netamente agrícola; la mayoría de la población vive de la riqueza del bosque, de sus productos; para ello, el tema de degradación de suelos, deforestación y desertificación debe concientizar a toda la población e instituciones implicadas, públicas y/o privadas, principalmente:

- Ministerio de Educación, Ciencias y Deportes
- Ministerio de Promoción de la Mujer
- Ministerio de Agricultura y Bosques
- Ministerio de Minas, Industria y Energía
- Ministerio de Industria
- Ministerio de Planificación, Desarrollo Económico e Inversiones Publicas
- Ministerio de Economía, Comercio y Promoción Empresarial, entre otros
- UNGE, Universidad Nacional de Guinea Ecuatorial
- El INPAGE, Instituto Nacional de Promoción Agropecuaria
- CICTE, Consejo de Investigación Científica y Tecnológica

6. Aspecto legal

El país ha promulgado diferentes leyes y decretos para la conservación de la naturaleza así como para la preservación del medio ambiente, como sigue:

- Ley n° 8/1988 de fecha 31 de diciembre, sobre la fauna y flora silvestre.
- Ley n° 1/1997 de fecha 18 de febrero, sobre uso y manejo de bosques.
- Ley n° 4/2000 de fecha 22 de mayo, sobre áreas protegidas en Guinea Ecuatorial; esta Ley crea un sistema de áreas protegidas.

- Decreto Ley n° 6/1990 de fecha 22 de agosto, por el que se crea el Comité Nacional de Protección del Medio Ambiente.
- Decreto Ley n° 3/1997 de fecha 14 de mayo, por el que se amplía el área protegida de Monte Alén.
- Decreto n° 97/1997, de fecha 12 de agosto, por el que se aprueba el reglamento de aplicación de la Ley sobre uso y manejo de los bosques.
- Decreto n° 9/1991 de fecha 17 de diciembre, por el que se adopta el informe nacional sobre medio ambiente y desarrollo en Guinea Ecuatorial.
- Decreto n° 55/1991 de fecha 9 de julio, por el que se prohíben las actividades de extracción de la madera a gran escala en la isla de Bioko.
- Ley n° 7/2003 de fecha 27 de noviembre, reguladora del medio ambiente en Guinea Ecuatorial.

7. Proyectos, planes y estrategias que ayudan al proceso de elaboración

- Plan Nacional de Manejo del Medio Ambiente (PNMMA).
- Estrategia y Plan para la conservación de la biodiversidad en Guinea Ecuatorial.
- Documento de la Ley Forestal de Guinea Ecuatorial.
 - Proyecto de Alivio a la Pobreza.
 - Proyecto de Plan de Lucha contra el SIDA, paludismo y otras enfermedades.
 - Proyecto de Desarrollo Local.
- Programa Nacional de Acción Forestal (PNAF).
- Proyecto de conservación de los Primates y Tortugas Marinas de la Caldera de Luba y Moca.
 - Proyecto de Saneamiento Ambiental.
- Proyecto de Conservación de los ecosistemas forestales del África Central (ECOFAC).

8. Los organismos no gubernamentales en el país, en relación con el PAN

- Asociación Amigos de la Naturaleza.
- Tierra Viva.
- Amigos de la Flora.
- Asociación para el Desarrollo Local Social Agrícola y Medio Ambiente

ERITREA

1. Strategies and priorities established within the framework of sustainable development plans and/or policies

The Eritrea's national strategy on sustainable development is described through five main initiatives, which form the basis for sustainable development. The five initiatives are:

1. Macro Policy (1994)
2. Economic growth and Poverty Reduction Strategy (2001) and Interim Poverty Reduction Strategy Paper (Draft 2003)
3. National Environmental Management Plan (1995)

4. NAP to combat desertification and mitigate the effects of drought (2001), and
5. National Biodiversity Strategy and Action Plan (2000).

These strategies are formulated in five different documents relating to the above titles.

2. Institutional measures taken to implement the Convention

According to the agreement reached between the Government of Eritrea and the Government of Denmark to support the preparation and implementation of the NAP, the NAP has become operational since the beginning of January 2000. The Ministry of Agriculture hosted and organized a workshop on 14-15 July 2003 under the theme 'National forum for promoting synergies for the implementation of the three international environmental conventions in Eritrea – UNCCD, UNFCCC and CBD'. International and local NGOs, project managers, advisors, implementers and other stakeholders attended the event. Towards the end of the workshop, participants presented their group work finding and passed specific and general recommendations. Agreement between the Global Mechanism (GM) and the State of Eritrea through the UNDP office in Eritrea signed a US\$ 75,000 one-year project in 2004. The national management of the project is with the NAP national secretariat, under the Agricultural Promotion and Development Department, whose main role is to coordinate the implementation of the NAP. Major activities identified for implementation during this phase of the project were:

- Strengthening of the NAP national secretariat
- Subregional consultation, NAP regionalization research, and
- Launching village-centered development initiatives.

Improving the institutional set-up for NAP planning and implementation was one of the major activities of the project. Accordingly, the national secretariat has been established and staffed with a coordinator and regional facilitators. In addition to this the office of the national secretariat has been equipped with all basic office facilities including e-mail and Internet.

Moreover, a new institutional set-up has been proposed in the NAP document, which clearly incorporates the role and responsibilities of all stakeholders, including the local community, in implementing the Convention. NAP mainstreaming consultation will start soon to accelerate the implementation of the NAP to combat desertification in Eritrea.

3. Participatory process in support of the preparation and implementation of the NAP

Stakeholders from governmental and non-governmental organizations, civil society groups and CBOs have participated in all stages of development of the NAP. Seminars, workshops, awareness-raising campaigns and conferences were organized to collect and reflect the views of all stakeholders in the NAP document. The local communities have effectively participated in this process through regional- and subregional-level consultations that were organized throughout the country. The NAP document has been distributed to all stakeholders as a reference supporting the implementation of the NAP.

4. Consultative process in support of the preparation and implementation of the NAP and the partnership agreement with developed country Parties and other interested entities

In addition to the consultations which were carried out in various regions, more in-depth consultations have been carried out at subregional level in order to raise the level of awareness of all stakeholders at the local community level. The subregional consultations have been carried out in all subregions throughout the country. Governmental organizations, NGOs, CBOs, farmers and pastoralists participated in these consultations.

Consultations were conducted among relevant organizations as described above but, combating desertification being a complex task, input such as funds, expertise and guidance had to be sought and attained from diverse sources such as UNDP/UNSO, the Intergovernmental Authority on Development (IGAD) and the UNCCD secretariat.

5. Measures taken or planned within the framework of the NAP

Several measures have been taken to implement the UNCCD by the Government, NGOs and CBOs. Apart from their active involvement in preparing the NAP document as members of the Technical Committee, they have done a tremendous amount of work to combat desertification in various fields.

The Government of Eritrea, with assistance from its development partners, has made substantial investment in the energy sector, the largest project being the Hirgigo Power Plant and Transmission Expansion project commissioned in 2002. With the completion of the Hirgigo project, Eritrea's power-generating capacity has more than doubled, increasing from 52 to 136 megawatts. Transmission and distribution lines are being extended beyond the major cities and towns into the rural communities.

The task of developing and designing an improved mogogo stove for baking injera (local staple bread) is one of the top priorities of the Ministry of Energy and Mines. A major programme is being undertaken to disseminate such stoves to the rural areas with over 12,000 so far installed. This will be of great benefit to women as they shoulder the responsibility for fuel wood collection and cooking. Moreover, the pressure on wood and, by the same token, on trees and shrubs, is considerably reduced because of the efficiency of the improved mogogo.

The Ministry of Education, on the other hand, is working hard to incorporate environmental education into the school curriculum. Parallel to the existing environmental awareness-raising programmes and activities in the schools and through adult radio programmes on environmental conservation, efforts are being made by the Ministry of Education to introduce environmental clubs and school afforestation programmes into schools to engage students in extra-curricular activities. Some schools have already established these clubs. To support the Government of Eritrea in the establishment of the Environment Youth Programme in the context of implementing the NAP to combat desertification, the Grants Committee of the UNCCD secretariat has approved US\$ 50,000 for a pilot project, the implementation phase of which will start soon after the transfer of the fund to the account in Eritrea.

The Ministry of Education has opened a new Institute of Science and Technology which trains young students who have completed their secondary schooling in environmental science and technologies starting from the 2003/2004 academic year. The University of Asmara also continues to train students in environmental sciences under its Department of Land Resource and Environmental Studies started in the 2001/2002 academic year.

The Ministry of Agriculture as the NFP for the UNCCD is engaged in implementing programmes to reduce soil degradation and improve control over water in rainfed areas through the Integrated Watershed Development Programme and the Land Productivity Management Initiative (FAO). The Ministry of Agriculture, in collaboration with all concerned governmental and non-governmental organizations and assisted by the local communities, is undertaking an accelerated and sustainable afforestation programme. One element of the programme is to encourage communities to establish woodlots on community lands. Residents actively participate in designing and managing the community woodlots, and the Ministry of Agriculture provides seedlings and overall guidance. A second element is to involve young people who are part of the Summer Youth Campaign Programme in building terraces, planting trees and undertaking other soil and water conservation activities.

Since 1994, Eritrean students throughout the country have been participating in afforestation and soil-conservation campaigns during their summer vacations, during Kremti (June-September), organized jointly by the Ministry of Education and the Ministry of Agriculture. This year about 18,000 students have participated in the summer student campaign, mainly on soil and water conservation and afforestation activities for which the Government has allocated about 17 million Nakfa (US\$ 1.3 million). The major achievements accomplished in the last nine rounds of the student summer campaign are summarized in appendix I (table 1) of the report.

As an integral part of the country development plan, the Ministry of Agriculture, in collaboration with all stakeholders and with the wide participation of the local community, has accomplished impressive works. Major activities that have been implemented by the Ministry of Agriculture/stakeholders over the last decade are summarized in appendix I (table 2) of the report.

The Ministry of Agriculture is going through a significant and important transformation process. This process is an outcome of the Government's strategy of having established a lean, effective and efficient public service delivery system. Based on the core functions of the ministry, the functional analysis developed – policy, regulations, technical support, research and human resources development – as there was a need to review the organizational structure of the ministry and the way in which it was doing its business.

In 2003 the Government of Eritrea launched an operation for economic growth, the Warsay-Yikalo Development Campaign, with massive local community participation, and a new Ministry of National Development was established to coordinate all sectoral development activities in the country. Most of the work of the Warsay-Yikalo Development Campaign focuses on combating desertification through participation in environmental conservation and development activities. The Ministry of Health and Information also continues to play a key role in creating awareness among the community that conservation of the environment is the responsibility of every citizen in the nation.

6. Financial allocations from the national budget in support of implementation as well as financial assistance and technical cooperation

The Government allocates significant funds of money every year for anti-desertification measures carried out by different sectors. In addition to the budget allocated by the Government for the implementation of conservation activities, international NGOs and bilateral donors also fund several projects. The existing funding sources include: GM, UNDP, IGAD, the World Bank, the African Development Bank (AfDB), the GEF and KR2 (Japan Counterpart Fund for Community Forestry Development and Food Security), the Government of Saudi Arabia, the Kuwait Fund, the Arab Development Bank, the Abu Dhabi Fund, the Organization of Petroleum Exporting Countries (OPEC) and the Government of Italy. The European Union is funding a project to rehabilitate the Massawa area power distribution. An agreement has just been concluded between the Government and the World Bank to finance the Asmara Power Distribution and Rural Electrification project. The Government and the GEF are also launching a pilot wind energy applications project with 50 per cent contribution each. The Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) has financed the wind and solar resource assessment project, preparation of a regulatory framework for the energy sector and the electrification of many rural and semi-urban villages.

The NAP places significant emphasis on project profiles, which represent the practical actions required in its implementation. The NAP has formulated 23 project profiles with a total funding requirement of about US\$ 38 million.

As to the funding of the 23 proposed Project Profiles, it is suggested that a total of US\$ 37.890 million will be needed for their implementation, of which US\$ 3.815 million (10 per cent) is to come from local sources, and the remaining US\$ 34.075 million (90 per cent) from external sources.

7. Review of benchmarks and indicators utilized to measure progress and an assessment thereof

No change has been made after the second national report. Benchmarks and indicators, which had been developed and indicated in the national report, remain unchanged except from minor modifications.

GHANA

The Republic of Ghana is located in south-central West Africa, south of the Sahara and north of the equator on the Gulf of Guinea. It is bounded on the north and north-west by Burkina Faso, on the west by Cote d'Ivoire, on the east by Togo, and on the south by the Atlantic Ocean. The country is administratively divided into ten regions and one hundred and ten districts.

Ghana has an area of 238,537 km² and a current (2000) population figure of about 18.4 million, of which 51.4 per cent live in the relatively dry areas, which are subject to moderate to high levels of desertification. These dry areas are found mostly in the northern and upper regions and also in the coastal savanna zone. It is also now established that the transition zone between the forest and savanna ecological zones and some parts of the forest

zones are under threat of desertification. Hence, these areas are being considered under the NAP for action to reverse the trend of land degradation. Overall, approximately 30-40 per cent of the total land area of Ghana is subject to desertification.

Current trends in forest destruction in the forest belt through farming, logging, mining, bushfires, firewood and charcoal production, show that the area could face the wrath of desertification if remedial measures are not put in place. In the savanna zone (covering about 15.6 million hectares), as much as 14.7 million hectares are unreserved and are being destroyed at an estimated rate of 22,000 hectares per annum.

Such is the scenario of land degradation in Ghana that has made the threat of desertification assume national proportions. Although development and environment issues are inextricably linked, the quest for economic growth has, for a long time, overshadowed environmental concerns. Consequently, the process of development has often left in its trail the deterioration of productive lands, deforestation, desertification, air and water pollution and poverty.

In line with Ghana's quest for sustainable development and also to fulfil the nation's obligations under the UNCCD, a NAP has now been formulated and validated at a national workshop. The Government of Ghana adopted the document in July 2004. Consultations are currently under way with the GM to help implement the NAP. Other activities lined up are the prioritization of proposed projects identified in the NAP and a resource mobilization workshop with the donor community, to be held in 2005.

Ghana is a member of the Economic Community of West African States (ECOWAS) and the African Union (AU). Though not a member of CILSS, Ghana has participated in meetings and programmes organized by it.

Although an NGO national coordinating committee is yet to be formed on desertification in the country, networks of NGOs have, however, been formed in the various regions including regions affected by desertification

This report is presented to the Convention secretariat for review in accordance with Article 26 of the UNCCD. The report sets out to upgrade or provide new information on the national report submitted in 2002. It is based on the format provided by the UNCCD which includes strategies and priorities established within the framework of sustainable development plans and policies, institutional measures taken to implement the Convention, participation and consultative processes in support of the preparation of the NAP and partnership agreements with developed country Parties, some measures taken to conserve natural resources and to improve the economic environment and knowledge of desertification information on financial allocations from national budgets and other sources, and a review of benchmarks and indicators utilized to measure progress and assessment. This report is therefore an update of events (including a country profile) since the second report.

GUINEA

1. Introduction

Le présent travail est le troisième de la série des rapports nationaux préparés par la République de Guinée dans le cadre de l'organisation des travaux de la session du CRIC, et ce conformément aux dispositions de l'article 26 de cette Convention.

En effet, le secrétariat de la Convention exige tous les deux ans un rapport pour rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention dans chaque pays Partie. L'objectif est de tirer les leçons des expériences et des connaissances acquises, pour les partager avec l'ensemble des pays touchés par le phénomène de la dégradation des terres et la pauvreté qui en découle.

Le rapport a été rédigé du 1^{er} au 30 septembre 2004 par une équipe multidisciplinaire de consultants nationaux qui se sont rendus dans cinq chefs-lieux de région pour collecter, dix jours durant, des informations auprès de certains acteurs sur le terrain.

La validation du rapport a eu lieu du 27 au 29 décembre 2004 au cours d'un atelier qui s'est tenu à l'Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF) de Mamou. Cet atelier a regroupé les principaux dépositaires d'enjeux dans le domaine de la lutte contre la désertification à l'échelle nationale.

Le rapport fournit dans sa première partie des informations générales qui permettent de comprendre que, faute de ressources financières, le Gouvernement guinéen reste toujours confronté au défi de l'élaboration de son PAN huit ans après la ratification de la Convention par l'Assemblée Nationale en janvier 1997.

Cependant, les expériences nationales en matière de gestion des ressources naturelles constituent une base fiable pour l'élaboration et la mise en œuvre du PAN. Ainsi, les réponses aux questions soulevées dans le guide d'établissement des rapports nationaux ont été abordées dans l'esprit des acquis et des résultats des projets et programmes exécutés dans le pays conformément au plan ci-après :

- les stratégies et priorités nationales de développement durable ;
- les cadres juridiques et institutionnels ;
- le processus de participation des populations ;
- la mobilisation et la coordination de ressources nationales et internationales et les accords de partenariat ;
- la remise en état des terres dégradées, les connaissances traditionnelles, la surveillance et l'évaluation des repères et indicateurs de la désertification.

2. Les stratégies et priorités nationales de développement durable

Avant l'avènement de la deuxième République en avril 1984, la planification du développement économique et de la gestion des ressources naturelles était centralisée. Cette approche a produit des résultats mitigés.

Face à ce constat, le Gouvernement guinéen a changé d'approches et de techniques de planification en adoptant plusieurs plans et stratégies basés sur le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation et sur une plus grande implication des acteurs locaux dans la définition de ces politiques par le biais de la décentralisation.

La mise en œuvre de ces plans, directement ou indirectement liés à la lutte contre la désertification, facilitera largement l'élaboration et l'exécution du PAN. Il s'agira de tirer le meilleur parti des acquis et des résultats obtenus.

A la lumière des leçons déjà apprises, il est nécessaire (i) d'institutionnaliser le dialogue intersectoriel périodique pour éviter les conflits de responsabilités entre divers secteurs et pour mieux coordonner les interventions des différents acteurs, (ii) de renforcer davantage le rôle des associations communautaires de base, des ONG, du secteur privé et de la société civile dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, (iii) de transférer plus de pouvoirs décisionnels, financiers et fiscaux aux organes décentralisés, etc.

L'ONC doit s'impliquer fortement dans l'amélioration de l'environnement politique et institutionnel, en entretenant des relations d'étroite collaboration avec toutes les parties prenantes au processus de lutte contre la désertification.

3. Cadre juridique et institutionnel

En Guinée, plusieurs institutions se partagent la responsabilité de la gestion des ressources naturelles, notamment les institutions gouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé.

Les institutions gouvernementales comprennent, au niveau central, les Ministères chargés de l'Environnement, des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Hydraulique et de l'Energie, de la Pêche et de l'Aquaculture, des Mines et de la Géologie, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Urbanisme et de l'Habitat, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de la Météorologie, etc.

Au niveau territorial, il y a les administrations régionales, préfectorales, sous-préfectorales et communales.

Les ONG intervenant dans le domaine de l'environnement sont à caractère national et/ou international. Les moyens matériels et financiers des ONG nationales sont limités.

Le secteur privé s'investit surtout dans les domaines de l'exploitation forestière et minière, de l'arboriculture à petite échelle, du petit élevage et de la commercialisation des produits de la diversité biologique. Ses moyens ne lui permettent pas d'évoluer vers les activités dont la rentabilité se situe dans le long terme.

L'ONC a été spécialement mis en place pour la conduite du processus PAN sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Bien que doté de compétence technique, il n'a pas de pouvoir décisionnel et manque de moyens de travail.

Autant dire que le renforcement systématique des capacités d'intervention des acteurs à tous les niveaux est un préalable à la mise en œuvre de la politique de développement durable.

Concernant le cadre juridique, chaque département concerné par la gestion des ressources naturelles et de l'environnement s'est doté des instruments juridiques appropriés qui se complètent au plan national, et notamment : les codes minier, de l'environnement, forestier, foncier et domanial, de la faune, de l'eau, pastoral, de l'élevage et des produits animaux, de la pêche, des investissements, etc.

Toutefois, une harmonisation plurisectorielle des politiques et des lois s'avère nécessaire pour mieux concilier les exigences d'environnement et de développement ainsi qu'une meilleure responsabilisation des populations.

Au corpus juridique national, il faut ajouter les conventions internationales dont la Guinée est partie, telles que :

- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine ;
- La Convention sur la diversité biologique ;
- La Convention sur la lutte contre la désertification ;
- La Convention-cadre sur les changements climatiques ;
- La Convention internationale sur le commerce des espèces de flore et de faune menacées d'extinction ;
- La Convention sur les espèces migratrices ;
- Les conventions relatives aux fleuves transfrontaliers (Niger, Gambie, Koliba/Corubal, Kayanga/Géba) ; etc.

Il est essentiel de développer des liens et des synergies entre ces différentes conventions, les lois et les stratégies et priorités nationales.

4. Processus de participation des populations

Le processus de décentralisation mis en place par le Gouvernement a fortement favorisé l'implication des populations et de la société civile, des ONG, des organisations communautaires de base et du secteur privé dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable.

Une place de choix est accordée aux couches de la société victimes de discrimination, tels les jeunes et les femmes. La dimension genre est de plus en plus prise en compte mais reste timide.

Ainsi, tous les textes adoptés sont fondés dans leur ensemble sur les mêmes bases conceptuelles, à savoir :

- le caractère patrimonial des ressources naturelles et de l'environnement ;
- l'équilibre entre le développement des besoins socio-économiques et la protection de l'environnement ;
- la responsabilisation des populations et la sensibilisation à l'environnement.

Cependant, l'application de ces textes sur le terrain se heurte à certaines difficultés, dont entre autres :

- Le taux élevé d'analphabétisme ;
- La faible diffusion des textes et leur dispersion ;
- La non-harmonisation de certaines dispositions des instruments juridiques en vigueur ;
- L'insuffisance des textes d'application ;
- La superposition des droits moderne et coutumier ;
- La faible harmonisation des interventions des différents acteurs ;
- La corruption ;
- La lenteur dans le transfert effectif des pouvoirs et des moyens aux collectivités de base.

Malgré ces contraintes, le processus de décentralisation engagé est irréversible, et il est perçu par les populations comme un moyen d'amélioration de leurs conditions de vie.

5. Processus de consultation d'appui à l'élaboration du PAN, mobilisation et coordination de ressources nationales et internationales et accords de partenariat

La création d'un environnement favorable au partenariat et à la coopération est primordiale pour mobiliser les ressources financières internes et externes nécessaires à la mise en œuvre des stratégies et priorités.

En Guinée, les relations de partenariat entre les différents acteurs nationaux n'ont pas encore atteint le niveau souhaité, pour des raisons aussi diverses que l'insuffisance d'un cadre de concertation approprié, la persistance de la gestion centralisée des ressources, le faible accès à l'information, la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers, etc.

La coopération internationale est souvent assujettie à des considérations d'ordre politique et de gouvernance. Ainsi, au cours des dernières décennies, les principaux partenaires au développement apportent un appui assez timide à la mise en œuvre des stratégies et plans de développement nationaux. Ce qui est de nature à freiner l'épanouissement des initiatives à la base et à diminuer le volume des investissements étrangers.

La réponse de la France, qui a été choisie comme chef de file des donateurs internationaux pour l'élaboration du PAN, est attendue.

Malgré cette situation, le Gouvernement guinéen a bénéficié de l'appui financier de la Banque Mondiale, du FIDA et du FEM pour l'élaboration de son rapport national.

De plus, le CILSS a apporté un appui technique au processus PAN à travers trois missions de consultation, dont l'une faite conjointement avec le secrétariat de la CCD.

Au plan national, la mobilisation des ressources intérieures reste en deçà des possibilités, ce qui justifie la faiblesse de la contribution des différents fonds en place à la mise en œuvre des projets et programmes existants. Des efforts doivent être consentis pour inverser la tendance. Il s'agit de mieux gérer les ressources mobilisées et de responsabiliser

davantage les acteurs, tout en leur accordant une autonomie de gestion administrative et financière appropriée.

6. Remise en état des terres dégradées, connaissances traditionnelles, surveillance et évaluation des repères et indicateurs de la désertification

Les ressources naturelles du pays sont importantes pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Leur gestion durable constitue un enjeu national, dans la mesure où des signes évidents de leur dégradation sont perceptibles : la disparition progressive des forêts, l'avancée de certaines formes de désertification mises en relief par la persistance de la sécheresse, l'assèchement des bas-fonds, la baisse de la fertilité des sols, la variabilité des régimes pluviométriques et hydrologiques, la réduction de la faune, l'exode rural, etc.

Pour inverser la tendance, des expériences ont été menées dans les domaines de l'agriculture, des forêts, de l'eau, de l'énergie, de l'élevage, etc. Les techniques utilisées sont entre autres: l'amélioration des parcours, le creusage de puits pastoraux, la construction d'abreuvoirs, l'aménagement des pâturages, la diffusion des foyers améliorés et des digesteurs de biogaz, l'amélioration des techniques de fumage de poissons et de fabrication de sel, la vulgarisation des briques en terre stabilisées, l'aménagement des bas-fonds, l'agroforesterie, le reboisement, l'aménagement des bassins versants, la création et l'aménagement des aires protégées, les haies vives, le captage de sources, la gestion des feux, etc.

En outre, certaines pratiques traditionnelles favorables à la protection de l'environnement ont été valorisées, telles que les forêts de culte, la reconnaissance des confréries des chasseurs et des pêcheurs, le totémisme, les marres sacrées, etc.

Ces connaissances modernes et traditionnelles méritent d'être davantage vulgarisées pour une gestion durable des ressources.

Par ailleurs, il n'existe pas de système d'alerte et d'évaluation des impacts pour atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification.

En matière de suivi-évaluation, les départements ministériels disposent de structures compétentes, mais les systèmes d'évaluation sont axés sur les réalisations physiques et financières, sans indications relatives aux impacts de ces actions sur l'environnement et le développement durable.

7. Conclusion

Des efforts sont déployés en Guinée depuis la mission conjointe du secrétariat de la CCD et du CILSS du mois d'octobre 2003, pour redynamiser le processus PAN. L'ONC a été relancé et à l'issue de plusieurs consultations internes, un projet de budget pour l'élaboration du PAN a été préparé.

Ce projet a été approuvé par le secrétariat de la Convention et actuellement, la Guinée attend un financement du Mécanisme Mondial et du FEM pour élaborer son PAN.

Le Gouvernement guinéen adresse au secrétariat de la CCD, au Mécanisme Mondial, à la Banque Mondiale, au FIDA et au FEM ses profonds remerciements pour leur soutien financier à la préparation du présent rapport.

Il tient également à remercier le CILSS pour ses missions d'appui technique de proximité, qui ont permis une meilleure appropriation du processus PAN par les parties concernées.

GUINEA-BISSAU

La politique nationale en matière de gestion des ressources naturelles et des terres vise à contribuer au développement socio-économique durable et soutenu de la Guinée-Bissau. Cette politique appuie la recherche de solutions permettant de garantir la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, le contrôle des pollutions, le contrôle de l'avancée du désert et minimiser les risques liés aux activités anthropiques.

Au plan institutionnel, on a observé ces dernières années une certaine instabilité dans les structures en charge des questions environnementales et des ressources naturelles. Un département Ministériel, celui de l'Énergie et des Ressources Naturelles, est responsable de l'orientation, de la coordination et de la supervision de la politique de l'environnement. Il a sous sa tutelle la Direction Générale de l'Environnement. Cette direction assure la liaison entre les institutions nationales, régionales, internationales et privées dans l'exécution de la politique du Gouvernement en matière d'environnement en général.

Le Ministère en charge de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage a aussi comme mandat la gestion des aires protégées, des eaux intérieures (pêche continentale) et des terres avec la mise en place des Directions Générales de l'Agriculture, des Forêts et de la Chasse, et celle de l'Élevage.

Au niveau des stratégies de gestion des ressources naturelles, plusieurs documents de politiques et stratégies ont été élaborés (Plan Directeur Forestier National; la Lettre de Politique de Développement Agricole; Stratégie Environnementale pour la Gestion de la zone côtière; Schéma Directeur de l'Eau et Assainissement; la Loi Foncière; Plan National de Gestion Environnementale; Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique; Plan Directeur de la Pêche Artisanale), dont les objectifs principaux reposent sur la gestion rationnelle des ressources naturelles pour minimiser la dégradation de l'environnement en général et des terres en particulier.

Par ailleurs, pour pallier à la situation de non clarification des compétences et de vide institutionnel en matière d'ancrage de la démarche et des actions, il a été prévu cette année de créer l'Institut pour la Biodiversité et les Aires Protégées (IBAP), qui sera sous la tutelle technique et hiérarchique du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et de l'Institut National pour l'Environnement (INA) et qui sera rattaché au Cabinet du Premier Ministre en raison de son horizontalité.

Toutefois, on observe quatre causes de la dégradation des terres en Guinée-Bissau : physique, institutionnelle, humaine et financière.

a) Au plan physique, on a :

- les feux de brousse ;
- la salinisation ;
- l'acidification des bas-fonds ;
- l'agriculture itinérante ;
- l'érosion des sols, le déboisement ;
- le surpâturage ;
- la destruction des mangroves.

b) Au plan institutionnel, on a :

- les textes d'application de la loi foncière qui ne sont pas encore adoptés ;
- la gestion des forêts relevant des structures locales qui n'ont pas les capacités nécessaires en matière de planification ;
- l'inexistence de la coordination des structures dans le domaine de la gestion des sols ;
- l'instabilité des structures opérationnelles et décentralisées et un certain flottement pour la prise en charge réelle de la CCD.

c) Au niveau humain, on a :

- l'insuffisance de cadres et agents spécialisés dans la gestion des terres ;
- de nombreuses ONG qui n'ont pas de capacités techniques reconnues ;
- des producteurs qui utilisent des techniques inappropriées.

d) Au niveau financier :

- aucun crédit n'est dégagé par l'Etat pour la gestion des terres, voire pour l'élaboration du PAN ;
- la plupart des projets ne faisant pas référence à la gestion durable des sols (GDS) n'ont donc pas prévue de rubrique GDS dans leurs budgets/activités.

En résumé, la gestion des terres se heurte actuellement à plusieurs obstacles dont :

- l'instabilité institutionnelle, avec les changements réguliers de responsables ou de départements en charge de la GDS ;
- le manque d'information sur les conséquences de la dégradation des terres sur le plan économique et social afin de sensibiliser les décideurs et les producteurs ;
- la législation existante est peu appliquée et nécessite d'être adaptée ;
- la manque de technologies alternatives permettant aux paysans de changer leur mode de production non approprié sur certains sols.

Globalement, la Guinée-Bissau présente trois grandes zones distinctes en terme de géomorphologie :

- une zone côtière à l'Ouest, entrecoupée de bras de mer ;
- une zone de transition au centre, constituée de plateaux doucement ondulés ;
- une zone de plateaux et de collines à Boé (Est du pays). Le pays présente un relief doux vers l'Est et peu important, car l'altitude maximale se situe à environ 300 m.

En termes géologiques, le pays est divisé en deux grandes formations :

- les socles paléozoïques situés à l'Est et à certains autres endroits du pays, caractérisés par de grandes réserves d'eau, mais de manière générale leur exploitation s'avère difficile ;
- le bassin sédimentaire qui couvre une grande partie de la superficie totale du pays, caractérisée par des aquifères ayant une recharge annuelle estimée à des dizaines de millions de m³.

Au niveau du climat, on constate une diminution de la pluviosité, un raccourcissement de l'hivernage et une présence de courtes périodes sèches durant la saison des pluies. Ces caractéristiques, qui se traduisent par l'abandon des rizières à cause de la remontée des sels, contribuent indirectement à la diminution des surfaces forestières ou arborées, à la réduction de la jachère et donc à la baisse de la fertilité des sols et à leur fragilisation.

D'un autre côté, on assiste à la manifestation de la vulnérabilité du couvert forestier par une surexploitation de certaines espèces ayant surtout une valeur commerciale sur le marché international. D'autres facteurs, tels que le surpâturage avec des pratiques inadaptées et incontrôlées dans le Nord, le Nord-Est et l'utilisation abusive des feux (la moitié du territoire étant parcourue à un moment ou à un autre de la saison sèche) accentuent cette dégradation du milieu. L'impact de ce cortège d'actions néfastes sur l'environnement se traduit par une disparition et une absence de reconstitution des ressources végétales : la déforestation se poursuivrait à un rythme moyen annuel de 30 à 40 000 hectares, alors que les efforts de reboisement et de régénération restent compromis certes par le feu, mais surtout par l'absence de maîtrise de données techniques.

Les caractéristiques écologiques et humaines, l'utilisation actuelle des ressources naturelles et leur état de détérioration pour chaque zone du pays se présentent comme suit :

- Zone I:

Au Nord-Ouest, climat guinéen maritime, pluviosité inférieure à 2 000 mm, densité de population élevée, disparition de la couverture végétale et pression foncière importante. Très haut degré de détérioration du milieu.

- Zone II:

A l'Est, climat guinéen intérieur à soudano-guinéen, pluviométrie de l'ordre de 1 200 mm en moyenne, densité de population moyenne, couverture forestière importante mais claire et dégradée, cultures itinérantes, dégradation du milieu moyenne à élevée.

- Zone III:

Au Sud-Ouest, climat guinéen maritime, pluviosité supérieure à 2 500 mm, densité de population faible, couverture forestière importante, grenier à riz du pays, faible détérioration du milieu mais risques comparativement plus élevés.

- Zone IV:

Au Sud-Ouest, archipel des Bijagos, Bolama et San João, densité de population faible, caractéristiques écologiques proches de la zone III, dégradation faible à moyenne du milieu et risques élevés.

En termes de potentialités d'utilisation des sols, on retiendra les ordres de grandeurs suivants (Plan Directeur Forestier National (PDFN), 1992):

Palmeraies et arboriculture fruitière	173 765 ha
Cultures annuelles sous palmeraies	87 490 ha
Cultures annuelles ou semi-permanentes	341 795 ha
Jachères associées aux cultures annuelles (usage pastoral)	622 105 ha
Riziculture	281 285 ha
Forêts de production et reboisements de production	466 110 ha
Végétation naturelle à usage sylvo-pastoral extensif	1 378 750 ha

Il convient cependant de pondérer ces chiffres bruts, car ils recouvrent des formations très disparates et masquent l'état de dégradation réel actuel du couvert arboré de Guinée-Bissau et son évolution. Les surfaces aptes à la riziculture pluviale par exemple sont très importantes, avec un ordre de grandeur de 300 000 ha, mais il est à noter que la majeure partie des meilleures terres rizicoles sont déjà mises en cultures.

En analysant la situation par type de formations forestières/végétales, il est possible de constater que les phénomènes les plus importants concernent la dégradation des peuplements les plus denses et la disparition de 18% des forêts arbustives.

La forêt fermée a diminué de probablement 30% (38.600 ha) au profit de la forêt ouverte (+ 37 300 ha). C'est la région de Tombali qui semble avoir été la plus touchée par cette dégradation (perte de 38 900 ha, soit 38%).

La forêt ouverte a connu, elle aussi, une forte transformation. Les peuplements considérés comme denses en 1978 ont diminué d'environ 57% (247 000 ha). Bafatá, Oio et Gabú sont les régions les plus concernées.

En reprenant les données actualisées concernant la dégradation et la disparition des formations végétales, on peut constater globalement qu'en une douzaine d'années, environ plus de 15 500 ha ont annuellement disparu (soit un taux approximatif de 0,62%) et que 29 000¹ ha de peuplements denses ont été dégradés (ce qui représente un taux de 1,15% approximativement) pour la période de 1978-1990. Ainsi, un peu moins de 1,8% des formations sont touchées annuellement par le phénomène de dégradation et de disparition (soit près de 45 000 ha/an).

Cela peut sembler, à première vue, relativement modeste, mais il n'en est rien. Le résultat concret en sera une dégradation et une disparition totale des écosystèmes ligneux naturels à une échéance probable de 30 ans.

¹ Dégradation de peuplements serrés de forêt dense sèche, forêt claire dense, palmeraie, mangrove et forêt ripicole.

Ceci est à mettre en parallèle avec les estimations antérieures, d'ailleurs assez proches de ce qui précède, qui étaient les suivantes: la FAO estimait en 1981 les pertes réelles en surfaces forestières à 34 000 ha/an alors que d'autres avancent les chiffres de 60 000 ha/an et même 80 000 ha/an .

En ce qui concerne les « autres terres boisées » ou « mangroves » par exemple, les résultats montrent une disparition de 53 600 ha depuis 1978. Ce processus s'est nettement accéléré depuis l'inventaire de 1985.

Diminution des surfaces entre 1978 et 1990 (sans les jachères forestières)

Région	Forêt fermée + Forêt ouverte + Forêt arbustive		Diminution	
	1978	1987 - 1990	ha	%
Bolama	143 900	136 000	7 900	5,5
Biombo	40 400	32 400	8 000	19,8
Cacheu	294 800	261 200	33 600	11,4
Gabú	770 300	704 400	65 900	8,5
Quínara	205 000	188 800	16 200	7,9
Bafatá	461 800	436 400	25 400	5,5
Oio	373 400	359 200	14 200	3,8
Tombali	275 300	245 600	29 700	10,8

Ce sont les régions nord-est du pays (Cacheu-Biombo) et au sud la région de Tombali qui sont proportionnellement les plus touchées par le déboisement. Par contre, en considérant les superficies brutes qui ont disparu, la région de Gabú a été la plus touchée, suivie par Cacheu et par Tombali.

Analyse des causes et facteurs de la dégradation du milieu

Les causes principales et profondes de la dégradation des écosystèmes tiennent essentiellement à divers facteurs d'ordre écologique et humain. Les facteurs écologiques (climat, sol) peuvent accélérer les processus de détérioration constatés, principalement lorsque disparaît la couverture végétale. Ils touchent à la fois la fertilité des sols, l'intensité de l'érosion, la salinisation et dans une moindre mesure, l'acidification des sols.

Parmi les causes humaines (défrichements pour une agriculture extensive, surpâturage lié à un élevage extensif, jachère, pratiques culturelles, pression démographique) les feux de brousse sont de loin la plus importante de par leur étendue et leurs effets destructeurs à moyen et long terme. On estime entre 30 et 40 000 ha la surface atteinte annuellement par les feux. Le problème posé par les feux de brousse en Guinée-Bissau est d'une telle importance, qu'il apparaît certes nécessaire d'en faire une priorité de recherche; mais aussi de faire appel à l'expérience acquise à l'extérieur, notamment en Côte d'Ivoire où les "parcelles feux" de la station de Kokondékro (près de Bouaké) sont suivies depuis 1936 avec des résultats expérimentaux spectaculaires, et plus particulièrement au Burkina Faso où un récent projet dans la province de la Sissili propose une démarche pleine de bon sens.

Les raisons de l'utilisation de ces feux sont multiples et variables d'une région à une autre: les défrichements de forêts et de jachères et la mise à feu des résidus de culture par l'agriculteur, la recherche de repousses de graminées par le pasteur, le brûlis du sous-bois dense par le chasseur pour augmenter la visibilité et créer des gagnages pour le gibier, le

manque de surveillance des meules des charbonniers, la négligence des récolteurs de miel et de vin de palme etc. En ce qui concerne le reboisement forestier, il n'est en réalité une pratique courante ni des populations ni du Gouvernement.

Il faut également compter parmi ces causes les facteurs socio-économiques tels que la pauvreté (26% de la population totale), le taux de croissance démographique (2% en moyenne), une distribution inégale des terres (entre *ponteiros*: 400 ha et agriculteurs traditionnels: 2 à 3 ha), les mouvements de réfugiés (notamment ceux du Sénégal, du Libéria et de Sierra Léone) ainsi que la culture de rente de l'anacardier sur des terres plus fertiles .

Les conséquences à moyen et long terme sont les suivantes: dégradation qualitative et quantitative du couvert forestier, diminution de la fertilité des sols par altération des propriétés physiques, chimiques et biologiques, réduction de la capacité de rétention en eau des sols par leur compactage, diminution de la capacité de régénération de la végétation et des sols, savanisation, uniformisation des paysages et des ressources cynégétiques. De façon générale, la désertification contribue à des sises environnementales telles que la perte de la biodiversité et le réchauffement des sols.

En ce qui concerne la pluviométrie, on constate une diminution générale cette dernière décennie: 16% à Bissau et à Bolama, 5% à Bafata, un net raccourcissement de la saison pluvieuse.

Une pluviométrie en régression constante

Depuis 1968, on a observé une baisse tendancielle de la pluviosité et l'effet de cette baisse tendancielle est d'autant plus sensible dans les zones où le niveau général de la pluviosité est le moins élevé. L'observation des données météorologiques depuis 1919 (Plan céréalier, 1991), mais aussi de 1991 à nos jours, permet de mettre en évidence des périodes humides (1919-38; 1949-68) et sèches (1938-49 et de 1968 à nos jours) successives.

Evolution de la pluviométrie de 1990 à 1996 en mm

Région	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Normale référence
Bissau	1209,2	1771,8	1448,0	1223,4	1945,0	1474,7	1558,3	1950-95=1413,2
Bolama	1358,7	2368,4	2245,8	1635,4	2420,1	1883,3	1871,8	1950-85=2438,0
Bafata	1374,9	1202,4	1245,9	0911,3	1373,6	1109,5	1230,4	1950-85=1500,0

(source: Direction Générale de la Météorologie Nationale, 1997)

Toutefois, cette pluviométrie globalement déficitaire par rapport à la moyenne pluri-annuelle de 1961-1990 est suffisante pour couvrir les besoins en eau des cultures alimentaires. D'une manière générale, les pluies sont mal réparties dans l'espace et dans le temps:

- pour l'ensemble du territoire, les niveaux de pluviosité vont du simple au double (1200 mm au Nord et 2400 mm au Sud) et les isohyètes sont disposées selon des parallèles qui se resserrent vers le Sud ;
- la saison des pluies, qui s'étend de mai à novembre, présente des écarts mensuels importants (le mois d'août peut recevoir entre un tiers et la moitié des précipitations annuelles) ;
- les variations sur de longues périodes montrent depuis 1970 un déficit par rapport à la moyenne globale supérieure à 10% en zone côtière jusqu'à l'intérieur du pays.

Par ailleurs, de l'avis du Dr. Sloof, les pénuries alimentaires résultant d'une évolution des températures, d'une diminution de la pluviosité et même d'une augmentation des vents constituent l'une des principales menaces qui pèsent sur les pays africains. En Guinée-Bissau (tout comme dans les autres pays du CILSS), en basant les calculs sur le régime actuel des pluies, un réchauffement de 2 à 4 °C réduirait le rendement des cultures de 20 à 30% d'ici au milieu du siècle, privant ainsi plus du tiers de la population de leurs récoltes locales de céréales.

Une pression démographique en évolution

Certaines régions de Guinée-Bissau ont une densité trop forte à cause des mouvements migratoires, ce qui constitue un facteur important de dégradation à moyen et long terme. C'est le cas du secteur autonome de Bissau avec sa zone péri-urbaine et la région de Biombo, de même que de l'île de Bolama-Bijagós. D'après le deuxième recensement général, la population est estimée aujourd'hui à plus de 1,2 million d'habitants, alors qu'elle était estimée en 1991 à 979.203 habitants. Ce qui laisse supposer une population totale de 1,3 million d'habitants en l'an 2005, soit 35 habitants au km² et près de 1,6 million d'habitants en l'an 2010, soit 42 habitants au km². La capitale, Bissau, compte aujourd'hui plus de 400 000 habitants. Après Bissau viennent par ordre d'importance décroissante, Oio (165 000 habitants), Bafata (159 000 habitants), Cacheu et Gabu (154 000 habitants). Au total, la population urbaine s'élève à plus de 500 000 habitants.

C'est là un phénomène commun aux pays en développement, qui est dû à l'exode rural et qui ne peut être résolu que par l'intensification de l'agriculture et la décentralisation des pôles de développement. L'exode rural massif enregistré depuis l'indépendance et la libéralisation économique (en 1987) a provoqué d'une part la croissance anarchique de Bissau, et de l'autre une forte pression sur les ressources naturelles et le milieu environnant.

Aussi, les recommandations essentielles qui ont été formulées sont entre autres les suivantes:

- Faciliter et accélérer le processus d'élaboration du PAN ;
- Encourager la politique d'aménagement du territoire et la réalisation d'un zonage agro-écologique du pays ;
- Encourager et promouvoir l'utilisation et la recherche de nouvelles sources d'énergie alternatives ;
- Valoriser les expériences de la sous-région et autres dans le domaine de la gestion des forêts et des ressources naturelles, en particulier en matière de Gestion Intégrée des Terroirs Villageois, Gestion des Forêts Communautaires et des Aires Protégées, valorisation des produits forestiers ;
- Délimiter des réserves forestières entre les villages et créer des comités de coordination inter-villagoise pour la gestion de ces ressources ;
- Finaliser et approuver le règlement d'application de la loi foncière ;

- Mettre en place ou créer un système d'information sur la désertification. Cet instrument permettra un suivi régulier des menaces et de la sécheresse. Pour ce faire, la collaboration actuelle avec le centre Agrhymet devra être renforcée de façon à avoir des données actualisées sur l'évolution de l'environnement (cycle végétatif, altération/variation de la pluviométrie, variation de la température et de l'humidité relative, etc). Dans cette perspective, un partenariat avec la météorologie nationale, de même que le Cabinet de Planification Côtière, la cellule du système d'information géographie de l'Institut national d'études et de recherches revêt une importance capitale.

LESOTHO

The UNCCD describes desertification as land degradation in arid, semi-arid and dry sub-humid areas resulting from various factors including climatic variations and human activity; in Lesotho desertification is a major problem, more especially in the southern part of the country and the Senqu Valley where the agricultural land, rangelands and aquatic plants are seriously threatened. The situation manifests itself in loss of biological productivity resulting from over-exploitation and mismanagement of the natural resource base, be it water, soil, land, plants or animals. Many special and fragile ecosystems such as that of bog sponges as well as their associated species have been threatened by over-utilization and trampling of livestock.

Lesotho showed its commitment to the process of sound environmental planning in 1989 with the formulation of the National Environmental Action Plan (NEAP). The NEAP tries to highlight increased awareness of environmental concerns in sectoral planning and programming. Subsequent to the NEAP, the NAP to implement Agenda 21 was launched in 1994. The major concerns itemized within the NAP include among other things the desertification, climate change, poverty and biodiversity.

The efforts of sufficiently managing the natural resource base and combating desertification have been unsuccessful in Lesotho as land degradation continues to increase. There are various reasons contributing to the nation's inability to address land degradation issues. Perhaps the most significant reason is inadequate information to help guide decision making. Government institutions responsible for land management, although they realize the problem of land degradation, lack the will to gather, analyze and manage information on land management and the forces leading to its degradation. It is premised here that the efforts of the country in combating desertification and mitigating the effects of drought, however well planned and well intentioned, will not succeed as long as there are no first-hand data or information to help to identifying the primary causes of land degradation. The efforts will remain as they are today, with no tangible successes.

The UNCCD to which Lesotho is a Party requires that Parties draw up their NAPs, particularly in article 10. Because of the seriousness of desertification and drought, the nations of the world agreed on the context of the Convention at the Rio Earth Summit and proposed that combating desertification and mitigating the effects of drought be part of Agenda 21. Lesotho has drawn up its NEAP to implement Agenda 21 and within it are strategies to combat desertification and mitigate the effects of drought (Agenda 21, Lesotho 1994). Lesotho's strategies are:

- To prepare a comprehensive national plan for combating drought and desertification;
- To develop anti-desertification measures to be integrated within the plan;
- To develop early warning systems to enhance preparedness; and
- To promote public awareness of desertification control and management of the effects of drought.

Desertification is not the only challenge faced by Lesotho; there are other problems that need urgent attention and they include increasing urban and rural poverty due mainly to the escalating level of unemployment, high HIV/AIDS prevalence ranged between 31 and 35 per cent, pollution of land and water, low environmental awareness among policy and decision makers and the general public, low or weak institutional capacity to deal with environmental problems, lack of public participation in all steps of project management (identification, design, implementation and monitoring and evaluation), legal impediments, especially to women, both social and economic and finally poor law enforcement by the policy makers.

In order for the Lesotho Government to fulfil or overcome the above challenges, more especially in the area of desertification, policies and strategies have been formulated to enable the country to combat the problem. These policies and strategies are formulated in such a way that they help the Government to address the problem at both national level and grassroots level. The policies include among other things Lesotho Vision 2020 which indicates that by 2020 Lesotho shall be a stable democracy, a united and prosperous nation at peace with itself and its neighbours; it shall have a healthy and well developed human resource base. Its economy will be strong and of course its environment will be well managed. A poverty reduction strategy paper is also an important policy adopted by the Government of Lesotho. In the area of environment rehabilitation the strategy stipulates many interventions to combat desertification; these include the promotion of environmental conservation with improved production, strengthening the management of solid and water waste as well as air pollution, strengthening curriculum and media programmes on environmental education and reduction of loss of biodiversity and improvement of the policy, legal and institutional framework giving particular attention to the capacity of the National Environment Secretariat and implementation of the Environment Act 2001.

The Government of Lesotho has also formulated other policies which compliment these two macro policies in order to combat desertification. Most of them are situated in the Government ministerial sectors; they include land-use policies, whose main purpose is to promote land use suited to the climatic zone and environmental conditions of the country. The sectoral policies include an Agricultural Sector Strategy whose general overall objectives are to reduce poverty, to improve food security for all and sound resource management. This has been planned in three phases, short-term, mid-term and long-term. Within the strategy the Government puts more emphasis on promotion of water management techniques that are more appropriate to local conditions. They include smaller farming units where small-scale irrigation and water management technologies are needed.

The Government of Lesotho has also developed a water policy. The policy recognizes the seriousness of the problem of water supply in the lowlands and so why the Lowlands Water Supply Project has been proposed by the Government in relevance to the UNCCD. The project is intended to promote sustainable and integrated development management of water resources as well as to intensify water-harvesting techniques through measures such as

earth dams. To date the feasibility study has been conducted. The general policy objective is to utilize water resources in order to improve the economic and financial livelihood of the people by ensuring the assessment and forecasting of the quantity of water resources of the country. Apart from that the Government is planning to develop and implement a Rural Electrification Programme, the intention being to implement the energy policy so as to reduce the burden on the small forest resources of Lesotho and hence reduce the risk of land degradation.

To implement these policies in an efficient and effective way, Lesotho has set up multi-disciplinary desertification steering committees at national as well as at district level. At national level the steering committees serve among other things to oversee the formulation and implementation of the NAP in collaboration with the National Environment Secretariat as the NFP. At the district level the steering committees main role is to coordinate activities at district level. The structure at both national and district level consists of Government departments and traditional authorities, as well as representative of the NGOs. The establishment of the steering committees has been strengthened by the formulation of the Environmental Act 2001 and Environmental Policy but because the National Environment Secretariat has no authority or legal stand over other departments it becomes very difficult to enforce these laws and it is assumed that establishment of an autonomous and independent authority with due legal power could be the answer to effective and efficient implementation of the UNCCD in Lesotho.

Apart from this, the National Environment Secretariat is operating under a very centralized structure with limited outreach in the districts by way of environment officers. Outreach is limited to special programmes of youth activities in environment and other livelihoods projects. In its current form, the National Environment Secretariat lacks the capacity in terms of finance, human resources and material to operate environmental units in the districts. There are plans within the National Environment Secretariat to deploy graduate level personnel in the districts to provide frontline and on-the-ground intervention by training and monitoring.

Despite this pitfall within the National Environment Secretariat, Lesotho has a number of programmes and projects implemented by both the Government and NGOs. They include Environmental Management for Poverty Reduction, Conserving Mountain Biodiversity in Southern Lesotho, Maloti-Drakensberg Transfrontier Conservation Development Project, Partnership for Development of Environmental Law and Institutions in Africa, Southern African Botanical Network and Sustainable Mountain Development Projects. The other projects are coordinated in other ministerial departments such as the Ministry of Agriculture and Food Security and the newly formed Ministry of Land Reclamation and Forestry. The projects within the Ministry of Agriculture include the Sustainable Agricultural Development Programme for Mountain Areas and the Agricultural Policy and Capacity Building Project. Apart from these there are other related interventions which are coordinated by other affected parties such as the Lesotho Highlands Development Authority, the Wetland Section in the Department of Water Affairs, NGOs and of course the local initiators.

The Government of Lesotho, in an effort to intensify the fight against land degradation, has established and identified new actions that include the establishment of a Ministry of Forestry and Reclamation which has a mandate over afforestation, conservation of soil and water and management of range resources. Another important new action initiated by the Government of Lesotho to fight environmental degradation has been the launching of the

Lesotho Environmental and Education Support Programme. The main aim of the programme is to enhance environmental education initiatives in all primary, secondary and tertiary educational institutions through curriculum reviews and capacity building over a period of three years.

The National Medium Term Investment Programme and the formulation of the Bankable Investment Project Profile in support of the New Partnership for Africa's Development (NEPAD)/Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP) implementation is also one of the important programmes adopted by Lesotho to intensify the fight against land degradation. The objectives of the programmes include among other things to support sound management and regeneration of rangelands in the project area, to improve the productivity of cropland and rangeland through rehabilitation and protection from further erosion using physical and biological means as part of normal farming practice, to increase the availability and sustainable production and harvesting of wood for fuel, poles and other uses as well as other forest resources, to reduce the use of animal waste as fuel and to promote the development of fruit trees in accordance with the agro-ecological zones.

HIV/AIDS has been regarded as having a serious impact on both the human and the physical environments because those infected and affected by the disease are unable to devote the necessary extra effort to agricultural cultivation let alone to soil conservation works. To this effect the Cabinet has decided to establish a new broad-based National AIDS Commission, while directing all ministries to put aside 2 per cent of their budget to fight the pandemic, putting more emphasis on prevention than mitigation. In order to scale up the national response to the HIV/AIDS pandemic the Government of Lesotho has produced a National Strategy entitled 'Turning a crisis into an opportunity'.

Although the Government of Lesotho has identified these several interventions to combat desertification, most of its activities are constrained by unavailable or limited financial resources. Up to now the Government's main sources of its budget have been derived from the Lesotho Fund for Community Development, the Lesotho Highlands Water Authority and international donor agencies such as the GEF. For monitoring and evaluation, the Government uses benchmarks with the intention of providing a baseline for monitoring at the local and national level.

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

The main activities and programmes which were established during the biennium 2002-2003 for combating desertification and sustaining development were as follows:

1. Development of plant cover in the green mountain zone

The main goals of this programme are:

1. To increase the vegetation density and cover through:
 - Protecting the natural vegetation from overgrazing and misuse
 - Reforestation of 22,000 hectares
 - Artificial seeding wherever the climatic conditions permit;

2. To control soil erosion through construction of check dams;
3. Creating jobs for local people and ensuring decent living conditions for them.

The budget of this programme for a five-year plan was about 25 million Libyan Dinars.

Up to now the achievements have been as follows:

- Planting of 869,769 forestry trees
- Planting of 28,382 fruit trees
- Construction of 1,265 small check dams
- Establishment of two range enclosures with a total area of 12,000 hectares
- Collection of more than 1,400 kilograms of forestry seeds
- Drilling of 18 water wells.

More information and details are available in the report.

2. Development of plant cover in the western mountain zone

The main objectives of this programme are:

- To increase the vegetation cover
- To reduce the activities causing biodiversity loss
- To protect endangered plant species
- To control soil erosion
- To undertake reforestation of 30,000 hectares
- To create employment opportunities for local communities.

The five-year budget for this programme plan was about 60 million Libyan Dinars.

3. Rangeland development programme

This programme should cover a total area of 13,000,000 hectares of rangelands under sustainable management.

The scope of this programme is:

- To protect natural resources and conserve the natural environment
- To improve conditions of the rangelands and production through sustainable utilization
- To protect endangered plant species
- To establish fodder reserves in order to stabilize stock numbers and increase production
- To create optimum full-time employment opportunities through sustainable exploitation of rangelands and settled communities
- To provide the settled rangelands users with facilities and possibilities that ensure a decent standard of living equal to other sectors of society.

The major activities of this programme are:

- **Protection:**
Between 2002-2003, 22 enclosures were established with a total area of 91,000 hectares.
- **Range reseeding:**
Successful replanting of depleted rangelands saw an area of 15,000 hectares being planted with grass to increase soil cover and carrying capacity.
- **Watering:**
Water development was undertaken including deep wells drilling and cleaning of old ones and construction of huge cisterns and reservoirs.
- **Veterinary care:**
To reduce the mortality rate of livestock, more than 37 veterinary units were established in different rangelands sites.
- **National parks:**
To reduce activities that cause biodiversity loss and land degradation, conservation programmes were established. In the past two years, two national parks were protected with a total area of 112,000 hectares.

MALAWI

This report is the third after the 1999 and 2002 reports and covers the period 2002-2004. Whereas the previous reports addressed policy issues, institutional measures and participatory processes, this report provides the current status of the UNCCD process in the country aimed at strengthening various capacities, including institutional and human, for effective implementation of the UNCCD as an integral part of national efforts to promote sustainable development. It has been developed based on the explanatory note and help guide (document ICCD/CRIC(3)/INF.3) and is intended to provide basic information that will allow the Conference of the Parties (COP) to understand the Convention's implementation status in the country. Since the guide is being used for the first time, there are instances in the report where information previously reported has been re-mentioned to clarify a specific issue. The report is built sequentially around eight topics as follows: strategies and priorities established within the framework of sustainable development plans and/or policies, institutional measures taken to implement the Convention, participatory processes supporting the preparation and implementation of action programmes, consultative processes in support of the preparation and implementation of partnership agreements with developed country Parties and other interested entities, measures undertaken or planned within the framework of the NAP aimed at conserving natural resources and promoting their sustainable use, financial allocations from budgets in support of implementation as well as financial assistance and technical cooperation, the review of benchmarks and indicators utilized to measure progress and an assessment thereof, and a brief review of newly introduced indicators according to decision 10/COP.5. A country profile has also been prepared and attached as annex to the report.

In Malawi the Convention is coordinated by the NCB, sometimes referred to as the UNCCD National Steering Committee, and is represented by fifteen stakeholders from various sectors of Government, NGOs, CBOs, and the private sector. There is an intention to achieve a gender balance by having a 40 per cent female NCB. At present, no NGO has been accredited to the process. However, NGOs have an environmental voice through their Coordination Unit for the Rehabilitation of the Environment. Currently, the NFP is the

Director of Forestry. Its major mandate is to operate as the NCB secretariat. Currently, there are no country-specific websites relating to desertification. To facilitate UNCCD implementation in the country, more than 15 acts and laws have been passed that relate to the Convention, of which the most relevant include the Environmental Management Act 1996, Forestry Act 1997, National Water Policy 1999, the Four Acts in the Energy Sector (Energy Regulation Act, Rural Electrification Act, Electricity Act, Liquid Fuels and Gas (Production and Supply) Act), all approved in 2004, as well as the Agricultural and Natural Resources Master Plan 1999, especially as it relates to land resource conservation, and the National Land Resources Management Policy and Strategy. Partnership agreements are yet to be concluded or initiated within the UNCCD framework to enhance the implementation of the NAP. Though not specific to the NAP process, there are some partnerships dealing with issues of concern to the NAP.

In line with the Convention's principal requirements, Malawi developed the NAP through a consultative process involving all major stakeholders. The process identified eight strategies comprising five core ones, namely: food security, water resource management and development, renewable energy, forest resource management, and environmental management; and three support sub-programmes of indigenous knowledge systems and technologies, institutional arrangements, and funding arrangements. The World Summit on Sustainable Development (WSSD), the Millennium Development Goals (MDGs), the Malawi Poverty Reduction Strategy Paper, the Malawi National Strategy for Sustainable Development, as well as the national decentralization process and the privatization frameworks, have played a key role in redirecting the NAP. The NAP's coherence with other national and social development and environmental protection plans can easily be correlated with its origins and development path, whose roots could be traced back to the development of the NEAP, an offshoot of the agreements concluded at the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) (1992), and formally launched in December 1994. The NAP was developed in 2000 and was validated by the Government through the Ministry of Natural Resources and Environmental Affairs in 2001. It has undergone two reviews in February 2004 and July 2004 and was integrated into the National Strategy for Sustainable Development in 2003. Relative progress relating to the NAP process has been made at both institutional and technical levels. For example, more than ten projects are currently under implementation that are directly or indirectly related to the NAP and the UNCCD. A number of consultative meetings and workshops have been conducted, including the UNCCD National Steering Committee Meeting of 19-20 February 2004 and NAP review meetings of July 2004, with the aim of promoting the NAP process.

A number of national plans and strategies are contributing towards combating desertification and these have, in turn, assisted in the development of NAP objectives and activities. These include the Poverty Reduction Strategy, being implemented through the Malawi Economic Growth Strategy, which seeks to achieve economic growth in the various sectors such as agriculture and natural resources; the NEAP, as it points out weaknesses in natural resource management legislation, their effective coordination and enforcement mechanisms; and national policies and legislation in the sectors of land, agriculture, energy, environment, forestry, fisheries, and water, whose sectoral action plans have played and are still playing a key role in the development, implementation and review of the NAP. At the international level, conventions such as CBD, the Ramsar Convention on Wetlands, the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES), and strategies such as the MDGs and the WSSD have also contributed to the development of the NAP. New national

policies in the areas of decentralization, privatization and HIV/AIDS are being examined in the review of the NAP.

In the light of the COP 6 decisions and the Bonn Declaration (decision 8/COP.4) calling for an integration of NAP objectives into national sustainable development strategies and plans, some efforts have been undertaken since the last report to ensure complementarity and integration. In general, various obstacles have been encountered in the implementation of the NAP and the UNCCD. These include: a limited and unclearly defined UNCCD national budget, the absence of a clear communication system between NCB members, and the inadequate information and data on land degradation in various parts of the country that make it difficult to analyse the country's environmental status and come up with realistic NAP strategies and activities. While a commendable decision towards Decentralized Environmental Management has been made, its slow implementation is in turn affecting effective NAP implementation, especially at the local level. Some external factors have also directly or indirectly affected the NAP, especially the integration of its strategies into other relevant national strategies or vice versa. For example, agricultural production in semi-arid parts of the country has focused more on crops than on livestock, when the latter contributes more to livelihood development and is a more appropriate land-use practice in those areas. This has had a negative effect through people being forced to exploit natural resources in an unsustainable manner. The delay in the implementation of the recommendations from the Biodiversity Support Programme is also having a negative effect on the NAP process. The country's heavy debt burden, estimated at more than US\$ 2.6 billion, is also not positively assisting the implementation of the NAP due to limited availability of financial resources despite the limited resources being made available through the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) programme. Access to the GEF continues to be limited, largely due to the elaborate procedures for completing the funding requirements.

Various organizations and donor agencies are directly or indirectly involved in the UNCCD implementation in the country. For example, there are a number of funded community-based natural resource management micro-projects of relevance to the NAP in areas such as beekeeping; tree seedling production, (fruit) tree planting, agroforestry, the establishment of village forest areas, woodlots and seed banks; aquaculture, guinea fowl and goat rearing; vegetable production and mat and baskets production. These have been supported by donor agencies such as Japan International Cooperation Agency (JICA), European Union, Finnish Department for International Development Cooperation (FINIDA), Danish International Development Agency (DANIDA), United States Agency for International Development (USAID), German Technical Cooperation Agency (GTZ), and the AfDB, NGOs such as the Wildlife Society of Malawi, Coordination Unit for the Rehabilitation of the Environment (CURE), the Malawi Environment Endowment Trust, the Mulanje Mountain Conservation Trust, and the Government. In general, with regard to international participation in UNCCD activities in the country, the main non-United Nations development partners with similar focus include USAID, European Union, DANIDA, Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD), GTZ, United Kingdom Department for International Development (DfID), AfDB, and the World Bank.

The NAP recognizes the private sector support in all its eight programme components as this has a direct bearing on issues such as the provision of financial and technical support to the process. To date, limited progress has been made in maximizing such support, especially due to the fact that the private sector has only recently been incorporated into the NCB to the extent that its effective participation is still in the primary stages. Despite the above, some

notable achievements have been made. For example, alternative sources of fuel, as a private sector initiative, have now been given full Government support as an alternative energy source nationally. In the same vein, solar energy is also being promoted vigorously. Some members in the private sector are currently participating actively in various afforestation programmes. The privatization policy, despite its related implementation constraints which have tended to reduce its positive image, appears to be a major incentive that is enticing the private sector to take part in programmes that directly or indirectly assist in combating desertification in the country. For example, the sector is playing an active role in promoting forestry activities such as seedling production, afforestation, forest-plantation harvesting, pit-sawing and other community support programmes. On the scientific scene, the Government is also promoting incentives which will eventually have a positive impact on UNCCD implementation in the country. For example, the waiver of duty on products such as solar equipment and computers and the removal of surtax on gel fuel are some of the initiatives that will assist NAP implementation.

Apart from private sector and NGO participation in UNCCD activities, an effort is being made to strengthen the capacity of local populations and local authorities to participate in decision making which is relevant to combating land degradation. Village National Resources Management Committees have been established at grassroots level to deal with, among other things, natural resource management issues. However, some of these grassroots level institutions need training to make them more effective. To enhance the coordination of environmental issues at local authority level, each District Assembly has a District Environmental Sub-Committee within its organigram that deals with environmental issues. One of its major outputs is the production of the district State of the Environmental Report on a regular basis. At the same time, the continuing land degradation in many parts of the country, especially where population densities are high, requires awareness raising for improved compliance with legislation among local populations in the affected areas. Law enforcement relating to the combat against desertification is an issue that cuts across all NAP programme components and as such, a number of activities have been identified that deal with the subject. The absence of a clear reporting system at local level is another constraint.

Regarding the indigenous knowledge perspective, it is generally accepted and appreciated at various levels in the country that local communities are enriched with such knowledge. Some of it relates to the management and sustainable use of natural resources. For the first time, Indigenous Knowledge Systems and technologies have been recognized as part of the National Science and Technology Policy (2002). Indigenous Knowledge System has been incorporated as a subprogramme of the NAP with the major objective of identifying and promoting indigenous knowledge relevant to natural resource conservation and management. Subsequently, a number of research projects have been carried out at the University of Malawi, undertaken as projects toward awards of Masters degrees. However, limited progress has been made in exchange, circulation, transfer and dissemination of such information. More research and documentation in the various areas are needed, but these need funding. There is also an absence of property rights aimed at protecting indigenous knowledge. It is planned that the intellectual property rights issues should be given adequate attention. Thus the existing situation does not put to the fore the role of traditional knowledge/technologies in the framework of the NAP.

Participatory awareness campaigns are being conducted at sector level mainly through networking at grassroots level, song and dance, radio, television and the print media as well as through field days and field visits. These are supported mainly by donors, through projects,

or through funding by Government. There are organizations such as the Forum for Environmental Communicators and the Coalition of Journalists on Environment and Agriculture that have been established with the aim of promoting environmental reporting among journalists and media organizations.

At the moment, there is no country that has taken over the role of *chef de file* i.e. that of spearheading the UNCCD implementation process. In terms of subregional and regional cooperation, the UNCCD implementation in Malawi is benefiting from cooperation with the Southern African Development Community (SADC) in areas such as integrated river basin management, transboundary natural resource management and regional environmental programmes, and from cooperation with the African Union especially through the NEPAD initiative, in particular through the CAADP process and Environmental Strategies. Other international organizations or agencies of the United Nations system supporting the UNCCD initiative in the country include the Subregional Support Facility for Southern Africa (SSFSA).

During the preparations for participation at WSSD in 2002, a national assessment exercise was made on the implementation of Agenda 21. The national report submitted to WSSD has relevant data to guide the NAP process. New initiatives such as WSSD and the MDGs are being mainstreamed into the NAP to provide additional guidance in the implementation of environmental projects. In general, UNCCD principles have been integrated into projects through the NAP in the eight identified core programme areas listed under paragraph 3 above. The NAP review has identified new actions and planned measures aimed at enhancing effective implementation of the UNCCD such as: the recommendation that the NAP is modified to conform to UNCCD activities at national and international level; in implementing NAP activities, sectors are advised to refer to the requirements of the Malawi Poverty Reduction Strategy Paper (MPRSP) as it represents a major advance in the fight against poverty and sustainable management of the environment; stakeholders should consider the decentralization policy requirements in the implementation of relevant activities devolved by various sectors to district assemblies; the NAP should adopt some relevant strategies as outlined in the Malawi National Strategy for Sustainable Development (MNSSD) and MDGs; sectors should address the funding constraint by developing project proposals to seek support from partnerships such as the GEF; development of monitoring and evaluation systems to enable the NCB and NFP effectively and efficiently to execute their respective mandates; and as a way of further combating desertification, specific focus should be given to issues and programmes relating to the management of watersheds and catchment areas, the development and promotion of alternative technologies, and the introduction of fiscal incentives, involving the private sector and research institutions, aimed at combating desertification.

Capacity issues in implementing the UNCCD at local, technical and scientific levels are being addressed through a number of diverse but interrelated institutional arrangements. For example, at District Assembly level, there is the District Executive Committee, which comprises government staff representatives from various sectors at district level and some NGOs. On occasions, the District Executive Committee meets to discuss issues relating to the environment. Its main output is the production of the District State of Environment Report which highlights the current environmental status as well as mitigatory measures planned or being undertaken. There is the District Development Fund, which acts as the major source of funding for the execution of such measures. At higher levels, capacity issues are dealt with through professional, technical and vocational training programmes.

As stated earlier, budgetary constraints are affecting implementation of the Convention's objectives in the country. One attempt to address the problem, one attempt has been to sensitize stakeholders on topics such as guidelines on project formulation to tap funds from the GEF and other local and international donors. New local sources of funding for CBOs and other actors are the Malawi Environment Endowment Trust, USAID-Community Partnerships for Sustainable Resource Management Project (COMPASS) and HIPC. By its nature, the Malawi Environment Endowment Trust has set up a permanent endowment fund. In working out new, adapted methods to mobilize internal and external resources, other specific mechanisms, such as the incorporation of UNCCD activities in sectoral budgets, have been determined to ensure financing for the NAP. The Environment Fund, stipulated under the Environmental Management Act (1996), was approved by the Government of Malawi in September 2003 to support sustainable development initiatives at district and local levels. On the other hand, Government and donor agencies are directly or indirectly allocating money for the implementation of the Convention through initiatives such as the District Development Funds and the Green Window.

At the moment, no plan has been formulated for requesting technical cooperation, including envisaged multilateral and bilateral cooperation. At the same time, no significant external technical cooperation has been received with regard to the NAP, but of late, some institutions, such as the IGAD Climate Prediction and Application Centre (ICPAC), have shown interest. At the same time support is required in the following areas, in order of reducing priority: capacity building (specialized training, capacity building of local institutions, technical assistance in form of experts in specialized fields, material support such as procurement of remote sensing and GIS equipment, and the development of a data bank for storing sectoral UNCCD data and information); support to NCB and NFP operations; and project funding.

The benchmarks and indicators utilized to measure progress regarding the country's processes and dynamics of land degradation include GIS, to depict canopy cover changes and soil fertility loss, and the Famine Early Warning System. To date, there have been no studies to assess the rate of resource degradation that can be attributed to drought or climate change in Malawi. The Famine Early Warning System, located in the Ministry of Agriculture, is the major early warning mechanism set up in an effort to mitigate the effects of drought and desertification. In the Department of Relief and Rehabilitation Affairs there is being set up a Disaster Management Information System whose results will enable the country's preparedness and response to natural disasters.

Projects and programmes under way or envisaged to address causes or remedy the visible effects of desertification, with a view to drawing lessons and popularizing the scientific and technical methods used, have been implemented by a number of stakeholder organizations. Lessons learned from some of these initiatives have been identified as best practices and compiled for dissemination.

In conclusion, the review of implementation of the NAP for the period 2002-2004 has shown that various sectors have undertaken initiatives to address the problem of land degradation and desertification by working with the affected communities in the semi-arid areas of the country. Though NAP implementation is in line with new developments both at local and international levels, there is a need to critically examine the strategies outlined by various documents produced after the NAP was developed. There is generally a need to

address all the major constraints to achieving effective implementation of the UNCCD process in the country.

MALI

Le présent rapport fait suite aux deux rapports précédents. Il a pour but d'informer les Parties à la Convention des efforts fournis par le Mali depuis avril 2002 pour la mise en œuvre de la CCD.

Le rapport comprend trois parties :

- le résumé, qui contient une partie statistique, fait ressortir les principaux éléments du rapport et fournit les renseignements de base qui permettront à la CdP de saisir facilement l'état de la mise en œuvre de la Convention au Mali et de l'évaluer ;
- l'état de mise en œuvre de la Convention, qui fait ressortir non seulement les résultats obtenus, mais également les difficultés rencontrées. Le présent rapport consiste en la mise à jour du rapport précédent, en insistant sur les progrès accomplis et les faits nouveaux survenus depuis avril 2002 ;
- le descriptif du pays aux fins de la Convention complète le rapport national et présente les indicateurs biophysiques de la désertification et de la sécheresse.

Les efforts d'intégration des dispositions du PAN dans les politiques et stratégies nationales se sont poursuivis notamment en ce qui concerne : le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la Politique nationale de protection de l'environnement, la Politique nationale de décentralisation, la Politique nationale forestière, la Politique nationale de communication pour le développement, la Politique nationale de promotion de la femme, l'Etude prospective Mali 2025, la Stratégie énergie domestique, la Stratégie nationale de la conservation, les stratégies de mise en œuvre des conventions.

Plusieurs programmes et projets intégrés ont été élaborés à partir de ces politiques, stratégies et plans nationaux. On peut citer entre autres : le Programme d'appui à la généralisation de l'éducation environnementale au Mali (PAGEEM), le Projet d'appui aux services agricoles et organisations paysannes (PASAOP) et le Programme national d'infrastructure rurale (PNIR).

Ces programmes majeurs ont contribué au renforcement des capacités des différents acteurs, ainsi qu'à l'implication et à la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles à travers le transfert de certaines compétences.

Le Secrétariat technique permanent du cadre institutionnel de gestion des questions environnementales (STP/CIGQE) demeure toujours l'ONC. Depuis le rapport précédent, élaboré en avril 2002, il n'est survenu aucun changement dans le cadre institutionnel de gestion des questions environnementales. Toutefois, les capacités du STP/CIGQE en moyens de communication et en ressources humaines ont été respectivement renforcées en 2002 et en 2004. Le rôle de suivi et de coordination des questions environnementales du STP/CIGQE est de plus en plus reconnu par l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la désertification (secteur public, collectivités territoriales, secteur privé et société civile).

La participation active de ces différents acteurs à la mise en œuvre des PAN et à l'élaboration des Plans communaux d'action environnementale (PCAÉ) s'effectue à l'occasion des rencontres de concertations, d'échanges et au cours des missions d'appui des services techniques organisées à leur intention. Le STP/CIGQE a organisé à cet effet des missions d'appui à l'élaboration, au suivi, à la validation des PCAÉ et à leur intégration dans les Plans de développement communaux (PDC). Des ateliers d'information sur les conventions internationales ont été organisés par les points focaux.

Ces efforts se sont traduits par la participation de plus en plus active du secteur privé à la mise en œuvre de la CCD, et en particulier au financement de quelques activités de reboisement et d'assainissement.

Concernant les réunions de concertation effectuées dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD, on peut noter que :

- le Comité Consultatif s'est réuni en août 2004 pour discuter de la rédaction du rapport national du Mali sur la CCD ;
- les points focaux des différentes conventions se sont réunis quatre fois en 2003 et trois fois en 2004 ;
- trois régions sur les huit que compte le Mali ont mis en place un cadre de concertation sur la gestion des questions environnementales.

Le Mali a poursuivi depuis le dernier rapport la mise en œuvre de plusieurs programmes techniques et projets intégrés visant à combattre la désertification. Il s'agit à titre indicatif du :

- Réseau national d'observatoires de surveillance écologique à long terme (ROSELT), qui a effectué des recherches destinées à approfondir les connaissances sur le phénomène de la désertification et de sa maîtrise, ainsi que la surveillance et l'évaluation des effets de la désertification et de la sécheresse ;
- Projet Gestion de la Végétation Autochtone, qui essaie d'établir un lien entre les connaissances traditionnelles et modernes dans le cadre de la protection des ressources nationales ;
- Projet Appui à la mise en place des réformes institutionnelles et réglementaires, qui vise à favoriser la décentralisation de la gestion des ressources naturelles ;
- Programme National d'Infrastructure Rurale (PNIR), qui intervient dans le domaine de la réhabilitation de périmètres irrigués, de pompes manuelles, de points d'eau, de pistes et du renforcement des capacités institutionnelles.

Certaines nouvelles mesures ont été prises en vue de mieux intégrer les questions environnementales dans le CSLP. Il s'agit de :

- la constitution de deux groupes thématiques « Environnement et cadre et vie », « Genre et Pauvreté » ;
- le démarrage du processus de définition des indicateurs environnementaux pertinents ;
- l'élaboration des PCAÉ et leur intégration dans les Plans de développement économique, social et culturel (PDESC).

Dans le domaine du renforcement des capacités nationales de lutte contre la désertification, le Gouvernement du Mali a mis en œuvre en collaboration avec les partenaires au développement :

- un programme d'aide au renforcement des capacités des élus locaux (ANICT) ;
- un Programme d'appui au renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation (PARCAD, financé par le Fonds européen de développement), à Tombouctou et à Gao ;
- un Programme des petites subventions du FEM (PPS/FEM) ;
- un Programme d'appui au développement local (PADL, financé par le PNUD et la Coopération française) et le Projet de développement rural du cercle d'Ansongon (PRODECA), financé par la BAD.

En outre, le Gouvernement met en œuvre trois programmes décennaux, respectivement pour l'Éducation (PRODEC), la Santé (PRODESS), la Justice (PRODEJ).

Par ailleurs, le Groupe de Coordination des ONG des Zones Arides (GCOZA) mène un vaste programme de renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la lutte contre la désertification.

Au nombre des mesures entrant dans le cadre de la conservation des ressources naturelles, les quatre programmes prioritaires du PAN retenus lors de la table ronde de 1999 avec les partenaires au développement connaissent un début de financement. Les autres programmes du PAN, quoiqu'ils n'aient pas été retenus à ladite table ronde, sont néanmoins en cours de mise en œuvre.

Sur le plan de l'amélioration de l'organisation institutionnelle des structures de l'État, certaines mesures ont été prises :

- la création du Ministère de l'Environnement en octobre 2002 et son changement de dénomination en 2004 pour devenir le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- la création du Ministère de l'Élevage et de la Pêche en mai 2004 et ses structures techniques en septembre 2004;
- la création du Conseil Interministériel d'Aménagement du Territoire et du Comité National d'Aménagement du Territoire en 2002 ;
- la création de la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire en 2004.

Sur le plan de la connaissance du phénomène de désertification, le Mali a pris des mesures de renforcement des capacités se traduisant par :

- le lancement en 2003 du programme 2002-2005 d'un Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet (SISEI), visant à l'élaboration de la Charte Informationnelle et à l'inventaire des besoins des points focaux ;
- l'élaboration d'un document de projet sur le Système National de Gestion de l'Information Environnementale (SNGIE).

Le nombre d'acteurs ayant accès à l'information a augmenté. Le réseau comprend de nouveaux membres depuis 2003.

La charte informationnelle définit les mécanismes de mise à jour et d'harmonisation au niveau national. Elle définit les modalités d'échange des informations entre les membres du réseau au niveau sous régional.

Des mécanismes d'alerte rapide pour atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification existent dans le cadre du Groupe de travail sur les populations autochtones (GTPA), de la Stratégie pour l'allègement de la pauvreté (SAP) et du CILSS.

Des mesures ont enfin été prises pour la surveillance et l'évaluation des effets de la désertification ainsi que l'amélioration de l'environnement économique.

Dans le cadre des mesures prises pour la surveillance et l'évaluation des effets de la désertification, le ROSELT a mené en 2003 les activités suivantes :

- étude des indicateurs biophysiques de la dégradation et de la désertification ;
- étude de la dynamique de l'ensablement ;
- étude socio-économique de la dégradation des ressources hydrauliques, végétales, piscicoles et fauniques.

Dans le cadre des mesures visant à améliorer l'environnement économique, le gouvernement a mis en place en 2004 un important Programme Emploi Jeunes (APEJ), qui couvre largement le domaine du développement rural et de l'environnement. Le Gouvernement a également institué en 2003 et 2004 une campagne nationale de reboisement en milieu urbain et rural.

Au plan de la gestion concertée des ressources naturelles transfrontalières et de la mise en œuvre de la CCD, un certain nombre de programmes à caractère sous-régional et régional ont été élaborés par les différents pays membres du CILSS. Au nombre de ces programmes et projets récents, on peut citer :

- le projet Appui aux Capacités d'Adaptation du Sahel aux Changements Climatiques ;
- le programme Alerte Précoce et Prévision des Productions Agricoles au Sahel ;
- le Programme Régional de l'Energie Domestique et Alternatives au Sahel (PREDAS) ;
- le Programme Régional Solaire Phase II ;
- la Prévision Saisonnière en Afrique de l'Ouest (PRESAO).

Depuis le rapport 2002, le Mali participe à l'animation des réseaux scientifiques tels que :

- le réseau de conservation des eaux et du sol ;
- le réseau sur le pastoralisme ;
- le réseau sur l'observation du climat ;
- le réseau *Land Cover* (novembre 2003).

Dans le cadre de la décentralisation et de la gestion des ressources naturelles, les pouvoirs publics ont délégué aux acteurs locaux certaines responsabilités à travers :

- l'adoption de décrets relatifs au transfert de compétences dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique ;
- le décret n° 04-137(bis) du 27 avril 2004 fixant la répartition des recettes perçues à l'occasion de l'exploitation des domaines forestier et faunique de l'Etat entre les fonds d'aménagement et de protection des forêts et de la faune et les budgets des collectivités territoriales.

La poursuite du processus de décentralisation a permis :

- de remodeler le paysage administratif du pays de 699 à 705 communes ;
- l'élaboration des PCAE dans 11 communes;
- l'élaboration de modèles de gestion des forêts communales.

En matière de suivi-évaluation de la mise en œuvre du CSLP, le Gouvernement a adopté en mars 2003 un dispositif qui accorde une large place à la participation de l'ensemble des acteurs aux processus d'exécution, de suivi et d'évaluation du CSLP.

L'état des lieux du fonctionnement des accords de partenariat internes montre qu'en plus de ses partenaires traditionnels (Secretariat de concertation des ONG maliennes (SECO-ONG), Conseil de Concertation et d'Appui aux ONGs (CCA-ONG), Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali (CAFO), Association Agir, Mali Folkcenter, Réseau Droit de l'Environnement (REDEMA)), l'ONC a enregistré le renforcement de sa collaboration avec le GCOZA en 2003.

Outre les partenaires internationaux cités dans le rapport précédent, on note l'intervention de nouveaux partenaires comme le secrétariat de la CCD, le CILSS, la Norvège, le Mécanisme Mondial, l'UICN, la Belgique, le Koweït, le Japon, la FAO, l'Union européenne.

Le processus de consultation entre les différents partenaires et la coordination de leurs activités s'est amélioré grâce aux réunions trimestrielles des points focaux et à la création de comités de pilotage pour la mise en œuvre des projets. Il est prévu d'organiser une table ronde eau potable/assainissement en 2004.

Les investissements réalisés pour procurer des locaux au PNAE/PAN se sont poursuivis, de même que certaines activités telles que les ateliers, les études, la documentation, les conférences.

Les mesures adoptées depuis le rapport précédent sont susceptibles de favoriser l'accès des acteurs locaux aux sources de financement existantes. Elles consistent en la mise en place de 46 Centres de Conseil Communaux (CCC) fonctionnels, le tirage (en cours) de 14,6 milliards de FCFA pour le financement des projets soumis à l'ANICT, permettant ainsi aux dispositifs technique et financier d'appui aux collectivités d'être opérationnels, et en la création de fonds d'aménagement et de protection des forêts ainsi que d'un fonds d'aménagement et de protection de la faune.

Sur le plan de la mobilisation de ressources internes, on peut rappeler en plus de la création du Fonds d'aménagement forestier une participation de plus en plus active du secteur privé dans le financement des activités d'assainissement et de gestion des ressources forestières en 2004.

Par rapport aux ressources extérieures, les montants mobilisés auprès des bailleurs de fonds (47,4 milliards FCFA en 2004) dépassent les montants sollicités au cours de la table ronde en 2002 soient 28 milliards 401,5 millions de FCFA.

En conclusion, on constate que le Gouvernement du Mali, avec l'appui de ces principaux partenaires au développement, a fait de gros efforts depuis le rapport de 2002 pour la mise en œuvre de la CCD.

Les résultats obtenus au niveau des programmes et projets en cours sont encourageants. Cependant, on constate que beaucoup reste à faire, dans un pays aussi vaste et aride que le Mali, pour atténuer les effets de la désertification. C'est en cela que la communauté internationale est sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

MOROCCO

Conformément aux orientations du secrétariat de la CCD, la préparation du troisième rapport national a été menée selon un processus assez long, précis et participatif.

Les premières réunions d'information et de préparation ont été entamées depuis décembre 2003. En particulier, les réunions des 4 et 26 décembre 2003 et celles des 10, 12 et 23 janvier 2004 avaient permis de sensibiliser les principaux acteurs concernés et de mettre à leur disposition la documentation parvenue du secrétariat, qui comprend aussi bien la procédure et le chronogramme de préparation du rapport que les canevas convenus pour le troisième rapport (résumé, rapport principal et profil du pays).

La phase de sensibilisation a été suivie d'une réunion de l'ONC qui s'est tenue le 26 février 2004 sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes. Cette réunion de lancement de la préparation du rapport a été l'occasion de s'accorder sur la démarche, l'organisation du travail et la constitution des équipes et du groupe de rédaction du rapport. Les résultats saillants de la période 2002-2004 sont mis en relief dans les paragraphes ci-après.

Ainsi, depuis le rapport de 2002, plusieurs initiatives et éléments nouveaux ont eu lieu et sont perçus comme des acquis en faveur de la mise en œuvre de la convention CCD au Maroc. Les principales initiatives structurantes de la mise en place du PAN concernent en particulier :

- La mise en place du secrétariat permanent du comité de pilotage du PAN et sa dotation en moyens de fonctionnement nécessaires : locaux, équipements, ressources humaines, etc.
- La mise à contribution effective des chefs de files de la coopération internationale (Allemagne et PNUD) dans les processus de planification et d'engagement de la mise en œuvre du PAN aux niveaux national, sous-national et local.
- L'engagement avec le Mécanisme Mondial, le secrétariat de la Convention, le PNUD et l'Allemagne, au moyen de quelques missions conjointes, du processus de mobilisation des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du PAN. Le processus, qui s'est poursuivi avec le Mécanisme Mondial, a conduit à une démarche pour le financement des priorités du PAN basée sur la conciliation entre les besoins identifiés et les domaines prioritaires des partenaires au

développement et de leurs opportunités d'appui techniques et financières. Les résultats de ce processus ont été présentés aux partenaires lors de la table ronde qui s'est tenue le 28 septembre 2004.

- L'engagement, parallèlement aux dispositions ayant une portée nationale, d'actions aux niveaux sub-national et local. La région pilote de Souss-Massa-Draâ, au Sud du Maroc, a été choisie pour amorcer la mise en œuvre du PAN, dans le cadre d'un projet de coopération avec l'Allemagne.
- La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation dans le cadre d'un projet de coopération avec l'OSS, moyennant un concours financier de l'Union européenne (Programme d'Actions Prioritaires à Court et Moyen Termes pour l'Environnement (SMAP/CE). Le dispositif est conçu pour le suivi des écosystèmes, l'évaluation des impacts des actions de terrain, et pour le suivi du processus de mise en œuvre de la convention et du PAN.
- L'élaboration d'une carte de sensibilisation à la désertification à l'échelle de la reconnaissance, dans le cadre du programme du Système d'information sur la désertification en appui aux programmes d'action régionaux dans la Méditerranée (DISMED). Ce programme, associant les deux rives de la Méditerranée, notamment les pays de l'Afrique du Nord et ceux de l'Europe méditerranéenne de l'annexe IV de la Convention, a permis de disposer en 2003 d'un système de cartes élémentaires au 1/1 000 000 : carte qualité des sols, carte qualité du climat, carte qualité de la végétation. Ces cartes sont synthétisées en carte de sensibilité à la désertification.
- La réalisation, dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne, (programme LIFE-Pays tiers) d'une carte sur les indicateurs de changements de l'état des ressources naturelles par télédétection à travers le Maroc, en rapport avec la lutte contre la désertification. Cette carte est de nature à orienter les priorités d'intervention dans ce domaine.

La période 2002-2004 a été également marquée par des initiatives et des évolutions importantes dans les domaines notamment législatif, de la formulation et de la conduite des projets de développement. C'est le cas pour les lois relatives à la protection et à la mise en œuvre de l'Environnement, au Code de la famille, etc. et pour les programmes de promotion et de développement d'une nouvelle génération de projets de développement rural intégré, entrepris dans le cadre de coopérations avec la Banque Mondiale, l'Union européenne, le FIDA, etc.

De même, la création, en 2003, du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, et en 2004 du Secrétariat d'Etat au Développement Rural, exprime et souligne l'importance accordée par les Hautes Autorités de l'Etat à la lutte contre la désertification.

La version provisoire du rapport national transmise au secrétariat de la CCD le 29 septembre 2004 a été soumise à l'examen et à la validation lors de l'atelier qui s'est tenu à Rabat les 23 et 24 novembre 2004. Le présent rapport intègre les propositions d'amélioration formulées lors dudit atelier.

NAMIBIA

NAPCOD, Namibia's Programme to Combat Desertification, started in 1994. Up to 2004, its main financial support was from the German Government through the German Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ)/GTZ. This funding has recently ended, in July 2004, and the current status of the NAP is unclear. Continuation of activities is being considered under a Country Pilot Partnership on Sustainable Land Management, with support from the UNDP/GEF. Elements of the NAP will be continued and integrated into the new project, Strengthening the Ministry of Environment and Tourism. It is necessary to formalize the new approach to the NAP so that the momentum built up during NAPCOD is not lost.

While NAPCOD was not formally accepted by the Government as a National Action Plan and did not follow UNCCD guidelines for NAPs (because it started before the UNCCD came into being), it has enjoyed support and involvement from Government ministries, especially the Ministry of Environment and Tourism and the Ministry of Agriculture, Water and Rural Development, and acceptance by the UNCCD.

NAPCOD has been characterized by a 'rolling planning' approach, meaning that the programme has evolved under the guidance of its National Steering Committee/NCB according to needs identified by stakeholders, rather than following a standardized predetermined format.

Institutional support for combating desertification has been provided through a reasonable framework of programmes, policies and legislation that aim toward sustainable management of natural resources. However, there are some contradictions that need to be resolved, and some policies and bills are not yet enacted. In the past 45 years there has been slow movement in enacting new legislation necessary to enable sustainable practices. Also, there has been little commitment on the ground to law enforcement (e.g. regulations concerning cutting of trees, illegal fencing of communal land). The Ministry of Environment and Tourism has recently expressed renewed determination to address these issues.

A diagnostic feature of NAPCOD has been its very broad and effective participation, especially at community level. The approach of the Forum for Integrated Resource Management has been shown to be successful in NAPCOD pilot sites, and will be extended to other communities in future. Local Level Monitoring, a technique that assists farmers to monitor rangeland condition and adjust stocking rates accordingly, is also being promoted and extended beyond the pilot sites where it was tested. These methods enable farmers on the ground to make appropriate decisions for sustainable natural resource management.

NAPCOD's tentacles are therefore reaching out far. In addition to Local Level Monitoring and the Forum for Integrated Resource Management, the component of NAPCOD dealing with bush encroachment has given rise to development of a policy on bush encroachment accompanied by activities of the Ministry of Agriculture, Water and Rural Development addressing this problem. Thus, activities and approaches that were started during NAPCOD are now being put into operation and mainstreamed into the work plans of the Ministry of Agriculture, Water and Rural Development and other ministries.

Combating desertification is often viewed by decision makers as merely an 'environmental' issue that does not deserve high priority. Its role in directly influencing people's livelihoods, and its benefit to high-priority programmes such as poverty reduction, are, to date, often misunderstood or ignored. Despite often getting low political priority, the Ministry of Environment and Tourism Minister's opening statements at a workshop at the conclusion of NAPCOD shows that there is political will to continue combating land degradation. The Minister stressed the need to escalate the efforts in combating desertification and that the end of the NAPCOD programme should be seen only as the end of a particular programme, and not of the efforts to combat desertification. Namibia is proud of the achievements of NAPCOD over the past ten years, but there are a number of challenges identified in combating desertification that still need to be met.

Much environmental work in Namibia is enhanced by the good working relationship between the Government and NGOs. While there are some disagreements and conflicts, there is overall consensus that these two sectors need each other and complement each other to produce long-lasting and significant improvements in agricultural and environmental practices for sustainable natural resource management, especially at community level.

NAPCOD has enjoyed international recognition for its achievements, as confirmed in September 2004 by the words of the UNCCD Executive Secretary, Mr. Hama A. Diallo: "Namibia has made commendable efforts in the management of its natural resources at community as well as national level. This is what the UNCCD and its partners, UNDP, United Nations Environment Programme (UNEP), FAO, AfDB and the World Bank wanted to see. Namibia's experience is quite useful to all its neighbours". This recognition underlines the value of strong NGO-Government partnerships, an emphasis on community-level participation, and the advantages of a flexible 'rolling planning' approach.

RWANDA

Le troisième rapport national sur la mise en oeuvre de la CCD au Rwanda fait suite au deuxième rapport élaboré en 2002.

Ce rapport comprend deux parties : le rapport thématique et le profil du Rwanda. Le rapport thématique est bâti sur dix chapitres.

Le chapitre I présente succinctement les aspects démographiques, économiques et du développement humain. Il reprend notamment l'évolution de la taille de la population et les caractéristiques s'y rattachant en rappelant leur caractère problématique (densité élevée (321 hab./km²), espérance de vie faible (40 ans), etc.); les taux de scolarisation faibles surtout dans l'enseignement supérieur (1%) et le taux d'analphabétisme élevé (46,2%); les indicateurs économiques au niveau de la production, qui sont alarmants; la pauvreté extrême (60,29% de la population vivaient en dessus du seuil de pauvreté en 2001). Les facteurs démographiques et la pauvreté sont cités parmi les causes fondamentales de la désertification, mais des mesures sont prises contre la désertification.

Le chapitre II met en relation le climat, les catastrophes et la désertification. Il évoque notamment les périodes de sécheresse prolongée qui marquent les régions Est et Sud-est et les pluies diluviennes qui affectent le Nord et le Nord-Ouest, entraînant des glissements de terrain, comme des catastrophes résultant non seulement du réchauffement global de la

planète, mais aussi comme des signes de perturbation du climat et/ou de la désertification. La situation géographique du Rwanda par rapport aux vents dominants et son relief très morcelé rendent le pays vulnérable aux aléas du climat et affectent l'économie. La période 1998–2004 a été une période particulièrement affectée par des catastrophes climatiques ayant coûté des vies humaines et animales, causé d'importants dommages matériels et entraîné des migrations internes de la population.

Ce chapitre résume aussi les réalisations destinées à atténuer les effets de la désertification. Ainsi, une politique nationale de gestion des risques et des catastrophes existe depuis juillet 2003; un projet d'intégration de l'information climatique dans la gestion des catastrophes a été élaboré par le Service Météorologique National ; certaines stations thermo-pluviométriques ont été réhabilitées (au nombre de 14) ou sont en voie de l'être (au nombre de 34) et enfin la communication initiale sur les changements climatiques a été élaborée.

Le chapitre III est un condensé des mesures prises pour une meilleure utilisation des terres et leur protection contre la dégradation (lutte anti-érosive, amélioration de la fertilité et utilisation planifiée). C'est ainsi que dans le cas des villes, on misera sur une meilleure planification et organisation de l'habitat favorable à l'environnement, la création des espaces verts et la protection des boisés existants. Dans le cas des collines et des bas-fonds, le rapport préconise la spécialisation de l'agriculture en insistant sur la conservation des sols et des eaux, intégrée avec l'agroforesterie et l'élevage; le maintien des terres des marais dans le domaine de l'Etat avec des vocations clarifiées; les études d'impact environnemental; la protection intégrale des zones très fragiles et la protection des terres des aires protégées.

Les réalisations dans le contexte exposé ci-dessus comprennent entre autres les schémas directeurs d'aménagement urbains (SDAU) déjà élaborés (Kibuye en 2003, Kigali en 2003 mais en cours de révision, Cyangugu attendu fin 2004, Butare, Byumba, Ruhengeri, Gisenyi, Kabuga, Ruhango, Gitarama) ; le schéma directeur de protection des bassins versants et de conservation des sols en 2003, qui est en cours d'exécution ; la création des ouvrages antiérosifs sur 2 000 ha en 2004 et 5 000 ha entre les années 2005 et 2009 ; un schéma directeur d'aménagement des marais ; l'adoption d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux en 2003 ; la création du parc de Nyungwe ; la réhabilitation de la forêt de Gishwati.

Le chapitre IV, qui parle de la modernisation de l'agriculture et de la gestion durable des pâturages, rappelle que les systèmes actuels de production agricole et pastorale ne sont pas viables et durables. De ce point de vue, on note que la production agricole (qui reste de subsistance) diminue à cause surtout de l'érosion et de la surexploitation des terres disponibles. La production pastorale souffre de son côté de faibles performances génétiques du bétail (gros et petit), du surpâturage et de la dominance de l'élevage extensif.

Pour corriger les effets de ces pratiques non viables, il a été prévu des programmes qui se traduiront pour l'agriculture par une intensification et une régionalisation de la production, l'aménagement des marais, la gestion conservatoire de l'eau et de la fertilité des sols. Pour l'élevage, il s'agira de l'adoption d'une approche intégrant l'agriculture à l'élevage et l'intensification de ce dernier.

Parmi les réalisations, on se félicitera notamment du regroupement des agri-éleveurs en associations pour un meilleur encadrement ; l'aménagement et l'exploitation des pâturages modernes ; l'amélioration des conditions d'alimentation et d'abreuvement du bétail ; la

formation des techniciens agricoles et zootechniques et la mise en œuvre des stratégies pour favoriser l'élevage en stabulation.

Le chapitre V porte sur « la végétation, le reboisement et la reforestation ». Après avoir brossé un tableau des types de communautés floristiques qui caractérisent le paysage rwandais, il s'attarde sur les actions de reboisement et de reforestation. Il est noté que les problèmes identifiés dans le deuxième rapport ont été en grande partie résolus et les stratégies mises en œuvre. Ainsi, d'importantes ressources ligneuses ont été créées par le reboisement et l'agroforesterie, grâce notamment au projet d'appui à l'aménagement forestier (PAFOR), au programme de développement local de haute intensité de main-d'œuvre (PDL/HIMO), au projet d'appui au secteur rural (RSSP) et au Projet de développement des ressources communautaires et des infrastructures de l'Umutara (PDRCIU). Par ailleurs, des programmes de gestion des boisements ont été exécutés (possibilités socio-économiques autour des parcs nationaux, appui à l'élaboration des plans forestiers de district, création du Service de Protection des Forêts, etc.)

Finalement, il existe de nombreuses opportunités de financement du secteur forestier à travers non seulement les projets cités dans le précédent paragraphe, mais aussi divers programmes sectoriels où le reboisement et l'agroforesterie apparaissent comme des actions transversales (environnement, énergie, sécurité alimentaire, conservation des sols et des eaux, lutte contre la pauvreté, etc.).

La politique forestière présente aussi des perspectives pleines de promesses comme le reboisement partout où c'est possible, la promotion de l'agroforesterie et de la foresterie privée et l'économie des combustibles, etc.

Le chapitre VI dont le thème central est l'eau et les zones humides, présente le Rwanda comme un pays où l'eau est relativement abondante, abstraction faite des variations régionales. Cependant la gestion et l'approvisionnement en eau, que ce soit pour l'usage domestique ou pour l'irrigation, reste un problème à plusieurs facettes : irrégularité des pluies, insuffisance de données hydrologiques sur les terres cultivées et les zones à aménager, problème du relief, pollution organique (due à l'érosion), répartition inéquitable entre les régions, etc.

Pour les zones humides, il est positif de constater qu'elles peuvent encore offrir à la population des biens et services importants et qu'elles continuent à jouer un rôle écologique considérable. Néanmoins, leurs conditions se dégradent de jour en jour pour des raisons diverses, dont celles évoquées précédemment. En réalité, elles sont mal gérées et mal exploitées de façon qu'aujourd'hui on déplore la pollution, le dessèchement, l'envasement et la destruction des zones de frayères ainsi que le changement de lits des rivières.

Pour résoudre ou réduire l'acuité de ces problèmes, le gouvernement a adopté des stratégies diverses dont les plus en vue sont l'adhésion (le 29/12/2003) et la mise en œuvre de la Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar), l'adoption d'une loi organique portant protection et gestion de l'environnement au Rwanda, très exigeante en matière de normes d'intervention dans et autour des zones humides, l'évaluation continue des impacts environnementaux des programmes et projets sur les zones humides et si nécessaire leur interdiction ou leur interruption.

Le chapitre VII parle de l'énergie électrique et de l'utilisation massive de la biomasse, deux formes d'énergie insuffisantes ou déficitaires (30% pour l'électricité et 6,7 millions pour la biomasse). Deux ans après l'élaboration du dernier rapport, les problèmes de ce secteur restent posés. On estime le déficit d'électricité à 50 MW, avec un besoin urgent de produire 20 à 30 MW.

L'électricité étant pressentie comme un facteur important du développement économique et donc de la réduction de la pauvreté, le gouvernement s'est engagé à augmenter la capacité énergétique nationale en favorisant l'investissement privé dans l'exploitation du gaz méthane, la construction de micro-centrales hydroélectriques et l'exploitation des énergies nouvelles et renouvelables. Dans ce même souci, des essais sont conduits sur les technologies de production d'autres formes d'énergie, notamment avec le biogaz, l'énergie solaire, la tourbe et les briquettes.

Les efforts consentis visent à réduire la dépendance de certaines usines (usine à thé, brasseries, cimenteries), des établissements communautaires et des villes au bois et au charbon de bois pour l'énergie. Ces efforts devraient aujourd'hui être orientés essentiellement vers la construction de nouvelles centrales hydroélectriques (sur les rivières Nyabarongo, Rukarara 3b, Akagera, Rusizi 3) et d'une centrale thermique utilisant le méthane du lac Kivu, ainsi que vers l'électrification rurale. Qui plus est, il existe aussi des possibilités de produire l'énergie à partir des réserves de tourbes, estimées à 155 millions de tonnes.

Le chapitre VIII sur les mines, les carrières et les routes développe la part de ces éléments dans la désertification. Ces trois sous-secteurs sont principalement accusés de favoriser la déforestation, parce que les superficies en cause sont totalement déboisées et que l'exploitation des mines souterraines exige énormément de bois de soutènement. Ils constituent qui plus est une agression évidente à la qualité des paysages (excavation béantes, déblais non aménagés, etc.).

Les mesures prises pour remédier à cet état de fait sont entre autres :

- L'interdiction ou la limitation de la prospection et de l'exploitation des mines et des carrières dans les parcs nationaux, les réserves naturelles et les forêts ;
- L'obligation aux exploitants de réhabiliter et de reboiser les mines et carrières abandonnées et, aux promoteurs d'infrastructures routières, de reboiser les bords de nouvelles routes et de stabiliser les remblais;
- L'exigence d'une étude d'impact environnemental pour tout projet d'investissement.

Le chapitre IX se focalise sur la restauration des écosystèmes. Après d'importantes agressions sur les écosystèmes naturels (forêts, lacs, marais, etc.), consécutives surtout à la poussée démographique de ces vingt-cinq dernières années, avec tout son cortège de conséquences négatives, le Gouvernement a senti la nécessité de prévenir davantage la dégradation de ces écosystèmes. Les dégâts sont visibles, trop visibles même. Ils varient de l'érosion à la régression des plus importantes sylves naturelles du Rwanda, en passant par la désertification de certaines régions dont le Bugesera constitue une illustration douloureuse, les inondations, les glissements de terrain, etc.

A l'actif des réalisations destinées à atteindre cet objectif de restauration des écosystèmes, le Gouvernement a mis en œuvre divers projets ou programmes :

- Le projet PAFOR, purement forestier, s'attèle au reboisement et à l'aménagement forestier dans cinq provinces du pays depuis 2003 (Umutara, Kigali Ngari, Gitarama, Gikongoro et Gisenyi) ;
- Le projet PDRCIU, qui est un projet intégré de la province d'Umutara, s'occupe de diverses actions destinées à combattre la pauvreté rurale et à appuyer les personnes vulnérables. La sylviculture fait partie des volets de ce programme ;
- Le RSSP, programme intégré, appuie le monde rural dans les activités orientées vers le développement agricole ;
- De nombreux autres programmes et projets destinés à protéger l'environnement, à augmenter les revenus des populations et au développement socio-économique. On en dénombre une dizaine.

Des études importantes ont également été menées, dont la conservation et la gestion intégrée du marais de Rugezi, l'évaluation de la biodiversité des zones humides, le schéma directeur d'aménagement des marais, de protection des bassins versants et de conservation des sols.

Le chapitre X porte sur l'évaluation des cadres politiques et législatifs et des arrangements institutionnels. Il y a lieu de se féliciter que le Rwanda participe aux programmes internationaux destinés à asseoir le développement durable (ex : il a ratifié toutes les conventions sur l'environnement). C'est aussi dans cette optique qu'il a élaboré divers guides du développement national (ex : la Vision 2020 et la Stratégie de Réduction de la Pauvreté) et plusieurs politiques pour orienter les actions et programmes sectoriels.

Par ailleurs, plusieurs lois ont été promulguées ou élaborées, notamment la loi organique portant protection et gestion de l'environnement au Rwanda, le projet de loi sur le régime foncier, sur l'eau, sur l'assainissement ainsi que le nouveau code minier.

Du point de vue institutionnel, on notera avec satisfaction que les ressources naturelles sont maintenant gérées dans un même Ministère (Ministère des Terres (MINITERE)). Qui plus est, l'Office Rwandais de Gestion de l'Environnement (REMA) a été créé en novembre 2003, avec comme mandat la mise en œuvre de la politique et de la législation sur l'environnement. Enfin, la collaboration avec le secteur privé (opérateurs économiques), la société civile et les ONG est maintenant plus agissante.

Pour résumer, on dira que tous les grands programmes, toutes les politiques sectorielles et de nombreuses lois axées sur l'utilisation des ressources naturelles (l'eau, le sol, les forêts et l'air) ont en commun la prévention de plus de dégradation de l'environnement et, par voie de conséquence, la lutte contre la désertification. On comprendra cependant que certains facteurs de la désertification sont plus lourds que les autres, et même constituent pour l'Etat un casse-tête, du moins à court et moyen termes. Mais l'atténuation de leurs impacts dépend plus de la pertinence des approches de gestion et de la disponibilité des ressources financières pour mettre en œuvre les stratégies adoptées que du grand nombre de programmes à exécuter.

SAO TOME AND PRINCIPE*

Le présent travail de consultation constitue le troisième rapport sur la mise en œuvre de la CCD effectué par le Centre de liaison. Ce centre est constitué du Point Focal National de la Convention et des membres du Comité Technique de l'Environnement (CTA). Il porte sur les progrès accomplis depuis le rapport précédent et en particulier sur les activités du Centre de liaison pour l'élaboration du PAN.

1. Centre de liaison

Le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement, le Point Focal National de la Convention et le Comité Technique de l'Environnement sont les principaux responsables de la mise en œuvre de la CCD.

2. L'état d'avancement porte sur la réflexion et une prise de conscience sur la préparation d'un PAN

La réflexion sur l'élaboration d'un projet de PAN est en cours et il n'y a pas lieu de remplir le tableau proposé sur son état d'avancement, incluant les dates, délais et structures.

3. Participation à un programme d'action sous-régional ou régional

Nom du cadre de coopération sous-régional ou régional	Participation à des activités relatives à des questions telles que les techniques de collecte d'eau, l'érosion du sol, etc.
1. Ecosystème Forestier de l'Afrique Centrale	Techniques de lutte contre l'érosion du sol par le biais de l'extension et la protection des forêts.
2. Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe	Techniques de mise en place d'infrastructures pour la protection de la zone côtière et marine.

4. Composition de l'organe national de coordination

Bien qu'il n'existe pas encore de PAN, le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement est en général l'organisme responsable des programmes ayant trait à l'environnement.

5. Nombre total d'ONG accréditées pour le processus

Aucun comité national de coordination d'ONG sur la désertification n'a été créé. Mais une fédération nationale pour la coordination des ONG (FONG) et des associations de la société civile sont déjà en place à des fins plus globales. Leur nombre se monte à une vingtaine.

* The report of which this is a summary has not yet been submitted to the national validation workshop at the time this document was prepared.

6. Lois adoptées en ce qui concerne la Convention

Nom de la loi	Date d'adoption
1.* Résolution de l'Assemblée Nationale n° 7/98 et Décret Présidentiel n° 4/98	30 avril 1998 29 mai 1998
2. Loi sur la forêt	
3. Loi Cadre de l'Environnement	1999
4. Loi de Conservation de la Faune et de la Flore et aires protégées (CONFAPA)	décembre 1999
5. Décret de loi sur l'Extraction des Inertes dans la Zone Côtière et les Cours d'eau	1999

* Les diplômes mentionnés au point 1, concernent la ratification de la Convention.

7. Processus de consultation

Il est prévu des coopérations de partenariat et signatures d'accords dans le cadre de la Convention, notamment au niveau interne, inter-institutions et au niveau sous-régional. A présent, seuls le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD et le FEM alimentent les opérations en cours.

8. Projets en cours d'exécution qui sont directement ou indirectement liés à la Convention

- Les travaux de délimitation des parcs naturels à Sao Tomé et à Príncipe, financés par l'Ecosystème forestier d'Afrique Centrale (ECOFAC).
- Élaboration de la législation sur les forêts, parcs naturels, financés par ECOFAC.
- Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable, financé par la Capacité 21.
- Élaboration de la Communication Nationale sur les Changements Climatiques (en cours), financée par le FEM.
- Élaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Biodiversité (en cours), financée par le FEM.
- Préparation et installation de pépinières d'espèces arboricoles intéressantes aux points de vue économique, de l'ombre et du bois de cuisine, localisées dans les régions des zones du Quartel do Morro et de Bom Sucesso par ECOFAC et commercialisation à prix intéressants.
- Reboisement des zones de Bombaim, Santa Clara, Monte Café, Praia das Conchas et Plateau sous la responsabilité de la Direction des Forêts avec quelques espèces nobles, telles que : Marapião, Gôgô, Cidrela et Amoreira.

9. Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable

Les orientations des politiques de développement durable dans le pays respectent jusqu'à présent les principales conventions.

Convention sur la diversité biologique (ratifiée)

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (ratifiée)

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ratifiée)

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ratifiée)

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (adhérée)

Convention de Vienne ainsi que les protocoles respectifs et amendements (adhérée)

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (adhérée)

Convention de Stockholm (signée)

La définition d'une stratégie et de priorités est inexistante au moins officiellement du point de vue légal.

Le Plan National de l'Environnement n'a pas encore été approuvé.

Un Plan de Développement National (*Master Plan*) est en cours d'élaboration avec la coopération de Taiwan et du Gouvernement des États-Unis.

Le programme de lutte contre la pauvreté ainsi que les lois approuvées ces derniers temps reflètent une prise de conscience de la nécessité de s'appuyer sur les données existantes pour définir une politique durable.

10. Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la Convention

Compte tenu du fait que le pays n'est pas encore en phase d'élaboration du PAN à l'heure actuelle, il n'est pas aisé de mesurer les initiatives. On relèvera néanmoins :

- La création du CDN ;
- La création de la Commission Technique de l'Environnement ;
- La nomination du Point Focal National de la Convention ;
- L'élaboration de deux premiers rapports nationaux de la CCD avec le concours de la société civile ;
- La réalisation d'actions de sensibilisation et d'information sur la Convention ;
- La tenue de rencontres de concertation des différents secteurs de l'Administration Centrale de l'État, entre autres, ont permis un certain cadre institutionnel.

Avec la signature de la CCD à Rio de Janeiro en 1992, le Gouvernement avait pour objectif de créer les conditions matérielles et humaines en vue d'une utilisation durable des terres à Sao Tomé et Principe.

Les seuls partenaires du Gouvernement sont jusqu'à présent le PNUD, le PNUE et le FEM.

En ce moment, le pays est en train d'élaborer son Profil National et il aura besoin de suivre un calendrier des activités qui lui permettront d'atteindre la phase postérieure de l'élaboration du PAN.

11. Le processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action

La participation effective des acteurs dans la définition des priorités nationales, ainsi que le mode de participation des divers acteurs : compte tenu du fait que le pays n'est pas encore en phase d'élaboration du PAN, il n'est pas aisé à l'heure actuelle de mesurer le processus participatif.

Il en est de même pour le processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et des accords de partenariat avec les pays développés Parties et les autres entités intéressées, en particulier au travers de la mobilisation et de la coordination des ressources tant nationales qu'internationales.

Pour le moment, le Gouvernement n'a pas pris de dispositions pour obtenir la participation d'autres partenaires internationaux; il a néanmoins, contribué au financement des activités suivantes :

- La nomination du Point focal National de la Convention ;
- L'élaboration du premier rapport national de la CCD avec le concours de la société civile ;
- La réalisation des actions de sensibilisation et d'information sur la Convention ;
- La tenue de rencontres de concertation des différents secteurs de l'Administration Centrale de l'État.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, le pays a déjà bénéficié de l'appui ponctuel du Mécanisme Mondial, notamment pour le recrutement d'un Consultant international pour une consultation sous-régionale, ainsi que pour le financement de la participation de Sao Tomé et Príncipe à l'Atelier sous-régional de Libreville, qui s'est tenu en 2003.

La Convention n'ayant pas le support financier officiel du FEM, l'obtention du fonds était toujours très difficile.

12. Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux, notamment pour améliorer le climat économique, pour protéger les ressources naturelles et favoriser leur utilisation durable, pour remettre en état les terres dégradées, pour développer la connaissance du phénomène de la désertification et de sa maîtrise et pour surveiller et évaluer la désertification et la sécheresse

Les expériences passées n'ont pas fait l'objet d'un diagnostic et d'une réévaluation qui serait utile au processus relatif au PAN.

Les principales contraintes sont dues au processus de collecte des données. La dernière évaluation sur l'état des lieux des sols date des années 1980.

Mesures de protection des ressources nationales

Un cadre législatif et juridique en vue de protéger les ressources naturelles est en place.

Mesures destinées à améliorer la structure administrative

Uniquement des changements au niveau de la structure gouvernementale et la création d'un ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

Mesures destinées à approfondir la connaissance du phénomène de la désertification et de sa maîtrise

Compte tenu des conditions naturelles de Sao Tomé et Principe, comportant surtout des régions forestières et des champs de culture qui sont toujours relativement fertiles, la préoccupation relative à la problématique de désertification reste secondaire. Une Carte des Potentialités Agricoles de Sao Tomé et Principe et la Carte du Profil des Sols sont des instruments permettant au Gouvernement d'avoir une vue d'ensemble sur l'état des sols.

Mesures de surveillance et d'évaluation des effets de la désertification et de la sécheresse

Il n'existe pas de mesures spécifiques pour conduire une évaluation des effets de la désertification et de la sécheresse. Le phénomène n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie, mais il constitue une préoccupation du Gouvernement. Toujours est-il que celui-ci n'a pas encore créé une structure susceptible d'opérer le suivi et l'accompagnement de l'évolution de l'état de dégradation des sols pouvant entraîner à long terme la désertification.

Au niveau local, les capacités d'ordre scientifique et technique sont très limitées. Le pays est essentiellement agricole et la majorité de la population était encore il y a peu de temps, majoritairement rurale. Le niveau de scolarisation ainsi que le niveau de la scolarité sont très bas. Les techniques agricoles utilisées sont très anciennes et parfois mal adaptées au contexte des sols du pays.

13. Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la Convention et aide financière et coopération technique, y compris leurs apports.
Procédures utilisées pour définir les besoins, les domaines de financement
et pour fixer l'ordre des priorités

En devenant membre de la CCD, Sao Tomé et Principe a réuni les conditions requises pour bénéficier d'un soutien financier du Mécanisme Mondial et d'autres formes de financement multilatéral, mais le pays ne dispose pas d'une stratégie d'obtention de financement auprès d'autres institutions internationales chargées des questions de désertification. Par ailleurs, le pays ne dispose pas encore d'un fonds national spécifique au niveau des finances publiques pour financer les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD.

Tableau n°1 - Evolution du taux de pauvreté à Sao Tomé et Principe en % au cours des dernières années

Indicateurs	1987	1990	1992	1994	2001	2015
Incidence de la pauvreté	36	41	48	46	53,8	20,5
Seuil de la pauvreté	23	33	39	35	38,7	16,5
Pauvreté extrême	13	8	9	11	15,1	4,0

Source: Objectifs du millénaire pour le développement, 2003, PNUD

14. Coopération technique mise en place

Mobilisation de la coopération technique

En priorité, les besoins sont les suivants :

1. Formation des cadres nationaux ;
2. Assistance technique internationale ;
3. Equipement en outils et instruments de travail pour la mise à disposition de l'équipe nationale.

15. Mécanismes opérationnels de surveillance et d'évaluation

Il n'existe pas de mesures sur le terrain pour évaluer le rythme de la dégradation des ressources.

Les activités scientifiques et techniques liées à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse qui ont été identifiées sur l'évolution du niveau des bassins hydrographiques du pays ont suggéré:

- La construction de postes d'observation hydrologique auprès des principaux fleuves du pays et la formation de cadres compétents dans le secteur de l'hydrologie ;
- La création de systèmes automatiques de mesure quotidienne de débit ;
- L'élaboration de mesures qui découragent le gaspillage inutile d'eau.

SIERRA LEONE

The UNCCD was adopted on 17 June 1994 and it came into force in 1996. Sierra Leone ratified the UNCCD on 25 September 1997. The Convention requires all country Parties to "prepare an action programme within the framework of harmonizing and identifying complementarities within other national development programmes".

The Environment Protection Department, in consultation with development partners and other stakeholders, drafted a proposal for the formulation of a NAP in Sierra Leone and submitted it to the UNCCD secretariat for funding. The NAP will address the issues raised by the three conventions: UNCCD, CBD and UNFCCC. The secretariat, through CILSS, reviewed the document in line with the proposals submission deadline of June 2005. It was suggested that certain portions of the implementation process which are already obsolete be expunged from the document and that those which should be initiated locally should commence.

Funds for the implementation of the NAP will be sourced from the UNCCD secretariat, the GM and other international donor organizations. Furthermore, as most countries have started the implementation of their NAPs and reporting to the secretariat, it was advised that Sierra Leone prepare its report for submission to CRIC 3 in May 2005.

The preparation of the country report as part of the process of the implementation of the NAP followed the implementation framework designed for the NAP. The coordinating bodies, the National Coordinating Committee, the Provincial Coordinating Committee, the District Coordinating Committee and the Chiefdom Coordinating Committee, were responsible at their various levels for overseeing the activities involved in the drafting of the report.

A national consultant with specific terms of reference was contracted for the period to help collate the various diagnostic studies conducted at regional level. The general objective of the study was to carry out a diagnostic study for the identification of causes, symptoms and effects of land degradation with a view to formulating the NAP. A well-designed semi-structured questionnaire was administered to professionals from line departments, farmers, NGOs, CBOs, women's groups, councillors/town councils. The regional consultants conducted their research nationwide and the membership of the Project Planning Committee contributed to ensure that the final report adequately reflects the status of natural resource management in relation to land degradation in the region.

Sierra Leone has a land area of approximately 7.2 million hectares (72,000 km²). Of this, 5.4 million hectares is cultivable, 4.3 million hectares are low fertile arable upland and 1.1 million hectares are more fertile arable swamps (Lands and Water Division, 1999). Sixty five per cent of the country was closed humid tropical forest; only five per cent of this closed humid tropical forest now exists.

Logging (both legal and illegal) is the major direct cause of land degradation in Sierra Leone. In the east and south of the country, chain saw operators operate with reckless abandon resulting in the destruction of most of the remaining estimated 365,000 hectares of secondary forest. Timber from the forest is mostly domestically used in the furniture industry. Fuel wood collection, a primary use of forest resources, also contributes significantly to land degradation. An estimate of the total biomass consumption differs; however, Hunter (1987) estimates it at approximately 2.3 million m³ for 1989. This figure may have doubled given the projected increase in years and the effects of the just-concluded rebel war.

Public awareness of the environmental issues remains critical in for proper resource conservation and utilization. Poverty still needs to be addressed to reduce the dependence for livelihoods on primary resources from the forest. Furthermore, particular attention is focused on law enforcement as a barrier to effective resource conservation in Sierra Leone.

Reduction in yields is evidenced in most parts of the country. Most farmers need to apply fertilizers to their crops to realize appreciable yields. This is a burden on peasant farmers who are mostly poor and cannot afford the cost of fertilizers.

Agriculture and forestry sector activities are responsible for approximately 50 per cent of the land degradation evidenced. Slash and burn and logging within these sectors are the major contributing factors.

Policies for land management generally fail to address the root causes of land degradation which stem from colonial imbalances in land distribution, lack of incentives for conservation, insecure tenure and failure to provide for a diversified rural production system.

It is still difficult to assess the exact magnitude of land degradation given the poor database. However, the rather qualitative information available points to an accelerated rate of land degradation. It is hoped that the implementation of the NAP will address the issues of databases and bridge information gaps currently affecting the environment sector in the country.

SUDAN*

Sudan is a vast country extending gradually from the desert in the north, with a hot dry climate and almost no vegetative cover, to the African Sahel zone in the centre, with light and dense savanna, and to the subtropical region in the south with heavier rains and dense tree cover. This endows the country with various environments and different agricultural systems. The country has a total gross area of 2.5 million km² including desert and water bodies. This area lies between 4-22°N and 22-36°E. The span over 18 degrees of latitude has given Sudan its characteristic variety of environments and hence its variety of biological life. The terrain is predominantly flat. Rock outcrops occur, occasionally, in the otherwise flat terrain. The Red Sea Hills in the east, Jebel Marra in the west, the Nuba Mountains in the centre and the Imatong Mountains in the south-east are the only significant elevations. The altitude varies from 900-3,000 metres. The river Nile system is the second most significant feature. It forms a prominent incision in the terrain. The rest of the terrain comprises vast clay plains in the centre and the south-east. The western part of the country is stabilized sand dunes. South of latitude 10° the country is characterized by clay plains in its northern edges, the Upper Nile swamps, Bahr El Ghazal and Machar swamps and the undulating topography of the equatorial region.

Attention was first drawn to land desertification in Sudan in the 1930s when the Soil Conservation Committee was formed and made its recommendations in 1944. The committee warned that the cause of land degradation was the misuse of land resources. Sudan contributed to the effort to combat desertification; it was one of the first countries to sign the UNCCD and formed the National Unit for Coordination of programmes to mitigate the effects of drought and to combat desertification in the Ministry of Agriculture and Forests.

Sudan's main objectives and priorities for achieving sustainable development and harmonization of policies and strategies are spelt out in its National Comprehensive Strategy (1992-2002). As a successor to the National Comprehensive Strategy, the Sudan is formulating a 25-year strategy with broad visions to achieve different values and goals including rational use of natural resources. The 25-year strategy recognizes that there are immediate challenges that need to be addressed. Among these challenges is the concern for the protection of natural resources which included a number of NAP-related initiatives such as population policy, agricultural strategy, forestry outlook and water policy. All these initiatives contain elements relating to desertification control and the NAP. For example the country has also formulated a National Biodiversity Strategy and Action Plan. The guiding principles of this strategy included most of the elements incorporated in the NAP. These principles include protection of the natural environment, halting and reversing the over-exploitation of biological resources through appropriate land use, especially in marginal areas and areas affected by desertification. The National Biodiversity Strategy and Action Plan also

* The report of which this is a summary had not yet been submitted to the national validation workshop at the time this document was prepared.

recommended institutional arrangements to strengthen the capacities of institutions working in the field of natural resources and the creation of mechanisms to ensure synergies. However, in many situations the initiatives lack direct linkages to the NAP and proper integration. Some of the work plans are implemented in a fragmented manner.

It has been well recognized that institutional measures need to be taken in order to implement the UNCCD. Similarly, the NAP has to be consistent with other national and social development and environmental protection plans. With such an understanding a NAP to combat desertification was completed in 1998 for 13 states classified as degraded. In the NAP formulation process, a bottom-up approach was adopted and a series of workshops were organized at both state and national levels. Draft proposals from states and national workshops were synthesized to come up with a NAP document. However, so far the NAP is little known outside limited circles as cross-sectoral linkages with other initiatives are lacking. This is not due to a lack of political directives but can rather be attributed to the fact that the policies formulated and activities implemented are sectorally biased. The issue of desertification control and protection of natural resources is frequently referred to in the National Comprehensive Strategy (1992-2002) and has been addressed by the President and the ministers concerned. The main weakness of these sectoral policies, which are a consequence of work handled by different sectoral teams, is incoherence. No efforts were made to establish horizontal and vertical integration. The net result is the lack of a comprehensive approach to combating desertification and poverty in degraded areas.

Nevertheless, the NAP considered involving and encouraging the private sector's participation in different ways such as by levying taxes on licences for agricultural schemes, sale of animals and marketing of crops to generate funds to combat desertification. In addition, to encourage the private sector in projects relating to natural resources protection, tax exemption was suggested. The NAP also attempted to adopt policies that oblige the existing national social funds to contribute from their resources to efforts of desertification control.

The NAP did not ignore the linkages with SRAPs and regional action programmes (RAP). However, and despite the efforts made by IGAD for subregional programmes, little has been achieved. Projects for regional cooperation were formulated but lacked funding for implementation. It is hoped that the Nile Basin Initiative will provide funds for the implementation of the Transboundary Watershed management project involving Sudan and Ethiopia. This initiative does conform to the objectives of the NAP.

At the national level a National Drought and Desertification Control Unit has been established within the Ministry of Agriculture as a NCB. This NCB is attached to the Land Use Department giving it a lower status in the hierarchy of the Ministry of Agriculture. Under such circumstances its influence in matters of policy and legislation are limited. Its present status and links to the Ministry of Agriculture represent the main obstacle to the unit to function as a NCB. It has a full-time secretariat with very limited staff and lacks financial resources. The present status and limited institutional and financial capacities cannot effectively promote synergistic developments for sustainable land management.

There are more than 20 institutions concerned directly or indirectly with issues of desertification control. A coordinating council formed from different sectoral departments was established and chaired by the Under-Secretary, Ministry of Agriculture. This coordinating council was supposed to ensure the participation of the various stakeholders and

to supervise the implementation of the UNCCD. However, at present this coordinating council is not functioning and the National Drought and Desertification Control Unit is totally merged in the Ministry of Agriculture. Despite the above statements, the NCB, in the process of fulfilling its mandate, created links and communication channels with relevant institutions to conduct studies or to be involved in the NAP process. These are based on ad hoc procedures. As the NCB lacks capacities in aspects of coordination and information systems, there is a strong need to build capacities.

Prior to 1970, environmental legislation was primarily concerned with conservation of natural resources and generally neglected impacts of activities on human beings. After 1992, legislation became more concerned with management, protection and use of natural resources in a sustainable manner. Laws and regulations also began to incorporate international standards and commitments. These efforts materialized in 2000 in the adoption of Sudan's Environment Act. The Act represents a great leap forward in the way towards harmonizing the different sectoral environmental laws. The Environment Act is supported by statements in Sudan's 1998 constitution. Thus the environmental safeguards have become constitutional rights. Environmental law enforcement is rather poor because of the limited capacities of law enforcement institutions. Lack of staff and political will to enforce these environmental laws are the most prominent obstacles to proper law enforcement. In order to improve law enforcement, the capacities of the Higher Council for Environment and Natural Resources must be upgraded. In this aspect, an Environmental Monitoring and Compliance Department must be established. This department must include trained staff to perform inspection, monitoring and audits. The issues of land tenure are complex in the Sudan. The Land Act of 1970 deems all unregistered land, which is about 80 per cent of Sudan's area, as government land with usufruct rights by the local communities. However, local communities consider the lands they occupy as owned by them and hence practise customary rights. Because of the complexity of land tenure issues not much has been done, except some efforts to regulate the movements of nomadic tribes in specified routes and to lessen conflicts between nomads and farmers. Law enforcement through the NAP is based on existing laws and regulations. Most of the sectoral laws, e.g. forestry, agriculture, water resources, contain elements of enforcement, while the NCB is to monitor the implementation of these laws and to report to the coordination council. At the grassroots level, the traditional mechanisms are still functioning in a way relevant to NAP objectives.

The NAP to combat desertification was completed in 1998 for 13 states classified as degraded. In the NAP formulation process, a bottom-up approach was adopted and workshops were organized at the state level, followed by a series of workshops at the national level. Nevertheless, several activities had been implemented during the previous two years. Participatory processes in implementation of NAP-related activities were made in different states and involving several stakeholders.

Methods of participation of various actors in occasional consultations include meetings and use of national media (newspapers, radio and television), mainly to raise awareness, and to disseminate information. Limited extension work was conducted by the Forests National Corporation and the Ministry of Agriculture. National NGOs conducted several activities which involved consultations with CBOs and were intended to include them in the planning process. The Forests National Corporation could be credited as the most active government institution in conducting awareness campaigns, workshops and public meetings. In 2003 the Forests National Corporation conducted 235 workshops and public meetings, made 945 extension visits and produced 436 radio and television programmes. The

Forests National Corporation involved CBOs, national and international NGOs, women and youth groups in its activities. While the Forests National Corporation activities could be described as top-down oriented, nevertheless they incorporated considerable consultations with and participation from CBOs and NGOs. The Sudanese Environment Conservation Society could be signalled as the leading NGO conducting a participatory process in support of implementation of NAP-related activities. The Sudanese Environment Conservation Society first strategy 1992–2002 specified the desertification problem as the major environmental problem in the Sudan. The Sudanese Environment Conservation Society housed the National Committee to Combat Desertification (NCCD) for NGOs and acted as focal point for a network of 100 branches located in more than 13 states. Also, the Sudanese Environment Conservation Society in its headquarters offices housed the NGO network for poverty alleviation. It should be added that the NCCD NGOs network was not as active during the period 2002-2004 when compared to 2000-2002, and that efforts to activate this network are being made.

Sudan was involved in a participatory process towards adoption of an Interim Poverty Reduction Strategy Paper (IPRSP) during the period 2002-2003. Capacity limitations of both Government and civil society organizations are evident. Inadequate institutional and human capacity is evident as reflected in a poor database, insufficient poverty diagnostic and limited capacities in costing, budgeting and public finance management. The most evident needs were a developing genuine partnership involving civil society organizations, Government and private sector institutions. Specific recommendations relating to policy review, planning and impact assessment in relation to poverty reduction were highlighted.

The experience of the UNDP projects of Area Development Schemes (ADS) sponsored by UNDP to US\$ 39,000,000 targeted 1,200,000 persons mainly in drought-hit areas with objectives of minimizing displacement and sensitizing targeted communities about alternatives other than the traditional way for making a living, to include the communities in the process of decision making (the bottom-up approach) and the participatory approach. The ADS experience provided useful models and practices to be pursued. Also elements of success and failure were well studied.

The Dinder National Park Development Project, a project that is funded by the GEF through UNDP is being implemented by the Government's Higher Council for Environment and Natural Resources and the Wildlife Conservation General Administration (WCGA). The project, benefiting from the ADS's experience is establishing about 30 Village Development Committees among the communities surrounding the Dinder Park. The Development Projects' main objectives are conservation of biodiversity of the park and integration of the surrounding communities into the conservation and sustainable use of biodiversity in the park through the application of concepts of biosphere reserves management. The Dinder Project has been working with WCGA and surrounding communities in resolution of natural resources-based conflicts.

Participatory efforts in afforestation activities were led by the Forests National Corporation which in 2002 organized seed broadcast sowing in 50,485 feddans, disseminated 2,080,433 tree seedlings, established 245 community forests covering 128,490 feddans and led tree-planting campaigns in 2,604 public buildings and areas. The above participatory programme included several CBOs and NGOs and was implemented in more than 13 states. The Forests National Corporation with sponsorship from the Uganda National Health

Research Organisation rehabilitated 4,460 feddans of forest which was destroyed by refugees in Kassala and Gedarif State.

The discovery of petroleum in Sudan and the establishment of petroleum refineries and production of butane gas provided an alternative energy source. It made it possible for the Government to reduce prices of butane gas. Butane gas as a substitute to biomass use as a source of energy has increased significantly. Introduction of butane gas as an alternative source of domestic energy requires the acceptance of the community, and also requires the provision of stoves and cylinders and a sustainable source for refilling the cylinders at affordable prices. The Forests National Corporation established what is called Ghabat Gas to address the above-mentioned issues and targeting 50 per cent reduction in biomass use in three to five years. In 2002, the Forests National Corporation succeeded in distributing a total of 86,697 stoves and gas cylinders in 16 states.

Food security especially in Darfur has been a matter of great concern to NGOs, donors and the community; Save the Children (United Kingdom) is the focal point for food security monitoring in Darfur, extending services to the main Early Warning players (Oxfam, World Food Programme (WFP) and relevant Government departments). The programme which is supported by the European Union, includes: Household economy baseline information, capacity building on Household Economy Analysis, conduct of team work in collaboration and participation with Government and community groups. Save the Children (UK) produces regular surveys in collaboration with the Food and Water Emergency Committee of North Darfur. These surveys produced estimates of food gaps (for example for 2003 estimated as 10,389 MT in northern Darfur).

Women are participating in the activities of several NGOs and make considerable contributions to activities relating to the NAP process. The UNDP-ADS committees included women members for most of their committees and also included several development activities for women. Women's participation is included as part of the National Strategies and most donors regard women's participation as a crucial part of their project planning and implementation.

The private sector is not directly involved in the NAP-related activities and programmes; however, indirect involvement of the private sector could, for example, be in land use and natural resources-based conflicts resolution, in alternative energy provision of materials, such as trade in gas stoves and cylinders, solar energy kits and also in resolving possible conflicts or cooperation between revolving fund beneficiaries and traders from the private sector. There are some examples whereby the private sector has contributed to developing technologies.

The scientific community was well represented and has played a significant role in matters such as monitoring. GIS was used to compile data and information in the early 1990s. The process requires continuous updating and improvement. A United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) Chair in desertification was established in 2003. The UNESCO Chair together with the Desertification Institute are planning to establish an information network. Research programmes were conducted by the Institute of Environmental Studies Dryland Husbandry Programme and by the National Council for Research in the Rawakeeb area west of Omdurman. However, results are not linked to specific monitoring programmes. Traditional knowledge has not been documented and studied in the Sudan. The first National Report included the recommendation to establish a

national mechanism for study and analysis of traditional knowledge, to be integrated in NAP-related research and activities. Furthermore, linkages with educational centres to promote environmental education have been initiated with the University of Khartoum and Bakht El Roda University. Curricula containing desertification have been incorporated into primary and secondary education levels.

Participatory awareness campaigns included many themes dealing with different issues of desertification, e.g. growing threat to ecosystems and sustainable livelihood under a scenario of extreme climatic events, advocacy for participatory rural development as a key element in poverty eradication, the widespread downstream geopolitical consequences of phenomena such as forced migration and conflicts, prevention of land degradation and dissemination of lessons learned and best practices. Along with these campaigns there is an ongoing consultative process in support of the preparation and implementation of NAPs.

Economic policies in Sudan were based on the National Comprehensive Strategy (NCS) which covered the period 1992-2002. During the period 1990-2004 the Government of Sudan adopted economic policies which were intended to bring socio-economic structural change through liberalization of the economy and formulation of strategies and plans. The programmes and budget targeted a sustainable growth rate of gross domestic product, reduction of the inflation rate, stabilization of exchange rate, balance of payments, poverty alleviation and social development. The agricultural sector remains the main source of income and employment. In Sudan the vast majority of the poor live in rural areas earning their living from small-scale agriculture. The Government of Sudan targeted about SDD 62,742.7 million during the period 2002-2003. The actual payments amounted to SDD 50,429.9 million constituting 80 per cent of the estimated allocation.

The constitution of 1998 lists the responsibilities of respective ranks of the Government. The states' and localities' main responsibilities include social need. Drought and desertification affected eight of the 26 states in Sudan; these are El Gedarif, White Nile, North Kordofan, Western Kordofan, Southern Kordofan, Northern Darfur, Western Darfur and Southern Darfur. The state governments with collaboration and support of the federal Government focus its development efforts to mitigating the effects of natural disaster and poverty alleviation. The Federal Government passed its support through the National State Support Fund.

Several United Nations agencies and institutions have contributed to the process of poverty alleviation. UNDP signed the country programme's document to provide US\$ 22.9 million during the period 2002-2006. The contribution will cover two out of six projects directly targeting the beneficiaries. The United Nations International Fund for Population Activities (UNIFPA) signed a country programme to provide US\$ 13.5 million during the period 2002-2006. The programme targeted productive women, population strategies and policies. The United Nations Children's Fund (UNICEF) signed a country programme to provide US\$ 100 million to implement projects aimed at reducing mortality of infants and children under five years and facilitating access of girls and pastoralists to education. WFP will provide US\$ 6 million targeting drought and war affected populations; the programme assistance to Sudan addresses emergency needs. The World Health Organization (WHO) is participating in health programmes by provision of technical assistance and community aid.

It could be concluded that even though no national plan for combating desertification in the Sudan is officially adopted, the activities carried out constitute a move towards natural resource conservation through the revision of legislation and institutional reorganization. The forests and other renewable natural resources law passed by the National Assembly in November 2003 included other natural resources in addition to forests, which had had a law since 1932, for the first time. The law gave room to civil society organizations and the private sector to participate in the conservation and sustainable management of natural resources. It also tried to integrate the natural resources units in one corporation to enhance joint integrated work, but the law has not been applied in this respect for financial and administrative reasons. Official, private sector and local communities afforestation programmes, enrichment of rangelands through seeds broadcasting and range land protection against fires are all measures for natural resources conservation. Preparation of forest management plans is a good measure for resource sustainment. The Afri-cover project trained seven participants in land-cover classification using satellite images to strengthen the national capacity for assessing and monitoring natural resources. Forestry extension programmes on national and state radio and television services, and workshops targeting local communities and organizations, were very important capacity building measures at all levels.

There are also several constraints which need to be overcome before better implementation of the NAP is ensured. The most basic difficulty facing the traditional sector is the weak database and lack of information. Most of the data are based on observations and judgement. It is very difficult to quantify either the symptoms or the measures to be taken by the Government to solve the problems. Lack of coordination between Government institutions involved in efforts to reverse the effects of drought and desertification is a major factor limiting the effects of these efforts. On the other hand, the national and international NGOs are concentrating their activities on targeting these areas, but their efforts are still fragmented and lack coordination among themselves as NGOs or with the Government institutions playing the same role. A specific unit for combating effects of drought and desertification was established, but it is handicapped by weak terms of reference and limited facilities. The civil war and the tribal conflicts aggravated the problems of the affected communities.

TANZANIA (UNITED REPUBLIC OF)

Land degradation in Tanzania affects the majority of the people and is a major problem in the dry land areas and refugee-impacted areas. Population increase puts pressure on the land resources to produce food and other needs of the people, often without improved technical inputs and proper land management. Various initiatives were launched in the 1970s and 1980s to combat land degradation, but the UNCCD provided Tanzania with a unique opportunity to join forces with the international community to fight land degradation and poverty.

Since Tanzania ratified the UNCCD in 1997 several initiatives have been undertaken to implement it. Political will and commitment by the Government has increased and policies and strategies for socio-economic transformation of the economy have mainstreamed environmental issues. The first and second national reports on the implementation of the UNCCD have outlined the process of reviewing and updating the policies and action programmes to include environmental and land degradation issues, for example in the Poverty

Reduction Strategy Paper (PRSP), the Agricultural Sector Development Strategy, the Rural Development Strategy and some sectoral policies and strategies.

The Environmental Management Act (2004) was finalized and enacted by Parliament in November 2004. The Act established the National Environment Trust Fund of which the National Desertification Fund is a sub-set, and once the Act becomes law, then the National Environment Trust Fund-National Desertification Fund will be registered and used to implement activities to combat land degradation.

Participation of stakeholders in the implementation of the Convention has increased. Catalytic support has been given to NGOs and CBOs to carry out activities to combat land degradation and poverty in various parts of the country, the small-grants programme has assisted NGOs and CBOs to implement various natural resources management projects in their areas, and different government sectors have also supported NGO and CBO local community projects. The NGO/CBO consultative workshop on desertification held in Dodoma in November 2003 was very significant, reinforcing government commitment that NGOs and CBOs are key partners in the implementation of the UNCCD.

The Poverty Reduction Strategy (PRS) has been implemented in Tanzania for the past three years and is now being reviewed. PRS II, known as the National Strategy for Economic Growth and Reduction of Poverty, has mainstreamed environment issues and NAP priorities into its programme.

On partnership building and resource mobilization, Tanzania continued to seek support from the development partners, but resources were still inadequate for the activities planned. Support was received from the SADC-Hub for NAP activities that included the review of the NAP document, the GEF small grants programme for NGOs and local community actions and for the Monduli-Amboseli project, and the International Fund for Agricultural Development (IFAD) who provided funding to support NGOs. Other partners supported programmes in other environment-related sectors such as agriculture, natural resources, water resources, and regional administration and local government. A request for US\$ 10 million was made to the GEF to support land management programmes in dryland areas and in refugee impacted areas. The proposal, which is through UNEP as the implementing agency, is still under process.

Priorities in sustainable land management include: capacity development, particularly at the district and local community levels, to train NGOs and CBOs in project formulation, implementation and monitoring; education, sensitization and awareness creation for the various stakeholders to share information on sustainable land management; and convening a donors' consultative forum for partnership building for resource mobilization for NAP implementation.

UGANDA

Uganda as an affected African country Party presents her third report to the UNCCD for the period of May 2002 to October 2004.

Poverty eradication remains the key development objective of Government and the Poverty Eradication Action Plan (PEAP) continues to be the overall framework for national planning, implementation and monitoring of national development programmes. Several national plans, strategies and policies have been developed or reformed during the reporting period. Efforts to mainstream the UNCCD issues in all strategic sectors and other organs were furthered in the recent review of the PEAP. This effort has been galvanized by the sector-wide approach to planning and implementation of national programmes. This report profiles the efforts devoted by the country and other actors to implementing the UNCCD objectives.

National plans and strategies available in other social and economic areas

National plans and strategies

Government has subjected the PEAP, the main national planning framework, to a rigorous review and has sustained mainstreaming of a NAP into the various sectoral plans and programmes. Furthermore, the Environment and Natural Resources Sector, which is key to NAP implementation, was centrally positioned and recognized in the PEAP.

The review of the PEAP transferred the Plan for Modernization of Agriculture to Pillar II, which deals with “Enhancing production, competitiveness and incomes”. The National Agricultural Advisory Services, one of the intervention areas of the Plan for Modernization of Agriculture, expanded its operations from two to six dryland districts. This is a major development in the light of the dire extension and capacity (funds, input, etc.) needs of the fragile ecosystems of the region. From 2001/2002 to 2003/2004, the National Agricultural Advisory Services has injected US\$ 2.55 million into the dryland districts. Similarly, the National Agricultural Research Organization, the second intervention area, continued to provide research support to dryland areas, though dryland research capacity remains dismal. The third intervention area, Rural Finance Outreach Programme, bolsters rural community development efforts by providing financial resources. This Programme targets raising clientele from 0.5 to 1.3 million by 2005.

Sectoral strategies and plans

Government launched the National Forest Plan in 2003 purposely to address incomes and quality of life of the poor, increase economic productivity and employment in forest industries, and achieve sustainable resource management in the central forests. The National Forest Plan is run by the National Forestry Authority and other stakeholders, such as district forestry services, the private sector and local communities.

Government also has in place the Land Sector Strategic Plan, which provides an operational, institutional and financial framework for implementing sector-wide reforms and land management, including the Land Act. Furthermore, it aims at removing barriers to land utilization and addresses inequity and tenure insecurity. It supports the PEAP and the Plan for Modernization of Agriculture implementation as well.

The Rural Water and Sanitation Strategic Investment Plan is another plan instituted by Government to supply safe water sustainably and to ensure management and ownership of water by the users. The Plan targets 65 per cent of the rural population to be with easy reach to safe water by 2005, and 100 per cent by 2015. Water is a fundamental resource constraining land productivity and general development in Uganda's drylands. Consequently, the Plan has profiled several activities in the drylands.

Government has embarked on rural electrification through the Rural Electrification Strategy and Action Plan. The Strategy and Plan includes development and utilization of alternative sources of energy (solar, biogas, small hydro and wind) in addition to hydropower. Geothermal sources were also valued as high potential but remain unexploited. The rural population accessing electricity increased from 1 to 3 per cent during 2001-2003. Coverage is expected to reach 10 per cent of the population by 2010. Three major grid extensions are earmarked for the dryland areas.

From the community health standpoint, Government has in place the Health Sector Strategic Plan. Through this Plan, Government has addressed all diseases including the major killer diseases, namely HIV/AIDS and malaria. Current national statistics show a marked decline in HIV/AIDS prevalence, with urban areas still topping the list. Unfortunately, in war-affected rural northern Uganda, especially in the internally displaced people's camps, prevalence has reportedly reached 11 per cent. Generally, pastoral and dryland communities are believed to be more vulnerable to the prevalence owing to predisposing socio-cultural practices.

Malaria is reportedly the prime public health problem, killing prime age people, keeping the poor poorer and impairing economic development in the country. Unfortunately, up to 50 per cent malaria-affected people reportedly never seek medical care due to long distances to the service centres or high drug costs. The situation is more precarious in pastoral areas where mobile clinics are yet to be established. Nevertheless, Government has made considerable efforts to establish dispensaries, staffed with doctors, in all sub-counties. Additionally, Government has designated malaria Focal Persons in all districts to assist communities with malaria issues.

Meteorological services are central in the proper functioning of life in dryland areas. The Department of Meteorology has been an instrumental service provider, despite its constraints of inadequate manpower for data collection, analysis and dissemination, as well as basic field infrastructure. The department is represented on the National Steering Committee for the NAP.

District plans

District Environment Action Plans (DEAPs) are the vehicles for NAP implementation in districts. District environment teams advocate for and front NAP issues during District Development Plan discussions and budgeting. It is evident that NAP issues are increasingly valued and allocated more funding in DEAP possessing districts. Unfortunately, only two of the 29 drought-prone districts have DEAPs developed. Nevertheless, some parishes and sub-counties in other districts have already prepared their environmental action plans. During 2003, the National Steering Committee sensitized district top leadership, planners and environment and production committees on the importance of integration of NAP priority issues into district development plans and budgets.

NAP as part of the national and social development and environment protection plans

NAP priorities are currently entrenched within the PEAP, the national planning framework for the country. Furthermore, the NAP forms the backbone of the recently developed Integrated Drylands Development Programme (IDDP). The programme targets improvement of the livelihood, environmental conservation, poverty and food security in the drylands. Government is mobilizing funding for implementation of the programme.

Private sector investment in the drylands is still limited but is direly needed for sustainable development of the communities. Through UNDP support, effort was made to set up Private Sector Promotion Centres at the regional level. Food processing and marketing will be the main focus of the centres.

Established and functional national coordinating body

The National Steering Committee was restructured to include members from key actors as proposed by the Road Map. Government sectors, the private sector, local government and gender are currently represented. Additionally, three task forces were formed to (i) mainstream the NAP, (ii) develop a rangeland policy, and (iii) address capacity issues. The new National Steering Committee permits exploitation of intersectoral synergies through effectively rationalized roles and resource allocation. The major constraints to effective performance of the National Steering Committee and the Focal Point is inadequate communication infrastructure for networking with actors as well as monitoring progress.

Institutional framework for coherent and functional desertification control

Several key institutions/organs are directly involved in NAP implementation. These are profiled within the body of the report.

In order to enhance institutional capacities, a national capacity needs self-assessment was conducted recently, in a joint venture between conventions, namely, UNCCD, CBD, UNFCCC and Ramsar Convention on Wetlands. Capacity needs and associated interventions were identified. The next step is to dialogue on possible NAP implementation synergies.

Coherent and functional legal and regulatory framework

Several legal and regulatory frameworks are currently in place, in addition to those presented in the Second Report. These include the National Environment Statute, the National Planning Authority Act (2000), the National Forestry and Tree Planting Act (2003), and the Land Sector Strategic Plan. Others in the pipeline include the Land-use Policy, the Soils Policy, the Rangelands Management Policy, and the Pastoral Code.

Capacity for enforcement of Environment and Natural Resources laws and regulations is still weak at all levels. Equally weak is the capacity to enact bye-laws at district and lower levels of administration. These areas are viable entry points for intervention.

Linkages achieved with subregional and regional action programmes

Subregional level

Uganda was actively involved in the IGAD-SRAP and participated in several IGAD programmes. Major projects/activities included: Water harvesting in dry land areas, early warning and response network, joint framework for mainstreaming and partnership for IGAD member States, IGAD Regional Integrated Information System; IGAD Disaster and Drought Preparedness Strategy, and Joint capacity building projects undertaken by member States.

Regional level

Uganda is piloting a capacity-building project for synergistic implementation of Multilateral Environmental Agreements (MEAs) under the NEPAD. This project focuses on the UNCCD, CBD and the UNFCCC. Uganda was also linked to the UNCCD RAP through several thematic programme networks.

Effective participation of actors in defining national priorities

The National Environment Policy provides for establishment of district environment committees to ensure greater community involvement in sustainable Environment and National Resources management. Similarly, the National Forestry and Tree Planting Act (2003), and the Fisheries Policy (2000) emphasize community involvement and co-management of local forest reserves. A typical example of stakeholders who participate in NAP planning, implementation and monitoring and evaluation processes includes line ministries, local governments, CBOs, NGOs, the private sector, development partners and academics.

All government policies emphasize balanced gender participation in all development processes. Nevertheless, women in dryland areas still remain disadvantaged, especially in terms of decisions relating to access and use of natural resources.

Government, with support from UNDP, is promoting private sector participation in drylands development processes. In this respect, Private Sector Promotion Centres have been set up in several dryland districts to bolster private sector participation.

Effective support from international partners for cooperation

It is government policy that development support is channelled through the PEAP into a common basket fund. Therefore, only projects linked to the PEAP merit such support. Support from international partners has been focused on mainstreaming the NAP into the PEAP. To a large extent, development partners have channelled support to districts directly to facilitate the implementation of their development plans. In general, the GM funding has been instrumental in catalyzing resource mobilization, especially for mainstreaming NAP.

Establishment of technical programmes and functional integrated projects to combat desertification

Several functional programmes are profiled in the report body along with their financing levels contributed by Government and international partners (table 5 in the report). The nature and variety of the programmes are diverse and largely reflective of the scope of NAP issues. The level of funding contributed by Government attests to the commitment it has for implementation of the NAP.

Action programmes implemented in compliance with priority fields set out in the Convention

The major action programmes formulated and/or implemented during the reporting period include:

Integrated Drylands Development Programme (IDDP)

Government developed the IDDP to deliberately address the livelihood of communities in dryland areas. Specifically, the programme is targeted to increase the productivity of the drylands, diversify drylands enterprises, and enhance information availability on early warning. The development of the IDDP involved extensive stakeholder consultations. By nature, the programme is community based and is earmarked for 16 districts. Government is currently on a drive to mobilize resources for its implementation.

Disaster management

This is a Government programme under the Prime Minister's Office aimed at addressing development imbalances between disadvantaged regions and the rest of the country. It is also responsible for the welfare of refugees, victims of disasters and cattle rustling, a phenomenon typical of Karamoja region. The programme is instrumental in addressing NAP issues and hence, needs to be linked with the NAP secretariat.

Special development programme for Karamoja region

Government established a special programme in the Prime Minister's Office to address the unique and urgent issues prevalent in this dryland region. Its main functions are to coordinate the disarmament programme, facilitate conflict resolution with neighbouring and often cattle-rustled regions, re-stock livestock in the region, and coordinate and monitor implementation of development projects. This programme is essential in providing an enabling environment for implementing the greater part of NAP activities. It also needs to be linked to the NAP coordination system.

Effective measures in local capacity building

A joint capacity needs self-assessment exercise was recently undertaken by the UNCCD, CBD, UNFCCC and Ramsar Convention on Wetlands. The major finding from the exercise was that capacity was greatly inadequate in virtually all aspects of NAP implementation (table 7 of the report).

Adopted financial mechanisms

The Medium Term Expenditure Framework is a three-year expenditure framework linking sector and district plans to existing and potential funding opportunities. It comprises Debt Relief Funds, Government of Uganda Own Resources, Earmarked Donor funds for specific sectors or districts, and General Funds for programmes within the Poverty Action Fund. The Framework streamlines sector and district expenditures, in line with the national resource envelope. Unfortunately, the expenditure framework is frequently subject to budget cuts and this greatly severs implementation of the NAP.

Sector-wide approach to planning

In an effort to improve on the Medium Term Expenditure Framework, Government introduced a sector-wide approach to planning and resource use. Consequently, Sector Working Groups were institutionalized to implement the Sector-wide Approach to Planning. Through this approach, integrated planning, sharing of responsibilities and efficient use of resources are achieved. Specifically, the Agriculture, and Environment and Natural Resources Sector Working Groups are instrumental in the integration of land degradation issues into the Medium Term Expenditure Framework.

NAP financing

The Government of Uganda financed NAP implementation with support from bilateral and multilateral partners. Government funding for the NAP is infused within the sectoral budgets which are earmarked for a range of activities. Generally, the major NAP implementing sectors, Agriculture, and Environment and Natural Resources, tend to receive low funding. This hinders the process of NAP implementation. From the global standpoint, efforts are under way to access new opportunities for financial support, especially from the GEF.

Technical cooperation developed

Uganda benefited from a spectrum of technical cooperation frameworks. The major ones included:

- IGAD supported training in monitoring and evaluation facilitated by the Sahara and the Sahel Observatory (OSS);
- IGAD supported training in negotiation skills on conflict over natural resources and their mobilization;
- Technical support for the mainstreaming process provided by the UNCCD;
- The initiation of the TerrAfrica Sustainable Land Management Programme;
- The Energy Advisory Project facilitated by GTZ; and
- The Global Pastoral Network initiated by the Drylands Development Centre.

Operational mechanisms for monitoring and an assessment thereof

The routine review of the PEAP, the overall national development framework, is used strategically to monitor and evaluate progress on all planned actions, since it involves all sectoral instruments. The review process involves a range of stakeholders, Government, private sector and civil society.

National Environment Management Authority's State of the Environment Report preparation process is also used as a mechanism for monitoring and evaluation of Environment and Natural Resources management actions. The National Environment Management Authority is the lead institution in Environment and Natural Resources monitoring and evaluation in the country.

The other key instruments for monitoring and evaluation are the Sector Working Groups, the DEAP process which involves district environment committees, and the media.

Scientific and technical desertification control activities

Several institutions are involved in research and training activities aimed at finding appropriate interventions for development problems in dryland areas. The major ones include universities, national research systems, especially the National Agricultural Research Organization, and NGOs. Makerere University does research and offers degree programmes in environment and natural resource management, agriculture, land use and management, soils, range management, forestry management, fisheries, wildlife and tourism, urban and regional planning, veterinary medicine (especially livestock disease control), and social research. Kyambogo University offers a degree in environmental engineering. All these offer great potential for contributing to the human resource capacity for development efforts in the dryland areas.

Country profile

A country profile, which includes geo-topographic, biophysical and socio-economic indicators useful for monitoring progress, is presented in an annex to the report.
